



universität
wien

DIPLOMARBEIT / DIPLOMA THESIS

Titel der Diplomarbeit / Title of the Diploma Thesis

„L’élaboration de la langue corse à travers son
enseignement“

verfasst von / submitted by

Gaël Vidal

angestrebter akademischer Grad / in partial fulfilment of the requirements for the degree of
Magister der Philosophie (Mag. Phil.)

Wien, 2016 / Vienna, 2016

Studienkennzahl lt. Studienblatt /
degree programme code as it appears on
the student record sheet:

A 190 347 350

Studienrichtung lt. Studienblatt /
degree programme as it appears on
the student record sheet:

Lehramtsstudium UF Französisch UF Italienisch

Betreut von / Supervisor:

Univ. Prof. Mag. Dr. Eva Vetter

Sommaire :

Introduction.....	4
1. Naissance de la langue corse.....	6
1.1. Situation linguistique de la Corse avant la domination française.....	6
1.2. Les débuts de la francisation de la Corse.....	8
1.3. Une francisation de plus en plus forte.....	11
1.4. Développement de l'identité corse.....	16
2. L'élaboration de la langue corse.....	18
2.1. Les théories de Kloss.....	18
2.2. La littérature.....	21
2.3. La presse écrite.....	23
2.4. Les nouveaux médias.....	25
2.5. La standardisation.....	26
2.6. L'officialisation.....	30
2.7. Problématiques actuelles de l'élaboration du corse.....	33
2.7.1. Langue ou dialecte ?.....	33
2.7.2. La distanciation.....	36
2.7.3. La relation à l'italien.....	37
2.7.4. La neutralité des acteurs de la langue corse.....	39
3. L'enseignement du corse.....	42
3.1. Perspective historique.....	42
3.2. L'enseignement du corse actuellement.....	50
3.2.1. L'enseignement primaire et secondaire.....	50
3.2.2. L'enseignement supérieur.....	53
3.2.3. La formation des enseignants.....	55
3.3. L'avenir du corse à l'école.....	57

4. L'enseignement du corse : outil de l'élaboration linguistique.	61
4.1. Les textes officiels.....	62
4.1.1. Le plan de développement de la langue et de la culture corses.....	62
4.1.2. La charte des sites, filières et classes bilingues.....	66
4.1.3. Le projet académique.....	67
4.1.4. Les programmes scolaires.....	68
4.2. Trois exemples de manuels scolaires.....	70
4.3. Quelques exemples d'épreuves d'examens nationaux.....	78
Conclusion.....	83
Bibliographie.....	86
Anhang.....	90
1. Deutsche Zusammenfassung.....	90
2. Lebenslauf.....	96

Introduction

L'île méditerranéenne de la Corse est le théâtre d'une évolution linguistique particulière. Sa situation géographique bien plus proche de l'Italie que de la France¹ l'a placée pour près de 1500 ans dans la zone d'influence de la péninsule italienne. Ainsi, de la colonisation romaine, la Corse passe sous administration toscane avant sa conquête par Gênes. Par conséquent, sur l'île se développe un idiome italo-roman issu du latin et très proche du toscan² qui, par son prestige sur le continent, devient et reste pour longtemps la langue de l'écrit en Corse. Après l'acquisition de l'île par la France, le français s'impose progressivement comme langue de l'écrit, langue de culture et langue d'enseignement. Cette langue étant beaucoup moins proche des parlers corses que ne l'était l'italien, elle fait prendre conscience aux Corses de la particularité de leur idiome. De plus, les volontés hégémoniques du français font craindre aux Corses la disparition de leur idiome. Les intellectuels et militants culturels de l'île décident alors d'entamer un processus d'élaboration du corse pour faire de cet idiome une véritable langue et permettre ainsi sa sauvegarde.

Au cours de ce processus, l'Ecole acquiert un rôle central, et même vital. La Corse se trouve en effet dans une situation linguistique paradoxale : alors que se développe une forte identité corse et que l'élaboration de la langue corse va bon train, le nombre de corsophones est en chute libre. Selon la Collectivité Territoriale de Corse, il y aurait entre 86.800 et 130.200 corsophones sur l'île, tous bilingues, ce qui correspondrait à environ un tiers de la population³. [CTC, 2014, p.11] Blackwood note toutefois une « insécurité latente vis-à-vis de la langue corse »⁴ chez les corsophones. [Blackwood, 2004, p.250] Les Corsophones ont honte de ne pas connaître certains mots courants, ont peur de se tromper, admettent qu'ils devraient connaître un mot qu'ils ignorent etc. Ce dernier point démontre malgré tout selon Blackwood « un sentiment d'allégeance au corse »⁵ [ibid.], sentiment qui participe de la forte « valeur identitaire » [Thiers, 2008, p.255] dont bénéficie la langue corse sur l'île. Tandis que la langue corse recule, sa valeur identitaire symbolique augmente car l'identité se fait plus forte à mesure que le danger d'extinction se fait plus grand. [ibid.] La place centrale de la langue dans le débat identitaire corse va donc de paire avec l'effacement du corse comme langue de communication de la société insulaire.

1 La Corse se situe à environ 85km des côtes de la Toscane et une dizaine des côtes de la Sardaigne mais à 180km des côtes françaises.

2 Qui servira par la suite de base à la standardisation de la langue italienne que nous connaissons aujourd'hui.

3 Néanmoins, seuls 10% des personnes interrogées ont répondu au questionnaire entièrement en corse. (CTC, 2014, p.11)

4 « a latent insecurity concerning the corsican language »

5 « a feeling of allegiance to Corsican »

La Collectivité Territoriale indique par ailleurs que seuls 3% des familles transmettent le corse à leurs enfants. [CTC, 2014, p.11] La quasi absence de transmission familiale rejette donc la responsabilité de l'enseignement de la langue sur l'Ecole qui devient le principal terrain de jeu des militants de la langue corse. L'enseignement de la langue corse est toujours au cœur de leurs revendications et beaucoup est fait dans ce domaine : offre de cours généralisée à tous les niveaux, création de classes bilingues, édition de matériel didactique, formation particulière des enseignants etc. Ainsi, le cours de corse devient un point central dans la poursuite du processus d'élaboration de la langue corse. Il s'agit en effet de stabiliser la pratique du corse et même de l'élargir en visant la catégorie de la population la plus encline à abandonner la langue d'origine, c'est-à-dire les enfants. Mettre la priorité sur l'apprentissage de la langue par les enfants n'est pas une stratégie spécifique au corse mais est commune à toutes les langues en perte de vitesse [Birken-Silvermann, 1997, p.47]. Face au faible usage du corse par les adultes, il semble que ce soit uniquement dans le cadre scolaire que se joue l'avenir de cette langue.

Le présent travail cherchera donc à analyser comment le cours de « langue et culture corses » à l'école est utilisé à des fins d'élaboration linguistique. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à l'élaboration de la langue corse. A travers un rapide panorama de l'histoire linguistique de la Corse, nous expliquerons comment sont nées l'identité corse et la conscience linguistique des insulaires, puis, en nous appuyant sur les théories de Heinz Kloss, nous montrerons dans une deuxième partie comment la langue corse s'est élaborée au fil du temps : standardisation, officialisation, développement d'une littérature et de médias en corse. En outre, nous poserons un certain nombre de questions qui, dans le cadre du processus d'élaboration du corse, restent encore en suspens : le corse est-il vraiment une « langue » ? Quelle relation doit-il entretenir aujourd'hui avec l'italien ? Les sociolinguistes corses descripteurs et défenseurs de l'élaboration du corse sont-ils objectifs dans leurs travaux ?

Dans une troisième partie, il s'agira de regarder de plus près la matière « Langue et Culture Corses ». Un rappel historique permettra d'abord d'expliquer comment cette matière s'est développée malgré le cadre légal peu favorable imposé par la République française. Puis nous verrons comment s'organise son enseignement actuellement, quelles sont les interrogations concernant son développement futur et comment se fait la formation des enseignants. Enfin, dans une quatrième partie, nous analyserons comment la matière « LCC » est utilisée aujourd'hui pour élaborer encore plus la langue corse. A l'aide des documents officiels émis par les diverses autorités de l'île concernant l'enseignement de la langue corse, des programmes ministériels de cette matière ainsi que des manuels scolaires et des sujets d'examens, nous tenterons de montrer comment le système scolaire contribue à faire progresser l'élaboration de la langue corse.

1. Naissance de la langue corse.

1.1. Situation linguistique de la Corse avant la domination française.

Au III^e siècle av. J.C., Rome lutte contre Carthage lors de la Première Guerre Punique. Rome s'impose, conquiert la Corse et y installe progressivement son administration [Arrighi/Jehasse, 2008, p.72]. On ne sait que peu de choses concernant les langues parlées par les autochtones avant leur latinisation par Rome. Ses langues sont communément appelées « prélatin » [Arrighi, 2002, p.24]. On ignore jusqu'à quand ce « prélatin » a été en usage dans l'île. Sénèque, en exil dans l'île, témoigne de l'absence du latin au premier siècle de notre ère. Un regard sur les autres régions d'Europe et de Méditerranée permet de penser que le prélatin de Corse aurait disparu entre le I^{er} et le VI^{ème} siècle ap. J.C., période à laquelle les langues prélatines des autres régions ont disparu. Arrighi émet l'hypothèse d'une disparition du prélatin corse plutôt vers la fin de ladite période étant donné le caractère insulaire de la Corse qui rend les contacts avec les Romains moins aisés [Ibid., pp.28-29]. Il suppose en tous les cas que la latinisation de l'île devait déjà être achevée à la chute de Rome [Ibid., pp.30-32]. Plusieurs facteurs confirmeraient cette hypothèse : la force de l'Etat centralisé, les importants transferts de population lors de la colonisation, l'urbanisation, l'existence probable d'un système scolaire primaire ainsi que le fait que la Corse soit peu peuplée, géographiquement proche de Rome et qu'elle ait été conquise très tôt. Enfin, sur le plan linguistique, le corse conserve des archaïsmes latins qu'on ne trouve pas en toscan, comme l'absence du phénomène de diphtongaison romane qui fait passer le latin *pedem* à l'italien *piede*, ce qui tendrait à démontrer que l'île était entièrement latinisée avant l'arrivée des Toscans.

Après la chute de Rome, la Corse est victime des Invasions Barbares. Mais dès le VI^{ème} siècle, le Pape se préoccupe du sort de l'île soumise aux Vandales. Il charge Byzance de la reconquérir. Toutefois, la domination chrétienne ne dure pas : les Lombards commencent à s'implanter dans l'île probablement au milieu du VII^{ème} siècle. En 765, l'empereur Constantin fait don de la Corse au Pape bien que celle-ci soit de facto sous domination lombarde. Le Pape charge alors les Francs de reconquérir l'île. Les Francs battent les Lombards, mettent fin à leur royaume mais ne rendent pas tout de suite la Corse au Pape. Au début du IX^{ème} siècle, une administration carolingienne se met en place en Corse, notamment grâce au *praefectus* de Corse, Bonifatius, en charge aussi de la région toscane de Lucques, Pise, Pistoia et Volterra. Ainsi commencent à se mettre en place des liens entre la Toscane et la Corse. La situation politique et administrative de l'île se maintient dans un status quo à trois partis : les Carolingiens contrôlent toujours l'île, tout en la considérant encore comme un territoire à restituer au Pape, et la font administrer par un *tutor*

Corsicae de Toscane. Progressivement cependant, le territoire de l'île se morcèle sous la pression de puissantes familles qui souhaitent exercer le pouvoir dans leur fief. Si certaines familles sont originaires de l'île, d'autres en revanche viennent de Toscane, voire de Ligurie [Arrighi/Jehasse, 2008, p.212].

Dans la deuxième moitié du XI^{ème} siècle, après la victoire de Pise sur les Arabes de Sicile, le Pape décide de se rapprocher de cette nouvelle puissance toscane. Il nomme l'évêque de Pise vicaire pontifical en Corse et le charge de rapprocher la population de l'Eglise catholique, les seigneurs locaux ayant pris trop d'importance sur une île qui doit officiellement toujours être restituée au Pape. De plus, le vicaire a aussi pour mission de récolter la dime sur l'île au nom du Pape et les Corses sont tenus d'accueillir et de protéger les délégations venues de Pise. Ainsi, les Toscans reprennent progressivement la main sur la Corse grâce à l'appui de l'église catholique qui en profite elle aussi pour se réinstaller dans l'île en nommant des évêques et en envoyant des moines gérer le patrimoine de l'Eglise corse directement sur place. Les échanges s'intensifient alors entre la Corse et la Toscane et c'est à partir du XII^{ème} siècle que se développe un idiome issu du latin et parlé sur les deux rives de la mer tyrrhénienne [Arrighi, 2002, p.44].

Pendant la première moitié du XII^{ème} siècle, les deux puissances de la mer tyrrhénienne, Pise et Gênes, s'affrontent. La Corse ne joue dans cette guerre qu'un rôle marginal, mais en sera profondément touchée par les conséquences. En effet, lorsqu'une paix entre les deux villes est conclue, le Pape décide de diviser la Corse en deux : trois évêchés dépendent désormais de Gênes tandis que les trois autres dépendent toujours de Pise. La Ligurie entre ainsi dans le jeu corse. Gênes continue son implantation sur l'île en conquérant par exemple en 1187 le château pisan de Bonifacio, en y fondant une colonie quelques années plus tard et en y installant sa propre population. La guerre entre Gênes et Pise continue donc au XIII^{ème} siècle et se déroule cette fois directement sur l'île. En 1284 a lieu la bataille navale de la Meloria qui voit la victoire de Gênes. Gênes récupère progressivement le contrôle sur toute la Corse en soumettant les seigneurs fidèles à Pise. A partir de l'élimination de la puissance toscane de la scène corse, la langue parlée en Corse se détache de celle parlée en Toscane [Ibid., p.44]: on trouve encore aujourd'hui en corse des archaïsmes de la langue poétique toscane disparus de l'italien comme *avà*, *avali* (maintenant) ou *nimu* (personne). Cette langue toscane est destinée à acquérir un immense prestige grâce à sa production littéraire et à s'imposer dans toute l'Italie tandis que l'idiome corse a, sept siècle plus tard, toujours du mal à s'affirmer comme langue.

Cependant, le Pape, considérant toujours la Corse comme propriété de l'Eglise, décide d'offrir l'île au royaume d'Aragon en 1297 pour tenter d'affaiblir Gênes. Dans leur lutte contre Aragon, les Génois s'allient avec les seigneurs corses qui ne souhaitent pas voir les Aragonais

prendre le pouvoir. Gênes prend alors le contrôle de l'île et s'installe pour presque cinq siècles. La stabilité de la domination génoise n'est qu'apparente car les Corses se rebellent très régulièrement contre l'occupant. C'est d'ailleurs dans cette période qu'apparaissent les trois héros de la Corse, figures importantes dans l'imaginaire collectif des insulaires. [Goebel, 2015, pp.32-33]

- Sampiero Corso (1497-1567), meneur de deux révoltes contre Gênes.
- Théodore de Neuhoff (1694-1756) devient brièvement le premier et unique roi de Corse lorsque les habitants font appel à lui pour vaincre Gênes déjà affaiblie par plusieurs années de révoltes.
- Pascal Paoli (1725-1807) fonde la République corse en 1755 sur les principes des Lumières. Lorsque Gênes reconnaît sa défaite, elle vend l'île à la France qui vainc Paoli en 1769. Allié à l'Angleterre, il réussit à reprendre pied sur l'île en 1794 et à fonder le Royaume anglo-corse, dont il est cependant écarté du gouvernement. Cet éphémère royaume est reconquis deux ans plus tard par la France et Paoli meurt en exil à Londres.

1.2. Les débuts de la francisation de la Corse.

Une fois la Corse achetée à Gênes, la France n'y mène pas de politique de francisation dans les premières décennies. Le Roi souhaitant œuvrer à l'unité du royaume, il décide de garantir à la Corse le maintien de ses traditions linguistiques [Woehrling in Kremnitz, 2013, p.73], c'est à dire l'usage de l'italien comme langue de l'écrit. Alors que dans les domaines officiels et publics le français s'impose petit à petit, étant depuis plus de deux siècles la seule langue de l'Etat, la langue parlée par la population reste la langue locale. L'idéologie des Lumières commence à poser la question de l'enseignement du français, langue étroitement liée aux valeurs de cette idéologie. La Corse étant une zone peu alphabétisée, les francophones restent très minoritaires dans l'île pendant tout le XVIIIème siècle, même si l'on note une progression du nombre d'apprenants en français : on assiste alors aux timides débuts du processus de substitution de la langue locale par le français [Kremnitz in Kremnitz, 2013, pp.266-269]. L'arrivée de la France en Corse signifie aussi l'éloignement de l'île de la zone d'influence de l'italien. Ceci se produisant près d'un siècle avant la parution du roman d'Alessandro Manzoni « I promessi sposi », qui joua un rôle essentiel dans la formation de l'italien moderne, la variété de l'italien parlé en Corse se retrouve donc exclue de cet italien moderne : chacune des deux variétés commence alors à suivre des chemins différents ; l'italien continental n'influence plus l'italien de Corse [Durand, 2003, p.44].

Il faut attendre la Révolution française pour que les autorités mettent en pratique une politique systématique de francisation sur tout le territoire français. En effet, l'idéologie des Lumières est étroitement liée à la langue française : les révolutionnaires souhaitent donc répandre cette langue partout pour que tous les citoyens puissent avoir accès aux nouvelles idées, qu'ils puissent comprendre les nouvelles lois, participer à la vie de la République et avoir des chances de promotion sociale en maîtrisant la langue des élites [Martel in Kremnitz, 2013, p.271].

Philippe Martel distingue trois phases de la Révolution française dans la relation qu'entretient l'Etat avec les langues présentes sur son territoire [Ibid. pp.272-276]:

- Jusqu'au début de l'année 1793, l'Etat se montre tolérant. Il traduit même les nouvelles lois dans les diverses langues de France, en particulier celles éloignées du français comme le basque ou le breton, pour permettre aux citoyens de ces régions de les comprendre. On note par exemple en Corse la parution à partir de mai 1790 du « Giornale patriotico di Corsica », journal de propagande révolutionnaire publié en italien [Ottavi, 2008, p.11].
- De 1793 à juillet 1794, temps de la Terreur, la politique de la Révolution vis-à-vis des langues de France se radicalise. Il est alors clairement question d'imposer le français partout et de lutter contre la pratique des langues régionales, en particulier celles qui sont communes aux Etats voisins ennemis de la Révolution, tel l'alsacien (en Allemagne) ou le corse (en Italie.) Ces langues sont alors considérées comme représentantes d'idéologies conservatrices et antirépublicaines. « La contrerévolution parle italien », déclare Barère dans son rapport du 27 janvier 1794. Il y préconise l'envoi d'instituteurs francophones dans les communes des régions frontalières où le français n'est pas la langue usuelle. C'est dans cette période que le français devient langue d'enseignement sur tout le territoire et qu'il doit être enseigné dans toutes les écoles. C'est aussi pendant cette période qu'est promulgué le décret Merlin de Douai qui impose le français dans toutes les administrations et punit les fonctionnaires qui continueraient à utiliser une autre langue.
- Enfin, après la Chute de Robespierre et la fin de la Terreur, le gouvernement français ne pratique plus de politique linguistique particulière, non plus sous l'Empire.

La courte période révolutionnaire a laissé des traces profondes dans la relation de la France et des Français avec leurs langues régionales. Ainsi, pendant cette période,

« le français devient le symbole de l'adhésion aux valeurs du progrès, tandis que le patois devient le stigmate de l'arriération. Action des institutions, scolaires notamment, et hégémonie des représentations diglossiques dans les mentalités se conjuguent pour mener à l'abandon de la transmission familiale d'idiomes perçus au mieux comme inutiles, et comme dépassés de toute façon. L'abandon du « patois » peut même être perçu, de façon presque religieuse, comme une façon de dépouiller le vieil homme pour mieux entrer dans le temple de

la nation, et, au passage, profiter des opportunités de promotion sociale qui sont désormais ouvertes grâce au français. » [Martel in Kremnitz, 2013, p.281]

On assiste alors à un mouvement contradictoire : alors qu'on cherche à l'éliminer, la langue locale devient un objet de désir : discuter de la situation de ces langues revient à en faire un problème politique. Cela marque certes le début de leur substitution par le français, mais fait aussi naître un désir culturel et scientifique pour ces langues. [Ibid.]

Cependant, la Corse se trouve dans une situation particulière. Comme en Alsace, les Révolutionnaires ont plus de mal à y imposer le français que dans les autres régions car la Corse comme l'Alsace disposent déjà de langues standardisées aptes à couvrir tous les besoins communicatifs écrits de la société locale, respectivement l'italien et l'allemand. De plus, en ce qui concerne la Corse, la France perd toute autorité sur l'île en juin 1794 lorsque est fondé l'éphémère royaume anglo-corse qui sera reconquis un peu plus de deux ans plus tard. L'italien reste donc langue de l'écrit en Corse jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

Napoléon porte en effet un coup d'arrêt à la francisation déjà bien faible de la Corse. Il suspend l'arrêté qui imposait le français dans la rédaction des actes publics. La situation diglossique d'avant la conquête française est de nouveau à l'ordre du jour : italien standard à l'écrit, variété corse à l'oral. Ceci a pour conséquence une progression très lente du français dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle [Arrighi, 2002, p.58] : se francisent uniquement les Corses qui choisissent d'aller faire leurs études en France (plutôt qu'en Italie), comme Napoléon en son temps. Il est alors difficile de trouver des enseignants francophones, d'autant plus que peu de fonctionnaires continentaux souhaitent une mutation sur l'île considérée comme trop isolée et trop dangereuse [Fabellini, 2010, p.52]. De plus, le système éducatif corse reste encore largement contrôlé par des religieux italophiles, laissant peu de moyens financiers aux écoles francophones [Ibid., p.53].

Sous la Restauration, l'Etat tente d'imposer le français dans les écoles corses, d'abord à côté de l'italien. De plus, une épreuve de français est imposée aux futurs ecclésiastiques. L'inspecteur académique Antoine-Félix Mourre, en poste en Corse de 1820 à 1822 y joue un rôle essentiel en appliquant une véritable politique de francisation : il projette de réorganiser l'enseignement primaire, d'ouvrir de nouvelles écoles, de faire baisser la proportion d'enseignants ecclésiastiques, de restructurer les collèges d'Ajaccio et de Bastia, d'aligner les programmes corses sur les collèges du continent ainsi que d'assouplir le niveau du brevet exigé à tout enseignant pour permettre aux Corses d'enseigner en français même avec un niveau moyen [Ottavi, 2008, p.31]. Son successeur, Louis-Magloire Cottard, en poste de 1822 à 1827, concrétise les plans de Mourre en ouvrant notamment 30 écoles. Cependant, ces écoles périssent rapidement face au manque de moyens de

l'Etat, à l'importance trop grande du clergé italophile et à la difficulté des élites corses d'accepter la culture française [Ibid., p.35].

Les progrès du français sont néanmoins assez rapides : en 1829, dans les arrondissements de Calvi, Corte et Sartène, on dénombre 52 écoles qui n'enseignent qu'en français, 53 qu'en italien et 15 écoles bilingues [Arrighi, 2002, p.59]. La classe de français du lycée de Bastia est bientôt supprimée : les connaissances en français sont trop élevées pour que les exercices de traduction que l'on y pratiquait soient vraiment utiles [Ibid.]. Enfin, en 1866, le rapport du jury du baccalauréat compare le français des élèves de Bastia à celui des Français continentaux. Toutefois, les progrès du français dans les écoles et en particulier dans les lycées ne doivent pas masquer une réalité bien moins francophone. Seule une minorité des enfants de l'île arrive jusqu'au lycée et l'apprentissage du français dans le cadre scolaire ne signifie pas que la langue s'implante parmi la population. Ainsi, un rapport de 1863 sur « l'usage de la langue française et des dialectes parmi l'ensemble de la population et dans les écoles » révèle que dans plus de la moitié des départements français, on parle une autre langue que le français et que dans 5 départements, dont la Corse, plus de la moitié des élèves de 7 à 13 ans ne sait ni parler ni écrire le français [Escudé in Kremnitz, 2013, p.340]. Ce fait est confirmé par le rapport Duruy de l'année suivante : 90% des Corses ne parlent pas français [Ottavi, 2008, p.11].

C'est aussi précisément au milieu du XIX^{ème} siècle qu'est prise une mesure radicale et décisive : à partir de 1852, il est interdit de rédiger des actes civils en italien. Depuis une vingtaine d'années déjà, les jugements rédigés en italien étaient annulés parce qu'ils n'étaient pas rédigés en français : les débats au tribunal se tenaient à l'époque encore essentiellement en italien faute de maîtrise suffisante du français. [Arrighi, 2002, p.60]

1.3. Une francisation de plus en plus forte.

Le début du XIX^{ème} siècle coïncide avec la période romantique. Le concept d'« esprit du peuple » de Heidegger se répand en Europe et permet de réhabiliter les cultures populaires. Bien qu'il n'y ait pas encore de conscience de la langue corse, les gens pensant parler une variété basse de l'italien [Ottavi, 2008, p.59], la Corse n'échappe pas à ce phénomène : le poète Viale recueille les chansons paysannes traditionnelles, les premiers textes en variété corse, tous de types populaires, apparaissent à l'écrit (sonnets, plaintes etc.), le premier imprimé⁶ étant en 1817 le

⁶ Le poète Guglielmo Guglielmi (1644-1728) est considéré comme le premier écrivain en langue corse. Cependant, aveugle, il aurait fait rédiger ses œuvres en place publique. Il s'agit donc d'œuvres orales. De plus, elles ne furent imprimées qu'en 1852.

« Dinomacchia » de Viale qui, bien que rédigé en italien, contient des dialogues entre bergers en variété corse [Ibid., pp.60-61]. L'usage conscient de la langue corse commence à apparaître à l'écrit, mais timidement. C'est l'intensification de la francisation de l'île sous la III^{ème} République qui va paradoxalement dynamiser la langue corse.

Le milieu du XIX^{ème} siècle est un moment-clé dans l'histoire linguistique de la Corse. D'une part, les progrès du français se font sentir, grâce à l'école. D'autre part, l'italien est définitivement expulsé du domaine écrit officiel. Le corse se retrouve alors être un « patois sans langue de référence » [Ibid., p.62] qui doit s'élever lui-même au rang de langue s'il souhaite survivre. Kloss parle de « dialecte exposé »⁷ [Kloss, 1978, p.60], c'est à dire d'un dialecte dont les locuteurs n'apprennent pas la langue standard correspondante à l'école, langue par ailleurs officielle dans un autre Etat. Ce dialecte se retrouve alors plus exposé aux influences d'une langue plus distante. C'est dans ce cadre que va se développer une identité corse particulière pour laquelle la langue joue un rôle essentiel.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les lois Ferry entérinent définitivement la francisation de la Corse en imposant le français comme langue d'enseignement dans toute la France ; en Corse, l'italien n'est plus enseigné que comme langue étrangère [Fabellini, 2010, p.53]. On assiste à une baisse du nombre de Français qui ne parlent pas le français, sans pour autant que le nombre de locuteurs des langues régionales ne baisse parallèlement [Kremnitz in Kremnitz, 2013, p.24]. En Corse, la diglossie corse/italien est donc remplacée par la diglossie corse/français. Les Corses commencent alors à prendre conscience de la nouvelle situation : la langue dominante, officielle et enseignée à l'école, soit le français, n'est plus une variété haute de leur propre langue (comme c'était le cas pour l'italien) mais bien une autre langue beaucoup plus distante. Comprenant aussi qu'un enseignement tout en français pourrait à terme mettre en danger la pratique du corse, les premiers défenseurs d'une langue corse commencent à se faire entendre à la toute fin du siècle [Ibid.]. De plus, face au français, langue présentée comme moderne, universelle, langue du progrès et de la promotion sociale, les langues régionales, souvent utilisées et défendues par les religions, se créent une réputation de langues réactionnaires, langues des temps anciens [Guillorel in Kremnitz, 2013, pp.154-155]. Dans toutes les écoles de France, c'est donc le français qui est systématiquement enseigné. On y emploie la « méthode directe » [Escudé in Kremnitz, 2013, p.341], c'est à dire qu'on enseigne le français à tous les enfants comme si c'était leur langue maternelle, ce qui n'est pourtant pas le cas dans de nombreuses régions. « L'école devient un milieu étanche et hostile à l'environnement culturel, social et langagier des élèves. Ne pas parler français dès la naissance est un handicap physique et politique. » [Ibid.] En Corse, l'inspecteur académique Jamais publie en

7 « Dachlose Außenmundart. »

1896 un rapport [Ottavi, 2008, pp.127-128] tout à fait représentatif de la force avec laquelle la République souhaite franciser les provinces: il insiste sur l'usage exclusif du français par les instituteurs non seulement en classe mais aussi dans la cour de récréation et dans la rue; l'usage du corse ne doit être autorisé que dans le cas où un élève parmi les plus jeunes n'arriverait pas à se faire comprendre en français et dans le cas où un mot français serait encore inconnu de la classe. De plus, il indique que les instituteurs doivent montrer l'exemple en renonçant à l'usage du corse en famille, même avec leurs propres enfants.

La IIIème République, au moins jusqu'à la Première Guerre Mondiale, se montre intransigeante dans son processus de francisation des provinces. C'est dans cette période qu'apparaît le bilinguisme en Corse : le corse reste la langue parlée naturellement par la population tandis que le français est imposé à l'école obligatoire. L'italien ayant été évincé de l'île depuis quelques décennies, il permet de faire apparaître la langue locale non plus comme variété de l'italien, mais comme langue à part entière : la première prise de conscience de l'existence d'une langue corse se fait dans ce contexte. [Comiti, 2005, p.32]

Toutefois, la IIIème République n'est pas aussi unilatéralement opposée aux langues locales qu'on le pense souvent. En effet, des voix haut placées s'élèvent en faveur de l'introduction de ces langues à l'école [Ottavi, 2008, p.131]. On pourra citer Pécault, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique et inspecteur général au Pays-basque qui plaide pour l'usage des langues locales comme base de l'apprentissage du français. On notera aussi l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie aux différentes régions introduisant ainsi l'enseignement de la culture locale.

La première action en faveur des langues régionales a lieu dès 1870, mais elle n'est le fait que de 3 érudits : Charles De Gaulle (l'oncle du général), Henri Gaidoz et Hyacinthe de Charencey. Soutenus par Frédéric Mistral, ils lancent une « pétition pour les langues provinciales au Corps Législatif de 1870 ». Leur premier essai est vite avorté : le déclenchement de la guerre contre la Prusse empêche la parution de la pétition. Celle-ci refait cependant surface en 1903 sous forme de brochure. Les auteurs souhaitent que soit accordée une place dans le système scolaire aux langues régionales et plus de liberté dans l'espace public. [Moliner in Kremnitz, 2013, p.291]

La sphère politique ne s'occupe des questions des langues régionales qu'à partir des premières années du XXème siècle. Au parlement ont lieu différents débats, à l'instigation de députés locaux [Ibid., pp.292-294]:

- En 1902, un député du Nord pose la question de l'enseignement du flamand. Son opinion est isolée au sein de l'Assemblée.

- L'année suivante a lieu un premier débat sur l'enseignement religieux en breton. Il est suivi de la circulaire Combes prévoyant des sanctions en cas d'enseignement en langues autres que le français.
- Trois débats ont lieu en 1910 mais ne font pas changer les positions du gouvernement pour lequel la priorité est à la diffusion du français.
- Dans l'entre-deux-guerre, les choses évoluent. En 1919, un député s'étonne que l'occitan soit enseigné dans les universités étrangères, mais pas en France. Une chaire d'occitan est créée l'année suivante à l'université d'Aix-en-Provence.
- En 1921, divers députés demandent l'autorisation d'enseigner le breton, puis le flamand et le catalan. Ces demandes ne sont pas suivies de mesures, non plus que les différents débats de 1922.
- Enfin, en 1924 est publié un rapport sur l'occitan dans le but de promouvoir cette langue à l'école. En décembre, des mesures sont prises en ce sens : des conférences sur l'occitan sont autorisées en lycées et dans les Ecoles Normales. L'enseignement en primaire est cependant rejeté.

Comme nous avons pu le constater à la lumière des débats parlementaires du début du XX^{ème} siècle, la Première Guerre Mondiale constitue une césure dans la relation qu'entretient la République avec ses langues régionales. En effet, la France a été durement touchée par ce conflit, perdant 1,5 millions de ses citoyens. Aucune région n'a été épargnée, même les plus éloignés du front. Ainsi la Corse a-t-elle perdu plus de 12.000 hommes dans le conflit, chiffre très important au regard de sa faible population [Arrighi, 2002, p.22]. Ces pertes, ressenties comme injustes, sont le point de départ du nationalisme corse qui culminera dans les années 1920.

La circulaire ministérielle de Monzie de 1925⁸ marque pourtant un coup d'arrêt dans l'ouverture déjà timide de la République vers ses langues en empêchant l'enseignement des langues régionales en primaire. Les années 1930 voient de nombreuses propositions de lois arriver à l'Assemblée concernant les langues régionales : pour des écoles bilingues en Bretagne, pour l'enseignement de l'allemand à tous les niveaux en Alsace ou encore pour le bilinguisme dans l'administration et les tribunaux en Alsace [Moliner in Kremnitz, 2013, pp.295-296].

Concernant les changements linguistiques intervenus en Corse dans les décennies autour de 1900, Fabellini parle de « déculturation de l'Italie » et de « transculturation vers la France »⁹ [Fabellini, 2010, p.18]. Avec l'interdiction de l'usage de l'italien dans les actes civils, la Corse change définitivement de langue-toit, passant de l'italien au français. L'italien perd donc sa fonction

⁸ Nous reviendrons plus longuement sur cette circulaire p.43

⁹ « Dekulturation Korsikas von Italien und Transkulturation zu Frankreich »

de langue de distance dans le domaine public. La « pression culturelle »¹⁰ [Ibid., p.40] explique les changements de comportement langagier intervenus en Corse. La langue fait partie de la culture mais elle est aussi le moyen de diffusion de cette culture, elle est l'instrument qu'utilise un groupe pour répandre et maintenir sa culture à l'intérieur du groupe ainsi que pour marquer sa différence avec les autres groupes. Lorsque deux langues entrent en contact dans un groupe, représentant deux ensembles différents de normes et de valeurs, si l'une est chargée d'un plus grand prestige social, culturel, politique etc., elle finit par dominer l'autre et être acceptée par la société, ce qui peut mener à terme à un abandon complet de l'autre langue une fois les normes et valeurs plus prestigieuses intégrées par le groupe. Dans un premier temps, le contact asymétrique entre les langues, l'une plus prestigieuse que l'autre, crée une situation de diglossie où les langues se partagent les domaines de communication selon leur niveau de prestige. Plusieurs facteurs entrent en compte lors d'un changement de langue résultant de contacts linguistiques :

- l'intensité du contact linguistique, c'est à dire la force avec laquelle le groupe dominant exerce sa pression culturelle,
- la durée du contact,
- l'importance démographique des deux groupes en contact,
- la domination socioéconomique et culturelle,
- la volonté du groupe dominé de préserver ses valeurs culturelles,
- l'attitude du groupe dominé vis-à-vis de ses propres valeurs et surtout vis-à-vis de celle du groupe dominant.

Un changement de langue s'étale toutefois sur plusieurs générations et commence par toucher les domaines plus prestigieux de la communication (en Corse le français s'impose rapidement comme langue de l'administration et de l'enseignement longtemps avant que la population se mette à le parler au quotidien), domaines dans lesquels il est plus évident de remplacer la langue locale par la langue dominante considérée comme plus prestigieuse. La situation socioéconomique de la Corse par rapport à celle de la France continentale explique l'attrait soudain qu'exerce la langue française auprès de la population corse au tournant du siècle alors que l'île est française depuis près d'un siècle et demi. En effet, la France se trouve en pleine industrialisation et en pleine expansion coloniale, ce qui crée de nombreux emplois dans l'industrie et l'administration ainsi que des possibilités d'ascension sociale. La Corse en revanche est une société peu développée et encore largement basée sur l'agriculture. Les Corses émigrent donc en masse sur le continent et dans les colonies dans l'espoir d'y trouver une meilleure position sociale,

10 « Kultureller Druck »

espoir conditionné cependant par la maîtrise du français.

Toutefois, le changement de langue intervenu en Corse n'a pas conduit la population locale vers un monolinguisme français, il a plutôt fait naître une volonté de se créer une propre identité basée sur la propre langue mise en danger par la politique de francisation.

1.4. Développement de l'identité corse

La conscience d'une identité propre aux Corses naît donc du changement linguistique effectué peu à peu dans l'île. L'italien, langue-toit des variétés corses, considéré comme variété haute de la langue parlée par les Corses, est progressivement remplacé par le français. La nouvelle langue-toit, plus distante des parlers locaux, fait prendre conscience aux Corses de la particularité de leur propre langue. Dans un premier temps, l'identité corse se construit contre l'identité italienne de manière à différencier clairement la Corse de l'Italie. En effet, L'Italie est encore au XIX^{ème} siècle la référence culturelle incontournable pour les Corses qui s'inspirent de sa littérature et étudient très souvent dans ses universités. Le retrait de l'italien de Corse annonce la perte de cette référence culturelle, la langue étant porteuse de culture.

Détachés de l'Italie, séparés de la langue italienne, progressivement francisés, les Corses commencent à considérer que l'Italie ne doit plus être leur référence culturelle. Pour se différencier de l'Italie, les Corses cherchent alors des facteurs d'identification qui leur soient propres. Tout ce qui les rapproche de l'Italie est rejeté. Ils cherchent par exemple une origine particulière à leur langue; toutes les hypothèses possibles et imaginables ont été émises : influences maures ou ibères, origines phéniciennes, grecques byzantin, étrusques et même celtes [Thiers, 2008, p.41]. La recherche des origines de la langue revêt une importance capitale, les origines représentent en effet une valeur patrimoniale. La langue conserve l'histoire du peuple corse, elle montre la place des Corses dans l'histoire de la Méditerranée. Les Corses essayent aussi de définir une race corse, par exemple en mesurant les crânes des habitants de l'île pour les opposer à ceux des Italiens [Fabellini, 2010, p.70]. Cette identité d'abord ethnique se transforme au début du XX^{ème} siècle en identité nationale à mesure que la France s'impose dans tous les domaines. Cette identité nationale est alors construite en réaction contre la France, devenue entretemps la référence culturelle.

La langue entre en jeu dans la construction de l'identité corse lorsque les Corses deviennent peu à peu conscients de la fragilité de leur langue dans leur société [Ibid., p.74]. La langue, essentielle pour définir un individu mais aussi un groupe entier, est un facteur d'identification qui sert notamment à se démarquer des autres groupes. En effet, c'est par la langue que se construisent

les relations sociales, que se diffusent les normes et les valeurs du groupe. De plus, elle permet aux autres groupes d'interagir avec le groupe en question et de l'identifier comme groupe spécifique. La langue est donc étroitement liée à l'identité ethnique d'un groupe, elle peut alors rapidement devenir symbole de l'identification à ce groupe. La langue symbolise la cohésion du groupe autant pour le groupe-même que pour les groupes extérieurs. La « corsité » se cherche autant dans l'appartenance ethnique que dans la langue. Plusieurs facteurs lient la langue corse à l'identité ethnique des Corses [Ibid., p.75-77]:

- la généalogie : la langue corse est la langue des ancêtres, l'abandonner signifie rompre le lien avec ses origines.
- l'histoire : le corse est la langue du passé, en particulier la langue des héros de l'histoire corse.
- La vie quotidienne : le corse est la langue du quotidien des Corses. Elle est le reflet de leur personnalité.
- La dimension religieuse accordée à la langue. Les écrivains du début du XXème siècle parlent de la langue corse en des termes spirituels : « lingua beata », « patrimoniū sacru », développer la langue corse est une « crucciata » etc.

En obtenant un rôle symbolique de facteur d'identification, la langue cesse de n'être considérée que comme un simple moyen de communication. Se servir de la langue devient un acte conscient, une déclaration d'appartenance au groupe. Ainsi la langue et la survie du groupe se retrouvent-elles liées car la langue devient le symbole de la vie intellectuelle du groupe. Si elle disparaît, c'est toute la culture, les normes et les valeurs transmises par elle qui disparaissent en même temps. S'engager dans la défense de la langue revient à agir pour quelque chose de beaucoup plus large.

Néanmoins, l'identité nationale corse s'est dans un premier temps construite sans référence à la langue. En effet, les Corses ne considéraient d'abord pas que la langue fût un critère de définition d'une nation. Ils soutenaient là le point de vue inverse des Italiens, ce qui leur permettait de s'en distancier et de développer par opposition un sentiment national français. Lorsque le français commence à s'imposer et à imposer ses valeurs, transmises naturellement par la langue, les Corses ont alors commencé à s'interroger sur leurs propres valeurs, leur propre culture et leur propre langue, émergées dans l'espace laissé lors de la substitution de l'italien par le français, langue plus distante. Parallèlement au sentiment national français, un sentiment national corse se développe et culmine dans les années 1920.

2. L'élaboration du corse.

2.1. Les théories de Kloss.

La période de la III^{ème} République est celle de l'émergence d'une identité corse qui va de paire avec une prise de conscience de l'existence d'une langue propre à l'île. Voyons comment à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours, les Corses ont réussi à élaborer leur langue.

L'élaboration linguistique est un concept développé par le linguiste allemand Heinz Kloss dans les années 1950. Kloss distingue deux façons de définir une langue : la distance et l'élaboration. Les langues par distance¹¹ sont celles qui

« en raison de leur distance linguistique de toutes les autres langues sont reconnues pour ainsi dire 'automatiquement' comme 'langue', c'est à dire même s'il n'existe pas le moindre écrit imprimé en ces langues. [...] Les langues par élaboration¹² en revanche ne seraient pas traitées comme des langues mais seulement comme des dialectes si elle n'étaient pas devenues le moyen d'expression d'une littérature variée comprenant en particulier une quantité importante de textes spécialisés. »¹³ [Kloss, 1978, 1^{re} ed. 1952, p.25]

Concernant les langues par élaboration, Kloss insiste sur le fait qu'elles sont le résultat d'une planification linguistique et non d'une évolution naturelle. Les locuteurs, ou au moins un groupe de locuteurs, mettent en place une véritable politique linguistique dans le but d'élever leur idiome considéré comme dialecte au statut de langue. La production de textes spécialisés dans la langue à élaborer joue un rôle central [Ibid., p.28], plus important que la littérature possible dans n'importe quel dialecte. Les textes spécialisés démontrent en effet la capacité de l'idiome à s'exprimer de manière précise dans tous les domaines, même les plus modernes (scientifiques et techniques par exemple) grâce à l'existence d'un lexique spécialisé, ainsi que la présence de locuteurs suffisamment formés dans l'idiome à élaborer pour pouvoir rédiger, lire et comprendre de tels textes.

Les textes spécialisés sont un des quatre types de textes auxquels Kloss attache de l'importance dans le processus d'élaboration d'une langue [Ibid., pp.38-39]. A chaque type de textes, il attribue un nombre de points maximum atteint lorsque la langue a complètement conquis ce type de texte. Le nombre de point dépend de l'importance du type de texte dans l'élaboration

11 « Abstandssprachen. »

12 « Ausbausprachen. »

13 « auf Grund ihres linguistischen Abstandes von allen anderen lebenden Sprachen gleichsam 'automatisch', das heißt selbst wenn in ihnen keinerlei gedrucktes Schrifttum vorliegt, als 'Sprachen' anerkannt. [...] Die Ausbausprachen hingegen würden nicht als Sprachen, sondern nur als Dialekte behandelt werden, wären sie nicht das Ausdrucksmittel einer vielseitigen, besonders auch eine beträchtliche Menge von Sachprosa umfassenden Literatur geworden.»

linguistique ; le total correspond à 1000 points, signifiant la présence généralisée de la langue dans tous les domaines.

- Les textes-clés : il doit exister une traduction des textes culturels de base comme la Bible dans les pays chrétiens, les textes de Marx dans les pays communistes etc. (100 points)
- La littérature, sous toutes ses formes : prose, poésies, théâtre... (200 points)
- Les discours publics (qui peuvent cependant se retrouver aussi dans les autres catégories) : textes adressés oralement à un public que ce soit dans une université, un lieu de culte, à la radio ou à la télévision. (300 points)
- Les textes spécialisés : tout ce qui n'est pas littéraire ainsi que les analyses ou commentaires personnels, les essais etc. (400 points)

Kloss détermine trois critères minimum pour pouvoir considérer une langue comme élaborée [Ibid., p.32]:

- L'édition d'au moins une revue non littéraire servant à publier les textes spécialisés rédigés dans la langue concernée.
- L'utilisation de la langue comme matière scolaire mais aussi comme langue d'enseignement dans les quatre premiers niveaux de l'école primaire, ainsi que la rédaction d'une partie des livres scolaires dans cette langue.
- L'utilisation régulière de la langue dans les discours publics (prêches, conférences universitaires, messages radiophoniques etc.) ainsi que la mise par écrit de ces textes dans la même forme linguistique.

Il n'est pas important que la langue soit utilisée dans tous les domaines de communication, mais il faut quelle « puisse »¹⁴ l'être sans travail préalable particulier. De plus, la langue doit permettre à ses locuteurs d'accéder aux informations essentielles dans tous les domaines du savoir.

Concernant le processus d'élaboration, il se développe, toujours selon Kloss, de trois manières [Ibid., pp.37-38]:

- L'unification de l'orthographe,
- L'unification des formes linguistiques (morphologie, lexique etc.),
- L'élaboration de la langue, c'est à dire la création de nouveaux procédés stylistiques permettant de différencier les niveaux d'expressions, en particulier sur le plan lexical, mais aussi syntaxique ainsi que l'introduction de la langue dans de nouveaux domaines de communication, les domaines plus modernes émergés récemment.

14 Mot souligné par l'auteur p.32.

Nous verrons plus avant que les Corses ont décidé de faire complètement l'impasse sur l'unification des formes linguistiques.

L'élaboration linguistique ne doit pas se limiter à la forme (type de textes, domaines de communication etc.). La langue doit en effet pouvoir servir à aborder les thèmes les plus larges possibles.

- Les thèmes liés à la vie de la communauté : langue, littérature, folklore, histoire, agriculture, artisanat, faune, flore etc.
- Les autres domaines des sciences humaines : droit, philosophie, théologie etc.
- Les sciences naturelles et les technologies.

En confrontant ces thèmes à trois niveaux d'expression écrite correspondants aux niveaux d'éducation primaire, secondaire et universitaire, Kloss propose le schéma suivant d'élaboration linguistique [Ibid., pp.47-48]:

Recherche			
Secondaire			
Primaire			
	Thèmes communautaires	Sciences humaines	Sciences et technologies

L'élaboration se fait en partant du bas à gauche pour arriver idéalement en haut à droite. C'est à dire que la langue est d'abord capable de s'exprimer sur des thèmes liés à sa communauté avec un niveau de communication correspondant à une éducation primaire et qu'à force d'élaboration, elle arrive à s'exprimer dans les domaines des sciences et technologies avec un niveau correspondant à celui de la recherche universitaire. Les domaines grisés sont cependant difficiles à atteindre pour les petites communautés linguistiques peu développées.

Le développement de l'écrit d'une langue se fait selon les phases suivantes pendant lesquelles la langue s'impose dans différents types de textes¹⁵ de niveaux de plus en plus complexes. [Ibid., p.52]:

- Phase préliminaire : comique simple, mise à l'écrit de chansons populaires, de comptines, de proverbes etc.

¹⁵ Les théories de Kloss ne prennent en compte que les médias existants à l'époque. Il conviendrait de les moderniser en leur faisant notamment prendre en compte internet.

- Phase 1 : Poésie, écrits humoristiques en tout genre (incluent les comédies et les récits humoristiques), dialogues de roman, sketches radiophoniques etc.
- Phase 2 : Théâtre, récits sérieux en prose (au-delà des dialogues), récits en vers, épopées, courts articles de revues qui marquent l'introduction dans les écrits spécialisés de la langue qui s'élabore.
- Phase 3 : élaboration de l'écrit spécialisé, par exemple les manuels scolaires de niveau primaire, de courts essais et de courtes interventions radiophoniques sur les thématiques liées à la communauté, les revues locales, les prêches etc.
- Phase 4 : les manuels scolaires de toutes les matières, des travaux de recherches sur la communauté, des revues plus ambitieuses et des interventions radiophoniques plus importantes ;
- Phase 5 : Travaux de recherches dans tous les domaines, documents administratifs officiels, documents d'entreprises, journaux entiers.

Avant d'achever son élaboration, une langue passe donc par diverses phases pendant lesquelles elle se trouve dans un état intermédiaire entre le dialecte et la langue (élaborée). Kloss utilise alors le concept de « dialecte en voie d'élaboration » ou « dialecte culturel »¹⁶ [Ibid., pp.59-60]. Il s'agit donc d'un idiome assez largement utilisé dans de nombreux domaines mais à qui l'accès aux domaines les plus prestigieux reste encore interdit. Ainsi, des interventions orales spontanées peuvent avoir lieu en dialecte dans les instances politiques, alors que les discours officiels des hauts représentants sont faits dans la langue supérieure. De même pour la littérature qui existe sous de nombreuses formes en dialecte (poésies, comédies, voire romans) mais n'inclut pas les textes spécialisés et la presse écrite reste largement fermée au dialecte à l'exception de quelques rubriques voire éventuellement de quelques revues.

A l'instar du schéma proposé par Kloss, la langue corse s'est élaborée lentement, passant par plusieurs phases et conquérant un à un les différents domaines de communication.

2.2. La littérature.

La littérature est le premier domaine dans lequel apparaissent des écrits rédigés en corse et ce avant même que se développe une conscience de l'existence d'une langue corse à proprement parler. Ces premiers écrits sont rédigés consciemment dans le parler local pour en souligner le

¹⁶ « Ausbaudialekt » ; « Kulturdialekt »

caractère populaire. Le premier texte littéraire corse connu [Thiers, 2008, p.67] est en effet un sonnet rédigé en 1730 par un prêtre de Bastia au nom de ses paroissiens qui protestaient contre les violences commises par une partie de la population de la ville en rébellion contre les Génois. Le choix de la langue locale s'explique par la volonté d'être compris par le peuple. Le premier texte imprimé, dont nous avons déjà parlé, date de 1817, le « Dinomacchia » de Viale, rédigé en italien mais comprenant des dialogues entre bergers en variété corse. Il s'agit cette fois de rendre compte de la langue populaire, plus conforme aux personnages des bergers. C'est dans cette même période qu'est rédigée la première pièce de théâtre en corse, « Mamma sò » de Sebastiano Lucciardi en 1821. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, le corse n'est utilisé en littérature que pour de courtes œuvres, voire de courts passages d'œuvres plus longues, évoquant toujours des sujets populaires. On pourra citer des poésies sur la ruralité corse de Ugo Perretti (1747-1838), Antone Leonardu Massiani (1816-1888) ou Paulu Matteiu Della Foata (1817-1899). On ne connaît aucune œuvre majeure rédigée entièrement en corse avant 1890 [Arrighi, 2002, p.64].

Au tournant du siècle, avec le début du processus d'élaboration de la langue corse, une littérature corsophone commence à se développer. Des écrivains francophones se mettent au corse comme Versini (1867-1922) ou Paoli (1886-1941). Vattelapesca écrit des dizaines de comédies entre 1888 et 1903 ; il s'en tient cependant à l'italien pour ses tragédies. Il faut attendre 1911 pour que soit écrite une première tragédie en corse (« A Vendetta di Lilla » de Petru Lucciardi). Le mouvement s'accélère dans les années 1920 où les auteurs corses ayant fait leurs études en Italie modernisent la littérature corse en l'alignant sur la littérature européenne contemporaine et non plus sur les traditions orales corses [Ibid., p.113]. Le premier roman en corse, « Pesciu Anguilla » de Sebastiano Dalzeto, apparaît en 1930. Il traite de la société corse, comme les romans des années d'après-guerre.

Le « Riacquistu »¹⁷, mouvement culturel marquant une renaissance de la culture corse, modernise une nouvelle fois la littérature corse. Les thèmes traités deviennent plus universels et les œuvres ne s'intéressent plus uniquement à l'île. De plus, de nouveaux genres apparaissent, en particulier la nouvelle. La promotion de la création littéraire se fait plus active grâce à des concours qui révèlent de jeunes auteurs. Enfin, dans un esprit de « réappropriation » du passé culturel, des anthologies de littérature corse sont publiées. Le théâtre corse se tourne lui vers le passé, il tente de renouer avec les traditions et l'imaginaire collectif corse.

Au début du XXIème siècle, malgré les aides financières publiques, seule une dizaine d'œuvres sont éditées en langue corse chaque année, le lectorat étant trop peu nombreux pour qu'elles soient financièrement rentables [Ibid., p.121].

17 « réappropriation » de la culture, de la langue, de l'identité corses.

2.3. La presse écrite.

La presse écrite, à travers les revues surtout littéraires, joue un rôle majeur dans l'élaboration de la langue corse. C'est en effet dans celles-ci qu'on a vu être publiées de nombreuses œuvres littéraires, et c'est aussi dans celles-ci qu'ont eu lieu différents débats entre intellectuels sur l'avenir de la langue corse : normalisation, enseignement, revendications d'un statut etc. Les revues ont donc été un instrument essentiel de la planification linguistique.

Pendant tout le XIX^{ème} siècle, la presse écrite hésite entre le français et l'italien [Ibid., pp.59-60]. De 1817 à 1824 paraît le « Journal du Département de la Corse » présentant ses articles en deux versions, une française et une italienne. Au milieu du siècle, on fonde encore des journaux en italien, mais c'est la langue française qui domine jusqu'en 1870 où elle devient exclusive.

En 1896 apparaît la première revue en langue corse : « A Tramuntana ». Cette revue publie non seulement des textes littéraires, mais aussi des articles sur des thèmes divers et variés comme l'économie, la politique etc. Il confirme donc le corse comme langue littéraire mais aussi comme langue capable de traiter de tous les sujets. Pour Thiers [Thiers, 2008, p.83], cette revue participe à l'élaboration du corse aussi par sa forme car on ne trouve de telles revues littéraires et intellectuelles que parmi les grandes langues nationales. De plus, s'exprimant sur tous les sujets touchant à la Corse et donnant des références culturelles, elle crée un « locuteur collectif : le peuple corse » et cimenterait donc l'identité nationale en train d'émerger.

La revue « A Cispia » revêt elle aussi une importance capitale bien que la guerre l'ait empêché de publier plus d'un seul numéro en 1914. Utilisant le corse et le français, les auteurs y expriment des opinions politiques et des revendications linguistiques [Ottavi, 2008, pp.73-73] qui seront reprises et développées encore longtemps après la disparition de la revue. Ils souhaitent en effet une renaissance du corse, langue de la nation, grâce à un statut d'autonomie de l'île, ils veulent distancier le corse de l'italien en établissant une orthographe spécifique et incitent les écrivains à l'utiliser dans leurs œuvres pour enrichir le patrimoine littéraire et culturel corse. Ils se disent en outre favorables à l'utilisation des différents dialectes, sans recours à une langue standardisée car ils pensent que le corse n'a pas encore atteint l'état de langue qui viendra plus tard avec l'usage.

En 1920, après l'interruption due à la guerre, la revue hebdomadaire « A Muvra » est fondée. Elle se réclame de l'héritage d'« A Cispia » et soutient des idées autonomistes pour la Corse. Les auteurs exigent l'enseignement du corse dans toutes les écoles de l'île, à côté du français et de l'italien. Conscients de l'existence d'une nation corse, ils souhaitent la doter d'une langue et d'une littérature. Cette revue mène une véritable politique d'élaboration linguistique [Ibid. p.78] en éditant des traductions en corse de grandes œuvres littéraires, en publiant annuellement une anthologie des

articles d'histoire qu'elle avait publiés, en compilant des textes de littérature populaire et en proposant divers essais grammaticaux sur la langue corse. Très politisés, ses auteurs, considérés comme radicaux, fondent en 1922 le « Partitu Corsu d'Azione » (« Partitu Corsu Autonomista » dès 1927), dont « A Muvra » devient l'organe de presse. Ils se rapprochent de plus en plus du mouvement fasciste italien pour finir par soutenir pleinement Mussolini dès le milieu des années 1930.

Les intellectuels plus modérés se détachent progressivement de « A Muvra » et fondent en 1923 la revue littéraire « l'Annu Corsu » [Arrighi, 2002, p.68-69]. Le chef de file est Paul Arrighi. Ils ne souhaitent pas l'autonomie de la Corse mais uniquement une reconnaissance par l'Etat de leur spécificité culturelle, tout en restant une région française. Bien que moins radicale dans sa défense du corse, la revue « l'Annu Corsu » contribue elle aussi à l'élaboration de cette langue [Ottavi, 2008, p.86]. En effet, Arrighi met au point une orthographe spécifique au corse qu'il utilise dans la revue, et se déclare en faveur d'une institution de normalisation de la langue. Cependant, avec le temps, il souhaite de plus en plus se distancer des intellectuels d'« A Muvra » qu'il juge trop radicaux. Il ne souhaite pas l'enseignement du corse à l'école car il le juge trop peu standardisé. Il s'attache de plus en plus à la langue française qu'il souhaite maintenir dans l'île et s'éloigne parallèlement de l'italien. Il va même jusqu'à proposer de changer le nom de la Corse en « Cirnu », du nom grec de l'île, car le nom en corse est égal au nom en italien. Sa doctrine est d'ailleurs appelée « cyrnéisme ». La revue devient bilingue français-corse en 1925, puis majoritairement francophone en 1929 et est finalement rebaptisée « l'Année Corse » en 1937.

Ainsi dans les années d'entre-deux-guerres, grâce aux revues, la langue corse s'installe dans le débat public. Elle devient objet d'étude, s'impose comme langue littéraire et comme symbole identitaire. Les revues permettent de vulgariser les questions linguistiques, de démocratiser l'écrit en corse et de faire quelques pas en direction d'une codification de la langue. Cependant, Ottavi [Ibid., p.90] note que ce mouvement culturel ne se ressent pas parmi la population. L'ambiguïté de ces mouvements face au fascisme, le manque d'intérêt des partis politiques nationaux vis-à-vis de la défense des régions ainsi que l'attractivité de l'emploi francophone mettent une distance entre le peuple et les questions culturelles corses. S'il considère que « le corse est à présent bien né », il remarque cependant que l'affirmation de son existence par la population et son désir de le préserver n'apparaissent que dans les années 1950.

La Seconde Guerre Mondiale marque un tournant dans la vie culturelle de l'île. La défaite du fascisme, dont la majorité des intellectuels corses étaient proches, l'occupation de la Corse par l'Italie dès 1943 et la libération par les troupes françaises créent un climat de défiance vis-à-vis de l'Italie et des mouvements politiques et culturels corses. Etant donnée la situation défavorable aux

mouvements culturels corsophiles, les Corses mettent du temps à fonder de nouvelles revues après la guerre. Les « Cahiers d'Histoire et de Documentation Corses » sont fondés dès 1949 mais à Paris, le « Bulletin de la Société des Sciences » est refondé en 1958. La revue principale est cependant « U Muntese » fondée en 1955. Revue littéraire, elle rassemble les mêmes auteurs que les revues d'avant-guerre, la relève n'ayant pas été assurée. Les divergences de points de vue demeurent, la revue connaît des scissions au fil du temps et finit par disparaître en 1972. Farrenkopf considère cette revue comme le point de départ du « Riacquistu » [Farrenkopf, 2011, p.60]. En effet, cette revue, ainsi que « Righu » qui lui succède de 1974 à 1986 sont le lieu de débats entre intellectuels sur l'avenir de la langue corse. Ils posent la question de l'implantation du corse dans les écoles, de la fixation d'une orthographe, de la fondation d'une université ou encore de la reconnaissance de la spécificité de la Corse à l'intérieur de la République française [Goebel, 2015, p.37].

Aujourd'hui, la presse écrite en Corse est très largement dominée par le français, seules quelques rubriques culturelles ou littéraires peuvent laisser une place à la langue corse [Arrighi, 2002, p.90]. Elle souffre du même problème que la littérature, à savoir un manque de lecteurs corsophones.

2.4. Les nouveaux médias.

Bien que la conscience de la langue corse se soit développée dès la fin du XIX^{ème} siècle, le corse n'a pas réussi à s'imposer dans les médias qui se sont démocratisés au cours du siècle suivant (radio, télévision, internet). On note cependant qu'actuellement, le corse est plus présent à la télévision et à la radio que dans la presse écrite, les médias audiovisuels ayant l'avantage de ne pas nécessiter d'apprentissage de la lecture. Néanmoins, l'espace laissé au corse reste étroit.

- L'ADECEC (Association pour le Développement des Etudes archéologiques, historiques, linguistiques et naturalistes du Centre-Est de la Corse) dispose d'une radio qui émet uniquement en langue corse. Leur présence sur internet, en particulier leur blog, contient en revanche des articles rédigés aussi en français. [adecec.over-blog.net (23/02/2016)]
- Radio France, à travers sa station « France Bleu – Radio Corse Frequenza Mora », diffuse un bulletin d'informations en corse du lundi au vendredi à 6h45 ainsi que quelques émissions en corse comme « Giramundu » qui fait découvrir les régions de la Méditerranée et leur actualité, « Litera'Terra » sur la littérature corse, deux émissions qui donnent la parole aux auditeurs sur les sujets de leurs choix : « dite a vostra » uniquement en corse et « le forum » dans la langue choisie par les intervenants. On notera aussi l'émission

« Meditteradio » commune à la Corse, la Sardaigne et la Sicile qui traite de l'actualité de ces trois îles, les intervenants s'expriment en italien ou en corse selon leur région d'origine. [<http://www.francebleu.fr/nos-emissions/rcfm> (23/03/2016)]

- France 3 Corse diffuse aussi des journaux télévisés quotidiens en corse ainsi que différentes émissions telle « Par un dettu » qui traite chaque semaine de la culture et du patrimoine corses, des dessins animés quotidiens destinés à la jeunesse, « Una canzunetta » un magazine hebdomadaire qui permet d'apprendre le corse avec des enfants de classes bilingues autour d'une chanson ou encore « La dolce vita » une série de documentaires hebdomadaire qui fait découvrir les grandes villes d'Europe. [<http://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/emissions>, (23/03/2016)]
- La présence du corse sur internet est en revanche très faible. Si Google intègre le corse dans son programme de traduction automatique, il ne propose pas de moteur de recherche en corse. Facebook n'est pas disponible en corse. La version corse de Wikipedia ne contient que 5204 articles dont de nombreux très courts. Seuls 27 utilisateurs sont actifs sur la version corse mais 3 seulement ont fait plus de 5 actions sur le site au cours des 30 derniers jours. [co.wikipedia.org (23/03/2016)]

2.5. La standardisation.

La standardisation de la langue est une condition préalable à la généralisation de son usage écrit. Kloss évoque, comme nous l'avons vu plus haut, l'unification de l'orthographe et des formes linguistiques. Durand développe dans ce cas le concept de « glottoécologie »¹⁸ [Durand, 2003, p.60] qui consiste à « prendre les rênes du destin d'une langue en intervenant directement sur celle-ci », le but étant de rendre possible l'enseignement et la diffusion de cette langue. La recette est la suivante :

- Codifier une orthographe ;
- Fournir une description complète (c'est à dire une grammaire) ;
- Procéder à une compilation la plus complète possible du patrimoine lexical et phraséologique (c'est à dire un dictionnaire) ;
- Créer les néologismes nécessaires à la vie contemporaine ;
- Unifier la langue et contourner l'écueil de la diversité interne à la langue ;

¹⁸ « glottoecologia » ; « prendere le redini del destino di una lingua intervenendo direttamente su di essa. » Durand différencie la glottoécologie de la glottopolitique qui agit indirectement en cherchant à conditionner les forces politiques et administratives de l'Etat dans lequel la langue est parlée afin d'en obtenir reconnaissance et protection officielles.

- Sensibiliser, mais aussi impliquer l'opinion publique à la situation de sa propre langue.

En 1915 paraît le premier dictionnaire corse, ou plus exactement corse-italien, intitulé « *vocabolario dei dialetti della Corsica* ». Pour les rédacteurs, la langue de référence était à l'époque encore l'italien. Il faut attendre 1968 pour voir paraître le premier dictionnaire français-corse, époque où le français s'est largement imposé comme langue de référence pour toutes les générations.

En ce qui concerne l'orthographe, l'italien sert là aussi pendant longtemps de référence, ne serait-ce que parce que cette langue a pendant longtemps été l'unique langue écrite en Corse. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, Paul Arrighi propose dès 1922 une orthographe propre au corse. En 1971 paraît « *Intricciate è cambiarine* » de Marchetti et Geronimi, livre qui propose une orthographe du corse basée sur le corse lui-même (et non plus sur l'italien) et qui permet aux différentes variétés du corse d'être mises à l'écrit en suivant toutes les mêmes règles. Ce système s'impose rapidement et est accepté par tous. Il généralise entre autres les graphies typiquement corses 'ghj' et 'chj' qui notent des phonèmes inconnus de l'italien mais présents dans toutes les variétés du corse. Le choix d'une graphie particulière n'est pas innocent car il révèle la tension qui existe entre la langue culturellement dominante (l'italien) et la langue culturellement dominée (le corse). Il existe une tendance spontanée parmi les locuteurs de langues dominées d'écrire en suivant l'orthographe de la langue dominante [Caubet et al. In Kremnitz, 2013, p.199]. Opter pour une orthographe divergente, notamment en utilisant de nouveaux graphèmes relève d'une volonté de distanciation et d'une dynamique identitaire. Les nouveaux choix graphiques peuvent susciter l'adhésion ou le rejet des locuteurs, ils sont en tous les cas chargés d'une valeur symbolique. Ceci est confirmé par diverses anecdotes rapportées par Thiers [Thiers, 2008, pp.125-126] concernant la forme corse des prénoms (différentes de leur version français et même italienne) : donner à ses enfants un prénom sous sa forme corse est considéré comme un signe d'attachement au nationalisme corse. Un tel prénom peut être plus ou moins facilement accepté par l'officier d'Etat civil selon ses opinions politiques et peut pendant longtemps encore être source de difficultés face à une institutrice certes corsophone mais non nationaliste qui refuse d'appeler par son prénom corse un élève ou face au préfet qui lors des élections législatives de 1986 dépose un recours en justice contre la liste du parti nationaliste sur laquelle tous les prénoms avaient été écrits sous forme corse. La valeur symbolique et identitaire de la graphie corse est démontrée aussi par les auteurs qui signent leurs publications en français d'un prénom français mais utilisent la forme corse pour leurs écrits littéraires en langue corse : Jacques Thiers et Jean-Marie Comiti, ou plutôt Ghjacumu Thiers et Ghjuvan Maria Comiti.

L'unification de l'orthographe corse, désormais achevée et généralisée, a été le fait de deux

linguistes, et non d'une institution normative. En effet, une telle institution n'existe pas en Corse, malgré certaines revendications dès les années 1920. Toutes les tentatives de création d'académies ont échoué [Arrighi, 2002, p.69] : Accademia Corsa fondée à Ajaccio en 1921, Lingua Corsa fondée la même année à Bastia, Académie Cynrénienne fondée à Paris en 1928 et même l'association Lingua Corsa fondée en 1956 pourtant très active dans l'édition de dictionnaires, grammaires ou ouvrages anciens ainsi que dans son combat pour l'enseignement obligatoire du corse dans les écoles [Ottavi, 2008, pp.226-227]. Les institutions qui s'occupent de la langue corse sont souvent gérées par des bénévoles et ne sont parfois implantées que très localement comme l'ADECEC dans le centre-est de l'île ou la « Scuola Corsa » à Bastia et Corte. On notera aussi le Centre de recherches corse de l'université de Corte ou les Centres de documentation pédagogique de Bastia et Ajaccio spécialisés dans le développement de l'enseignement du corse. Comiti semble regretter cette absence d'institutions normatives qui « concrétiserai[ent] et symboliserai[ent] une dignité institutionnelle de la langue corse. » [Comiti, 2005, p.38] Cette situation favorise selon lui la dialectisation de la langue, le repli des locuteurs sur leur propre dialecte et le renforcement d'une conscience dialectale au détriment d'une conscience linguistique plus large. Il parle alors de « dialectopathie ». Il reconnaît cependant que depuis le « Riacquistu » des années 1970, les Corses reconnaissent le corse comme langue unique malgré toutes ses variétés et malgré l'absence d'institutions de référence supradialectale.

L'acceptation des différentes variétés comme partie intégrante de la langue, et donc l'absence de volonté de normativisation est le résultat de l'application d'un concept central de la linguistique corse développé dans les années 1970 par Jean-Baptiste Marcellesi : la polynomie. Lorsqu'en 1974, l'Etat autorise l'enseignement du corse dans les écoles, un débat naît sur l'île pour savoir quelle variété doit être enseignée. La situation est vite bloquée car personne ne souhaite abandonner sa variété au profit d'une autre. Marcellesi propose alors de considérer le corse comme « un ensemble de variétés constituant un trésor commun où chacun puise selon ses origines, ses goûts, et éventuellement sa stratégie de communication. » [Marcellesi, 2003, p.22] Se développe à partir de là le concept de langue polynomique, c'est-à-dire « une langue à l'unité abstraite, à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. » [Ibid., pp.173-174] Le corse est donc une langue qui ne possède pas de variété standard, mais dont toutes les variétés sont considérées comme égales et ont toutes leur place à tous les niveaux de la société. Cette conception du corse se fonde sur le sentiment linguistique communautaire, c'est-à-dire sur le fait que les corses se reconnaissent tous comme étant locuteurs de la même langue. Dans une autre définition parue en 1983, Marcellesi ajoute d'ailleurs que l'unité de la langue se fonde sur « la décision massive de ceux qui la parlent de

lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues. » [Marcellesi, Jean-Baptiste, 1983, La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse, dans Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-Provence, volume n°5 Sociolinguistique des langues romanes. Cité dans Bulot, 1991, p.1] La diversité des parlers corses n'étant pas forcément conscientes aux locuteurs, une éducation à la polynomie est nécessaire. L'approche polynomique ne cherche cependant pas la cohérence et l'homogénéité des différentes variétés à tous les niveaux (lexique, phonologie, syntaxe etc.) mais plutôt à observer et décrire comment les variétés s'adaptent les unes aux autres : alors que l'approche linguistique, à travers la dialectologie, considère chaque variété comme un système clos, l'approche polynomique les considère toutes comme une partie du système ; un trait caractéristique d'une seule variété est une possibilité facultative pour toute la langue corse alors que la linguistique traditionnelle en ferait une règle obligatoire uniquement pour la variété concernée et une impossibilité pour les autres. La polynomie contourne donc le problème principal de la normativisation d'une langue, à savoir l'exclusion de variétés au profit d'une seule. Un tel procédé a pour conséquence la faible identification d'une partie des locuteurs avec la variété désormais standardisée s'ils en parlent une autre naturellement. De plus la langue perd en authenticité en excluant ses différentes variétés. Or, l'authenticité, l'attachement aux origines jouent un rôle central dans l'élaboration du corse [Farrenkopf, 2011, p.69]. Marcellesi considère d'ailleurs qu'une langue normée est une forme imposée qui ne correspond pas à l'usage et qui mène à la domination des autres variétés [Marcellesi, 2003, pp.29-30]. Thiers le rejoint en ajoutant que la normativisation est une caractéristique typique des langues dominantes et que les langues dominées tendent à la normativisation parce qu'elle cherchent à reproduire le schéma dominant, pensant que seul ce schéma permet à une langue de s'élever [Thiers, 2008, p.186].

L'approche polynomique du corse, même si elle est largement adoptée par les locuteurs, pose encore un certain nombre de questions.

- Tout d'abord la question de son avenir. Certains considèrent en effet que la polynomie est destinée à s'imposer définitivement tandis que d'autres la considère comme un état transitoire, espérant qu'avec le temps, l'usage imposera une forme naturellement standardisée de la langue.[Arrighi, 2002, p.95]
- Comiti voit dans la polynomie un risque de mélanges hybrides [Comiti, 2005, pp.101-105]. Si l'apprentissage du corse n'est pas rigoureux, les variétés pourraient être confondues par les apprenants qui créeraient alors des formes ne relevant d'aucun parler authentique. Il observe d'ailleurs déjà ce phénomène dans les centres urbains qui attirent des personnes venues d'aires dialectales différentes ainsi que dans les zones de frontières entre dialectes.

- Durand est quant à lui sceptique face au concept de polynomie qu'il considère comme contraire aux méthodes et aux principes de la linguistique [Durand, 2003, p.83]. A cause de la polynomie, une description rigoureuse et exhaustive de la langue corse, dans un dictionnaire et une grammaire, est impossible. Il cite le linguiste corse Jean Chiorboli comme partageant cet avis. De plus, il met en doute « la décision massive » des locuteurs de faire naître la langue corse, et parle plutôt de « conviction [...], si ce n'est acceptation pure et simple d'un dogme, sans aucune réflexion métalinguistique ou argument probant de la part d'une majorité de la population. »¹⁹ [Ibid., p.81]
- Farrenkopf voit en la multiplicité des dialectes un obstacle à l'élaboration du corse comme langue. [Farrenkopf, 2011, p.71]
- Pour Giacomo-Marcellesi, le principal problème de la polynomie se pose dans l'enseignement [Giacomo-Marcellesi in Kremnitz, 2013, p.471]. Si aucune variété ne doit être privilégiée, il devient difficile de rédiger des manuels scolaires ainsi que les sujets d'examens valables sur toute l'île. De plus, enseigner la polynomie signifie que chaque professeur doit avoir reçu une formation minimum dans chacun des dialectes.

2.6. L'officialisation.

Les Corses ont exprimé assez tôt leur volonté de voir reconnaître leur langue officiellement par l'Etat français. Une telle reconnaissance revêt en effet une grande importance dans le processus d'élaboration d'une langue car il permet de l'utiliser dans les plus hauts domaines de la société : administration, justice etc. C'est d'ailleurs la dernière phase de l'élaboration d'une langue écrite selon Kloss, comme nous l'avons vu plus haut. Cependant, les Corses se heurtent sur ce point au refus catégorique de l'Etat français. L'Etat ne reconnaît qu'une seule langue administrative, le français, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 et n'est jamais revenu sur la question.

A l'époque, le but affiché de l'ordonnance était de permettre aux sujets du Roi de France de mieux comprendre les actes officiels, en particulier judiciaires, rédigés jusque là en latin²⁰. Toutefois, à travers cette ordonnance on peut voir une véritable politique linguistique de promotion

19 « convincimento [...] se non proprio prona accettazione di un dogma, privo per la maggior parte de la popolazione di alcuna riflessione metalinguistica o di alcun argomento probatorio. »

20 Art. 110 : « Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation. » Art. 111 : « Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrêts, nous voulons d'oresnavant que tous [...] soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement. » Consulté sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070939> [26/02/2016]

du français et par là même de son pouvoir [Garnier in Kremnitz, 2013, pp.28-31]. En substituant le latin par le français, le Roi fait du français la première langue de l'Etat, le français acquiert ainsi le prestige d'une langue écrite et devient l'égal du latin. En identifiant le Royaume de France à la langue française, le Roi, symbole du Royaume, est alors identifié à la langue française. L'unité du Royaume autour de la personne du Roi se fait donc autour de la langue française et les autres langues du royaume sont écartées du pouvoir. Le Roi développe ensuite le prestige du français en faisant traduire les grandes œuvres latines et grecques qui confèrent au français une dignité littéraire égale à celle des langues classiques. Mécène des Arts et des Lettres, il favorise la création artistique en français et incite les nobles de tout le pays à s'unir autour de lui, et donc de la langue française. Il creuse ainsi l'écart entre le français d'un côté, langue du Roi, de l'Etat et des Lettres et les autres langues de France de l'autre côté, langue des provinces, des littératures médiévales peu prestigieuses à l'époque et dont la noblesse provinciale tire sa légitimité à travers les mythes chevaleresques. Promouvoir le français au sommet de l'Etat revient donc pour François Ier à éliminer le latin, langue de la puissance catholique, mais aussi à renforcer son pouvoir en minimisant le pouvoir de la noblesse provinciale et à reléguer du même coup au second rang les langues des provinces.

Comme nous avons déjà pu le constater, les siècles qui suivirent n'ont pas vu la France pratiquer de politique linguistique. Seule la période révolutionnaire a permis au français de s'imposer un peu plus. La IIIème République s'est certes ouverte sur les langues régionales dans le système scolaire mais la circulaire de Monzie de 1925 a mis un coup d'arrêt à cette ouverture, renforçant une nouvelle fois le statut du français. Il faut attendre la Loi Deixonne de 1951 pour que l'Etat fasse de nouveau un pas vers les langues de son territoire : cette loi autorise en effet l'enseignement dans les écoles publiques du breton, du basque, du catalan et de l'occitan. A travers cette loi, ces quatre langues obtiennent une reconnaissance officielle de la part de l'Etat. Cette loi n'est élargie au corse qu'en 1974, satisfaisant une revendication portée par les Corses depuis la fin des années 1950.

Cela dit, une reconnaissance sur le plan scolaire est loin d'un statut de langue officielle ou au moins administrative. Cette revendication, exprimée encore au début de l'année 2016 par le Président de l'Assemblée de Corse, n'a jamais été satisfaite. Le principe de coofficalité [Arrighi, 2002, p.123] a été lancé par Marcellesi en 1985, il donnerait à la langue corse le statut de langue officielle à côté du français dans toute la Corse, chaque citoyen pouvant communiquer avec les administrations publiques dans la langue de son choix. L'Etat garantirait par ailleurs le bilinguisme. Ce principe a toujours été rejeté par les gouvernements successifs invoquant la Constitution française²¹ qui, dans son article deux, inséré en 1992, déclare que « la langue de la République est le

21 Constitution du 4 octobre 1958 dans sa version révisée le 23 juillet 2008. Consultée en ligne sur <http://www.conseil->

français. » De plus, l'article premier selon lequel « la République est une et indivisible » ne permet pas de division du peuple en communautés dont certaines jouiraient de droits particuliers²² [Woehrling in Kremnitz, 2013, p.83]. On notera toutefois que les langues régionales ne sont pas absentes de la Constitution : elles y ont été ajoutées en 2008 à l'article 75 mais doivent se contenter d'un simple « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » sans plus de précisions.

La Constitution a aussi été invoquée pour rejeter la « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », texte du Conseil de l'Europe rédigé en 1992 visant à aider les Etats membres à protéger et promouvoir les langues minoritaires ou régionales présentes sur leur territoire. Le gouvernement français s'était montré intéressé par la Charte en 1998 et avait commandé trois rapports successifs sur la question :

- le rapport Poignant de juillet 1998 considère les langues régionales comme des objets culturels, patrimoine de la France [Poche, 2000, pp.132-134]. Pensant que chaque citoyen pourrait y être sensible et s'y intéresser, il recommande une politique positive de l'Etat vis-à-vis des langues de manière à les rendre accessibles. Il se prononce donc pour la signature de la Charte.
- Le rapport Carcassonne de septembre 1998 [Garabato in Kremnitz, 2013, p.329] étudie la constitutionnalité de la Charte et ne voit pas d'incompatibilité entre le texte européen et la Constitution française.
- Le rapport Cerquiglini d'avril 1999 [Sibille in Kremnitz, 2013, pp.45-49] dresse une liste de 75 langues qui pourraient être concernées par la Charte. On y trouve deux types de langues : les langues territorialisées, c'est-à-dire parlées à l'origine sur un territoire appartenant aujourd'hui à la France, et les langues communautaires, c'est-à-dire celles parlées par un groupe arrivé tardivement sur le territoire français mais bien implanté. Cerquiglini exclut du second groupe les langues ayant un statut officiel dans un autre Etat, il retient par exemple le berbère et l'arabe dialectale mais pas l'arabe littéral. Le nombre élevé de langues s'explique par la présence des langues des territoires d'outre-mer, très nombreuses notamment en Nouvelle-Calédonie.

La France a signé la Charte en 1999 mais le Conseil constitutionnel l'a jugée contraire à la Constitution, empêchant sa ratification, son application et du même coup un statut officiel au corse et aux autres langues de France.

constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html

22 Pour cette raison, le Conseil Constitutionnel avait jugé inconstitutionnelle la mention du « peuple corse » dans la loi sur le statut de Collectivité Territoriale de Corse en 1991.

La loi de 2002 définissant un nouveau statut de Collectivité Territoriale de Corse n'officialise pas non plus l'usage de la langue corse, il confirme uniquement la généralisation de l'enseignement du corse dans les écoles de l'île et donne la possibilité à l'Assemblée de Corse d'adopter un « plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses » faisant l'objet d'une convention avec l'Etat [Art. 7]. Le développement de l'enseignement de la langue corse fera l'objet de la deuxième partie de ce travail.

2.7. Problématiques actuelles de l'élaboration du corse.

2.7.1. Langue ou dialecte ?

Malgré l'avancée indéniable du processus d'élaboration du corse, un certain nombre de problématiques continue de se poser. La première d'entre elle est la question de savoir si le corse est véritablement une langue ou si c'est un dialecte de l'italien. Plus le processus d'élaboration avance, plus les linguistes penchent pour la première option.

Kremnitz rappelle qu'il n'existe pas de définition précise d'une langue [Kremnitz in Kremnitz, 2003, pp.96-99]. La linguistique tient compte de critères uniquement internes à la langue (phonologie, lexicque, morphologie etc.). S'il existe des différences entre deux systèmes linguistiques, on les considèrera comme deux langues distinctes. Toutefois, il n'existe pas de distance fixée précisément à partir de laquelle on peut automatiquement parler de deux langues différentes. La sociolinguistique tient quant à elle aussi compte de critères externes à la langue, comme la « conscience linguistique » des locuteurs : s'ils sont conscients de parler une langue propre, ils l'appelleront « langue » et elle sera alors considérée comme telle. Ce critère est cependant peu fiable car il peut varier selon les locuteurs et être influencé. Octroyer un statut de langue à un parler est donc une décision politique. « La différence entre langue et dialecte est donc purement terminologique, en grande partie sentimentale [...] et surtout idéologique et politique. »²³ [Durand, 2003, p.69] Comme il n'existe pas d'instance politique nationale en Corse, le statut de langue du corse ne peut pas être clairement décidé et fait donc encore débat.

Pour palier ce manque de définition claire, Marcellesi développe deux concepts qu'il applique au corse pour démontrer qu'il s'agit bien d'une langue.

23 « La differenza tra lingua e dialetto è quindi puramente terminologica, in gran parte sentimentale [...] e soprattutto ideologica e politica. »

- L'individuation [Marcellesi, 2003, p.169] est

« le processus par lequel une communauté ou un groupe social tend à systématiser ses différences, à les sacraliser, à les considérer comme déterminantes, à en faire un élément de reconnaissance. Elles deviennent alors des indicateurs d'identité. »

Les Corses s'identifiaient à l'italien jusqu'à ce qu'ils soient annexés par la France. Citoyens français, ils ont fini par se considérer comme différents des Italiens et donc comme locuteurs d'une autre langue. Pour démontrer l'individuation du corse, Marcellesi a réalisé une étude auprès d'une cinquantaine de personnes [Ibid., pp.255-261]. Après avoir fait enregistrer des textes dans différentes variétés linguistiques de Corse mais aussi des régions voisines (Toscane, Sardaigne), il les a fait écouter aux personnes choisies. Toutes ont réussi à distinguer les textes corses des textes non-corses en s'appuyant sur un certain nombre de caractéristiques connues comme étant typiquement corses.

- La reconnaissance-naissance [Ibid., p.169] est une

« décision glottopolitique symbolique qui s'applique à un système qu'on classait antérieurement comme dépendant d'un autre, les différences linguistiques étant minimisées, et qui érige ces différences en écarts significatifs, procédant ainsi à la reconnaissance de ce qui existait déjà sur le terrain et donnant naissance par déclaration solennelle à une nouvelle langue. »

Ainsi le corse était-il systématiquement classé parmi les dialectes italiens, même à une époque où les Corses avaient déjà bien entamé leur processus d'élaboration linguistique. Au fil du temps et des études, la communauté internationale a fini par déclarer le corse comme langue à part entière, sans doute plus en raison de différences sociales et historiques avec l'italien que linguistiques.

En jetant un œil sur l'histoire de la recherche linguistique sur le corse, on remarque effectivement un basculement dans l'opinion des linguistes. Avant les années 1970, les chercheurs décrivaient le corse comme un dialecte italien, Comiti nomme cette période « le temps du dialecte » [Comiti, 2005, p.42]. A partir de 1970 en revanche, les chercheurs commencent de plus en plus à en parler comme d'une langue, « le temps de la langue » est venu. Cette période coïncide avec le « Riacquistu » pendant lequel la conscience linguistique s'affirme en Corse, les linguistes corses commencent à vouloir différencier plus nettement leur langue de l'italien, en élaborant une nouvelle orthographe ou en se penchant de façon critique sur les publications du « temps du dialecte » [Ibid., pp.53-55]. Les Corses sont en effet contraints de mettre l'accent sur la distance linguistique, bien que faible, faute d'autorité légitime pour prendre la décision politique de faire du corse une langue [Farrenkopf, 2011, p.125].

La comparaison de différents ouvrages d'introduction à l'étude des langues romanes montre bien l'évolution de la linguistique à l'égard du corse sur la question de la langue. En 1956, Vidos

parle du corse comme d'un « vieux dialecte toscan de l'époque de Dante. »²⁴ [p.346] L'édition de 1975 ne varie pas sur ce point. En 1964, Rohr ne mentionne pas le corse mais parle de l'île comme d'une région où des restes du sarde sont encore parlés [p.12]. L'édition de 1980 a supprimé cette idée, mais ne mentionne toujours pas le corse. En 1965, Iordan et Manoliu Manea classent le corse comme dialecte de l'italien central [p.42], de même que Lausberg en 1969 [p.53] et Bec en 1970 [p.19]. Les années 1970 arrivent et le ton change en effet. Camproux se fait plus prudent en 1974 lorsqu'il parle de dialecte. Il écrit : « les parlers corses sont, en général, considérés comme apparentés au toscan, bien que certains linguistes et érudits corses modernes parlent d'une langue corse. » [p.80] On retrouve le même énoncé dans la deuxième édition de 1979. Cette même année, Elwert n'évoque pas le corse, mais parle de l'italien comme une langue étant parlée entre autre en Corse [p.77]. En 1988, le *Lexikon der romanistischen Linguistik* consacre une partie entière au corse considéré comme langue à l'égal de l'italien et du sarde rassemblés dans le même volume [vol. 4b, pp.799-835]. En 1990 ainsi que dans les éditions suivantes de 1994 et de 2013, Pöckl et Rainer classent le corse dans les dialectes italiens en précisant qu'il s'agit « d'un point de vue dialectologique »²⁵ [p.49]. En 1994, Klinkenberg ose un résumé étonnant de la situation du corse qu'il compte parmi les dialectes toscans mais « où l'on distingue deux variétés : le cismontano et l'oltramontano qui tendent à se standardiser dans une 'lingua corsa' » [p.176]. Lindenbauer, Metzeltin et Thir consacrent en 1995 un (très court) chapitre au corse, traité donc comme une langue [p.59], tandis que Tagliavani (linguiste italien) le classe encore parmi les dialectes italiens [p.333]. Enfin, Schlösser en 2001 [pp.117-118], Renzi et Andreose en 2003 [p.55] ainsi que Glessgen en 2007 [p.75] considèrent le corse comme une langue, ce dernier précisant qu'il s'agit d'une « langue par élaboration ». Il est à noter que les premières versions de l'ouvrage de Renzi (en 1976 et en 1985) ne mentionnaient pas le corse.

24 « alter toscanischer Dialekt aus der Dantezeit »

25 « aus dialektologischer Sicht »

2.7.2. La distanciation.

La question de la distanciation, partie intégrante du processus d'individuation, mérite qu'on s'y attarde un peu plus. Consistant à souligner les caractéristiques propres au corse afin de pouvoir le définir comme langue, la distanciation se réalise sur deux niveaux. Le premier vis-à-vis de l'italien langue de laquelle le corse s'est progressivement détaché, et le second vis-à-vis du français, langue devenue au fil du temps la référence pour le corse, en particulier en ce qui concerne la création de néologismes.

La distanciation de l'italien se révèle être une difficulté. Durand note en effet une étroite coïncidence du lexique, de la morphologie et de la syntaxe du corse avec ceux de l'italien. Il décrit même le corse comme le dialecte « le plus proche de la langue littéraire italienne »²⁶ [Durand, 2003, p.74] Pour lui les tentatives de distanciation sont vaines : mettre en avant le fait que des mots issus du latin se sont conservés en corse mais pas en italien, ou tout autre trait typique du corse pour l'opposer à l'italien pourrait valoir pour tous les dialectes et pourrait permettre l'individuation de très nombreuses nouvelles langues [Ibid., pp.78-79]. Il s'exprime pourtant de manière assez modérée vis-à-vis de la distanciation de l'italien, écrivant que « affirmer que le corse, 'c'est de l'italien' est aussi réducteur et superficiel qu'affirmer que 'ce n'est pas de l'italien'. »²⁷ [Ibid., p.19] Il s'éloigne du phénomène de distanciation pour considérer le corse comme une langue, mettant en avant « la volonté des locuteurs » et admettant que « la réponse la plus honnête » à la question de savoir si le corse, c'est de l'italien, serait « ce n'est plus de l'italien. »²⁸ [Ibid., pp.77-78] Pour Comiti [Comiti, 2005, pp.29-33], en revanche, la distanciation de l'italien est plus facile qu'il n'y paraît. Il rappelle que les Corses ont été convaincus que leurs dialectes n'étaient que des variétés basses du toscan à cause de la longue influence exercée par la Toscane sur l'île. Toutefois, la démocratisation de l'enseignement dans les années 1960 a provoqué une inscription massive des élèves corses en cours d'italien qui pensaient que cette langue leur serait facile d'accès grâce à leur maîtrise du corse. Il s'y révélèrent mauvais, prouvant du même coup une distance plus grande qu'attendue entre le corse et l'italien.

La question de la distanciation du français ne commence à se poser que dans les années 1920 lorsque, l'italien écarté, le français devient la langue de référence. Avec la modernisation de la société, le besoin de créer des néologismes se fait sentir, et c'est naturellement vers le français que se tournent les Corses. Les défenseurs de la langue corse voient en cette tendance une tentative de la France de contrôler encore plus l'île et de substituer l'identité française à l'identité corse

26 « il più vicino alla lingua letteraria italiana »

27 « affermare che il corso 'è italiano' è riduttivo e superficiale quanto affermare che esso 'non è italiano' »

28 « la risposta più onesta » ; « non è più italiano »

[Blackwood, 2004, p.234]. Dans les années du « Riacquistu » ils créent des néologismes directement à partir du corse pour essayer d'enrayer la tendance des Corses à ne plus transmettre leur langue à leurs enfants pensant que le corse n'était plus capable d'exprimer la modernité [Ibid., p.235]. Or un tel processus de purification du lexique de toute influence étrangère est utopique car aucune langue n'évolue sans influence extérieure. Pour obtenir un corse pur, il faudrait aussi supprimer les traces des influences de Pise et de Gênes. La situation actuelle du corse est telle que pour Blackwood, la distanciation du français est contreproductive [Ibid., pp.236-237]. En effet, les corsophones naturels sont de moins en moins nombreux et une plus grande distance entre le corse, langue qu'ils apprennent, et le français, langue qu'ils parlent naturellement, rendrait l'apprentissage du corse plus difficile et pourrait décourager les Corses à s'exprimer en corse de peur de faire trop de fautes. Cela limiterait la diffusion du corse et diminuerait encore plus son usage. De plus, les efforts portés sur la langue elle-même pour la distancier du français font l'impasse sur son évolution des 250 dernières années. Une langue corse distancée du français n'aurait rien à voir avec le corse parlé aujourd'hui. Elle nierait tout contact avec la langue française ainsi que la réalité du corse comme langue moderne. Le contact intensif avec le français a en effet créé un « français régional de Corse » ou « francorse » qui « est une réalité linguistique et nul ne peut le nier. »²⁹ [Ibid., p.256]

2.7.3. La relation à l'italien.

Paradoxalement, alors que l'italien a pratiquement disparu de Corse et que le français s'est très largement imposé, la relation du corse à l'italien a de nouveau fait son entrée dans le débat sur l'avenir de la langue corse. Depuis 1992 paraît à Bastia la revue « A viva voce » rédigée entièrement en italien par des auteurs corses défenseurs de la place de cette langue sur l'île. En 2001, le directeur Paul Colombani s'est exprimé pour l'enseignement du corse et de l'italien en parallèle, expliquant qu'en liant le corse et l'italien, le corse disposerait d'un moyen de communication déjà codifié et doté d'un immense prestige [Ottavi, 2008, pp.401-402]. Arrighi [Arrighi, 2002, p.173] et Thiers [Thiers, 2008, pp.113-114] partagent le même avis, Thiers considérant l'italien comme un « tiers gratifiant » de l'identité corse, à côté du corse et du français. Pour lui, l'italien présente l'avantage d'être déjà présent dans le patrimoine culturel de l'île.

Durand émet un avis peu nuancé sur la question de la relation du corse à l'italien [Durand, 2003, p.119]. Pour lui, l'avenir du corse ne peut passer que par la langue de Dante. Il note que les tentatives d'élaboration du corse n'ont pour le moment été couronnées d'aucun succès, étant

29 « a linguistic reality and this cannot be denied »

donné la baisse constante du nombre de corsophones. Il plaide pour l'introduction de l'italien comme langue officielle régionale en Corse. Il balaye d'un revers de main les arguments des défenseurs du corse selon lesquels l'enseignement de l'italien diluerait à terme le corse dans cette langue car il pense qu'enseigner les deux séparément permettraient de bien séparer les deux langues. Enfin, il se fait assez dur vis-à-vis du processus d'élaboration de la langue corse qu'il résume en ces termes, très critiqués par les linguistes corses :

« Pour quelle raison s'entêter à créer une langue littéraire régionale à partir d'un dialecte aussi proche de la langue littéraire italienne ? N'est-ce pas un peu ridicule de rejeter la langue italienne, en plus si facile à apprendre pour un corsophone, dans le but de se fabriquer une nouvelle langue (un 'italien-bis') dont, disons les choses comme elles sont, très peu de personnes sur l'île en ressentent réellement le besoin ? Est-ce sensé que de vouloir s'enfermer dans une microlittérature régionale, alors qu'avec l'italien, on a accès à une civilisation pluriséculaire et dont il est inutile de rappeler le rôle qu'elle a joué dans l'histoire culturelle et politique de l'Europe ? »³⁰ [Ibid., pp.114-115]

Le changement de comportement vis-à-vis de l'italien s'explique par la nouvelle relation qu'entretiennent les Corses avec la péninsule. L'éloignement temporel de l'occupation italienne, les échanges universitaires, les jumelages, le développement du tourisme ainsi que la réception des médias italiens en Corse mais aussi la rapidité des trajets en ferry (quatre heures seulement de Bastia à Livourne) ont permis d'améliorer l'image de l'Italie en Corse [Thiers, 2008, p.113 et Durand, 2003, pp.74, 112]. L'Italie n'est plus regardée comme un pays rural et arriéré mais comme un pays à la langue dynamique qui laisse en plus se développer ses dialectes et ses langues régionales (à l'inverse de la France). La popularité de l'italien se reflète à l'école : pour l'année scolaire 2010/2011, 11% des élèves de collèges en Corse avaient choisi l'italien, alors que la moyenne nationale était de 0,8% l'année scolaire précédente [Ottavi in Ottavi, 2012, p.16].

30 « Per quale motivo intestardirsi a creare una lingua letteraria regionale a partire da un dialetto talmente vicino alla lingua letteraria italiana ? Non è un po' ridicolo rifiutare la lingua italiana, per giunta così facile da acquisire per un corsofono, per fabbricarsi una lingua nuova (un 'italiano-bis') di cui pochissimi nell'isola – diciamo le cose come stanno – sentono reale bisogno ? Ha senso volersi rinchiudere in una microletteratura regionale, quando con l'italiano si ha accesso ad una civiltà plurisecolare e di cui è inutile ricordare il ruolo svolto nella storia culturale e politica dell'Europa? »

2.7.4. La neutralité des acteurs de la langue corse.

En regardant de près le processus d'élaboration de la langue corse, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, on se rend vite compte qu'il est en fait le fruit du travail d'un petit groupe fermé de linguistes qui d'une part l'analysent dans leurs publications linguistiques mais d'autre part le développent en étant eux-même actifs en particulier dans les domaines de la littérature et de l'enseignement du corse. Alors que Thiers parle du « sentiment collectif du peuple corse de plus en plus attaché à affirmer la dignité de son expression » [Thiers, 2008, pp13-14], on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt du sentiment collectif d'une oligarchie peu objective.

Thiers attache par exemple de l'importance au développement d'une littérature corse, considérant qu'elle permet la construction d'un patrimoine et l'illustration de la culture corse [Thiers, 2008, p.73]. Or, il se trouve être lui-même un écrivain important, décrit par sa maison d'édition Albiana comme « une des figures de proue du Riacquistu », poète, dramaturge, chroniqueur et romancier [<http://www.albiana.fr/Nos-auteurs/thiers-jacques.html>, 29/02/2016]. Il est par ailleurs directeur de la revue littéraire en corse « Bonanova » et a reçu le Prix du Livre Corse en 1990 ainsi que le Prix des Lecteurs de Corse en 2014 [<http://www.interromania.com/corsu-cismuntincu/literatura/l-autori/thiers-ghjacumu-6.html>, 29/02/2016]. Alain Di Meglio, Jean-Marie Comiti et Jacques Fusina sont d'autres linguistes corses qui se sont aussi illustrés dans le domaine de la littérature.

Ces mêmes linguistes ont aussi la main mise sur l'enseignement du corse à tous les niveaux. Placés un peu partout dans le système, ils peuvent diffuser leurs idées au sein de l'Académie de Corse, auprès des professeurs de Corse et des futurs enseignants. Ainsi, Jean-Marie Arrighi est haut placé dans la hiérarchie de l'Académie où il est conseiller du recteur, délégué académique à la formation des personnels d'encadrement ainsi que inspecteur académique pour la matière Langue et Culture Corses [<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/content/download/3589/26208/file/organigramme%202015-2016.pdf>, 29/02/2016]. Jacques Thiers a été de 1995 à 1998 président du jury du CAPES de corse [<http://www.interromania.com/corsu-cismuntincu/literatura/l-autori/thiers-ghjacumu-6.html>, 29/02/2016], et membre en 1973 de la commission chargée d'étudier l'éventuel élargissement de la loi sur l'enseignement des langues régionales (loi Deixonne) au corse [Thiers, 2008, p.22]. Jean-Marie Comiti a été membre du jury du CAPES de corse de 1994 à 2008 et responsable pédagogique de la formation au CAPES corse de 1991 à 2008 [<http://umrlisa.univ-corse.fr/spip.php?article39>, 29/02/2016]. Alain Di Meglio a été responsable de la filière Sciences de l'Education à l'université de Corse ainsi que responsable de formations à l'IUFM [<http://umrlisa.univ-corse.fr/spip.php?article43>, 29/02/2016]. On peut enfin citer, parmi d'autres, le

cas de Pascal Ottavi, auteurs de manuels de corse, conseiller pédagogique, formateur en Langue et Culture Corses à l'IUFM de 1996 à 2005.

« Ce sont en effet les mêmes, en groupe forcément restreint, qui parlent, décrivent, légifèrent – comme politiques et comme grammairiens – produisent la littérature, l'enseignement, fabriquent le lexique, l'étudient, occupent les médias, sur lesquels ils produisent des analyses etc. » [Dalbera-Stefanaggi, Marie-José, 2001, Essai de linguistique corse, Ajaccio : Piazzola. Cité dans : Ottavi, 2008, p.406]

Face à cette situation où les linguistes corses décrivent l'élaboration du corse qu'ils font eux-mêmes, Farrenkopf déclare alors que l'université de Corse « n'est pas un cadre neutre »³¹ [Farrenkopf, 2011, p.127]. Il voit un manque d'objectivité dans le fait que tous les sociolinguistes corses de l'université considèrent l'élaboration du corse comme une bonne chose, sans que s'expriment d'autres opinions. Cette opinion étant partagée par les mouvements régionalistes, autonomistes et indépendantistes puissants sur l'île, les linguistes deviennent influents et leurs travaux de recherches sont autant de soutiens à ces mouvements. Durand va même jusqu'à penser que l'individuation du corse est une manipulation politique. Pour lui, « en Corse, on parle italien, ou un dialecte italien, mais un certain militantisme 'régionaliste' (en vérité : autonomiste et/ou indépendantiste) a procédé à une manipulation idéologique profitant largement de l'ignorance de la population. »³² [Durand, 2003, p.17]

Le caractère oligarchique de ce groupe de linguistes est renforcé par le fait qu'ils n'acceptent pas les opinions divergentes. Ils s'expriment en effet parfois très durement contre les publications qui ne vont pas dans leur sens. Thiers s'en prend par exemple aux diverses tentatives de rapprocher le corse de l'italien, les trouvant méprisantes et nostalgiques voire carrément irrédentistes [Thiers, 2008, p.41]. Durand en prend en particulier pour son grade : traité d'abord avec ironie [p.38], le ton se fait ensuite plus dur et le livre qu'il publie en 2003 est présenté comme « magistral et ennuyeux », plein de « de doctes approximations et de[s] démonstrations cocasses » [p.254]. Comiti, lui, prend en grippe Joseph Sicurani, écrivain, traducteur et rédacteur d'une chronique en corse dans « Corse Matin ». Celui-ci propose une autre voie pour l'élaboration du corse, basée sur une autre orthographe et surtout sur d'autres choix lexicaux qu'il dit chercher directement dans le patrimoine lexical corse, et non dans le français ou l'italien. Comiti réfute complètement ces choix les qualifiant d'« incompréhensibles », de « charabia », de « leurre », de « tentative opportuniste », de « supercherie » et d'« imposture » [Comiti, 2005, p.123]. Voilà Sicurani rhabillé pour l'hiver. Parmi les linguistes déviants de la ligne majoritaire, seuls Pascal Marchetti et Marie-José Dalbera-Stefanaggi sont relativement épargnés (même si les critiques de Thiers citées plus haut visent en

31 « kein neutraler Ramen »

32 « in Corsica si parla italiano, o un dialetto italiano, ma una certa militanza 'regionalistica' (in realtà : autonomistica e/o indipendentistica) ha proceduto ad una manipolazione ideologica approfittando largamente dell'insipienza della popolazione »

partie et nommément Marchetti). Marchetti reste, malgré ses opinions actuelles proches des italiens, le coauteur du manuel d'orthographe qui a permis à la langue corse de se doter enfin d'une orthographe acceptée par tous. Dalbera-Stefanaggi, quant à elle, est dialectologue et donc défenseur du classement du corse comme variété de l'italien. Elle jouit malgré cela d'une bonne réputation, ayant publié de nombreuses études de qualité sur les dialectes corses et s'étant établie comme autorité dans ce domaine [Ottavi, 2008, p.373].

Enfin, de nombreux membres du groupe des linguistes dominants entretiennent des liens familiaux qui donnent l'impression qu'ils évoluent en vase clos. Ainsi, Lydia Arrighi se trouve dans l'organigramme de l'Académie de Corse dans lequel son mari Jean-Marie figure en bonne place. On trouve aussi Jean-Baptiste Marcellesi et sa sœur Mathée Giacomo-Marcellesi, tous deux sociolinguistes étudiant le corse, la femme de Jean-Baptiste, Christiane, est aussi linguiste mais ne semble rien avoir publié dans le domaine corse. Antoine Ottavi, Pascal Ottavi et Rose-Marie Ottavi ont tous publiés des ouvrages sur la langue corse, les deux derniers plus précisément sur son enseignement, ayant été professeurs de corse. Il n'est cependant pas possible de déterminer les liens familiaux, s'ils existent. Durand rappelle alors fort justement que « le sens de la famille des Corses surpasse peut-être celui de toutes les autres régions méditerranéennes. »³³ [Durand, 2003, p.105]

33 « Il senso della famiglia dei còrsi supera forse quello di tutte le altre regioni mediterranee. »

3. L'enseignement du corse.

3.1. Perspective historique.

Malgré quelques questions encore ouvertes, le corse est reconnu par l'Etat et enseigné dans les écoles de l'île. L'entrée du corse dans les salles de classe n'a cependant pas été évidente et est le fruit d'un long travail militant. En effet, les premières revendications quant à l'enseignement du corse dans les écoles se font entendre très tôt, autour de 1900. Hauterive en 1899 et Maestrati en 1903 se prononcent en faveur de l'enseignement de la langue mais surtout de l'Histoire corse. [Arrighi, 2002, p.70] Les revendications se font plus fortes, car exprimées collectivement, à partir des années 1920, âge d'or du nationalisme corse. Arrighi en note un certain nombre [Ibid., p.66, 67, 70]:

- En 1920, la revue « A Muvra » exige l'enseignement du corse dans toutes les écoles de l'île.
- L'année d'après, une telle revendication se retrouve aussi dans la « Revue de la Corse ».
- En 1922, le « Partitu Corsu d'Azione » est fondé. Il s'impose comme objectif dans ses statuts d'obtenir l'enseignement de la langue et de l'Histoire corses dans toutes les écoles.
- L'inspecteur Primaire de Calvi commande un rapport en 1923 dans lequel les auteurs se prononcent en faveur du bilinguisme dans les écoles, pensant que le corse, comme le latin, permet aux enfants de mieux apprendre le français.
- En 1926, c'est l'inspecteur Primaire de Bastia qui commande à son tour une enquête sur la présence du corse dans l'enseignement du français. Il juge alors intéressantes les classes qui utilisent le corse.
- Enfin en 1934, les Etats Généraux de la Corse revendiquent du temps à l'école consacré à la lecture en corse ainsi qu'à l'enseignement de la langue.

On remarque que ces revendications sont portées par des pans très divers de la société : intellectuels, partis politiques, professionnels de l'éducation.

Dans ces revendications, l'enseignement de l'Histoire locale va souvent de paire avec celui de la langue. L'Histoire est même régulièrement considérée comme la revendication centrale car à l'époque, la langue corse était encore bien présente dans la société et son enseignement était alors moins indispensable. De plus, les militants n'avaient pas de projet précis quant au statut à accorder au corse étant donné que celui-ci était encore considéré comme un dialecte. [Di Meglio in Ottavi, 2012, p.51]

Aucune des revendications d'avant-guerre n'est suivie d'effets concrets. Au contraire, en 1925, en réponse à la demande de militants occitans d'introduire leur langue à l'école, le ministre de l'Instruction Publique, Anatole de Monzie, publie une circulaire qui claque la porte de l'école au nez des langues locales. Cette circulaire, même si elle ne cite pas précisément le corse, le concerne aussi, s'appliquant à tous les « patois ». Elle utilise plusieurs arguments pour interdire l'enseignement des langues locales ainsi que leur usage pour faciliter l'apprentissage du français : aucun pédagogue ne soutient la thèse selon laquelle l'usage du dialecte aiderait à apprendre le français, l'étude des langues et dialectes locaux est matière universitaire tandis que l'école primaire poursuit le but d'enseigner le français, enseigner le français à tous les enfants sans exception permet d'unifier la France, trop d'enfants sont encore illettrés et l'enseignement des langues régionales serait alors un luxe, enfin il n'est pas nécessaire de maîtriser la langue locale pour s'intéresser à l'histoire et à la culture de sa région. De Monzie se prononce donc sans aucune ambiguïté pour l'exclusivité du français dans l'enseignement primaire sur tout le territoire de la République. Pour lui, « L'école laïque [...] ne saurait abriter des parlers concurrents d'une langue française dont le culte jaloux n'aura jamais assez d'autels. » [De Monzie, 1925, cité par Ottavi, 2008, pp.146-152]

Il faut attendre le régime de Vichy pour que les choses bougent. Ce régime, favorable aux langues locales, autorise leur enseignement à hauteur d'une heure et demi maximum par semaine, facultatif et en dehors des heures de cours régulières. [Arrighi, 2002, p.72] Toutefois, après la chute du régime en 1944, toutes ses lois et mesures sont déclarées nulles et l'enseignement des langues locales disparaît donc des écoles.

En 1951, un pas important est franchi, même s'il ne concerne pas le corse. La loi Deixonne est adoptée. Limitée au breton, à l'occitan, au basque et au catalan, elle autorise les instituteurs volontaires à enseigner une heure par semaine la langue locale. Cet enseignement est facultatif pour les élèves. De plus, les livres sur la culture et les traditions locales sont autorisés dans les bibliothèques des écoles. Le Conseil Supérieur de l'Education Nationale doit s'engager à favoriser l'enseignement desdites langues. Les futurs instituteurs ont la possibilité de suivre des cours sur la langue, la culture et les arts de leur région. Enfin, au collège et au lycée, l'enseignement des langues locales peut avoir lieu dans le cadre d'activités dirigées. Le caractère facultatif ainsi que le faible volume horaire donnent à la loi une portée essentiellement symbolique, les effets concrets restant marginaux. [Woehrling in Kremnitz, 2013, p.77] L'exclusion du corse de cette loi ne provoque pas de réactions particulière sur l'île. [Arrighi, 2002, p.74]

Une nouvelle vague de revendications en faveur de l'enseignement du corse déferle à partir de la fin des années 1950. [Ibid., pp.75-76]

- En 1959, l'association « lingua corsa » exige l'enseignement obligatoire du corse en Corse et facultatif en dehors de l'île.
- En 1964, l'Union Nationale des Etudiants Corses de Paris réclame l'enseignement du corse et de l'Histoire de la Corse dès l'école primaire.
- En 1966, le Front Régionaliste Corse réclame aussi l'enseignement du corse, mais facultatif.

Ce sont de nouveau des représentants très divers de la société qui expriment un désir d'enseignement du corse, du milieu associatif aux partis politiques en passant par le syndicalisme étudiant.

L'enseignement du corse commence à sortir du cadre associatif en 1968. Les premières institutions à s'ouvrir à cet enseignement sont les universités. Dès 1957, l'université d'Aix-en-Provence avait ouvert un « Centre d'études corses », dédié cependant uniquement à la recherche et non à l'enseignement. En 1968, cette même université se décide finalement à ouvrir les premiers cursus universitaires de langue et culture corse. Suivent les universités de Nice en 1970 et Paris III en 1972. Des études universitaires de corse ne sont possibles sur l'île qu'à partir de la réouverture de l'université de Corse en 1981. Il était important pour les militants corses que l'enseignement de leur langue soit introduit d'abord dans les universités, car cela permet de former des enseignants rapidement disponibles et qui pourront alors développer l'enseignement pour les autres niveaux. [Farrenkopf, 2011, p.100]

A partir des années 1970, la didactique du corse commence à se développer. Ce mouvement s'insère dans la période du « Riacquistu ». Les premières méthodes de corse font leur apparition ainsi que des dictionnaires, le fameux livre « Intricciate è Cambiarine » sur l'orthographe du corse, une anthologie de la littérature corse etc. Ces livres sont rédigés par des enseignants militants sur la base de leur expérience dans le milieu associatif. [Di Meglio in Ottavi, 2012, pp.52-54] Ce milieu qui a joué un rôle essentiel dans le développement de l'enseignement du corse va cependant rapidement périlcliter à mesure que le corse va s'imposer dans le système scolaire publique.

En 1971, l'association « Lingua corsa » obtient l'autorisation d'expérimenter les cours de corse au niveau secondaire. Ainsi ont lieu les premiers cours de corse dans les écoles de la République à Ajaccio, Bastia, Corte mais aussi à Paris. [Birken-Silvermann, 1997, p.41] L'année d'après, une pétition rassemble 12.000 signatures en faveur de l'extension de la loi Deixonne au corse. Le Conseil Général de la Corse soutient cette proposition qui est cependant rejetée dans un premier temps par le gouvernement qui considère que le corse n'est ni suffisamment unifié, ni

suffisamment codifié. [Arrighi, 2002, p.77] Finalement, la loi est étendue au corse en 1974.

A partir du milieu des années 1970, les textes législatifs concernant l'enseignement des langues régionales s'enchainent, soit qu'ils concernent toutes les langues de France, soit qu'ils ne s'appliquent spécifiquement qu'au corse.

- En 1975, la loi Haby convient dans son article 12 que « un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité »³⁴ sans aucune précision supplémentaire. Le caractère facultatif d'un tel enseignement est cependant clairement affirmé par l'emploi du verbe « pouvoir ».
- La circulaire Savary de 1982 organise l'enseignement des langues régionales de l'école maternelle à l'université. L'enseignement se fait de manière facultative jusqu'à 3 heures par semaine à l'école primaire. Dans le second degré, la langue est aussi facultative et enseignée à raison d'une ou trois heures hebdomadaires avec un statut de Langue Vivante 2 ou Langue Vivante 3 possible. La circulaire autorise par ailleurs les expérimentations, notamment les classes bilingues. [Ibid., p.96]
- Cette même année 1982, la Corse obtient un statut particulier avec notamment une Assemblée qui peut faire des propositions de loi au gouvernement. Dès 1983, l'Assemblée propose de rendre obligatoire l'enseignement du corse, ce que le gouvernement refuse cependant. [Ibid., p.79] Après cet échec, la Corse, à travers son Conseil de la Culture, de l'Education et du Cadre de Vie, s'engage dans divers projets pour développer quand même l'enseignement du corse : soutien financier au Centre Régional de Documentation Pédagogique, développement des laboratoires de langue, conception de manuels scolaires et obligation à tous les établissements scolaires de proposer une option facultative de corse. [Ottavi, 2008, p.309]
- En 1988, le gouvernement énonce les principes de l'enseignement des langues régionales. Ces langues deviennent des options possibles au baccalauréat avec les mêmes objectifs que les langues vivantes étrangères. A partir de 1989, le corse (ainsi que les autres langues régionales) fait son entrée au baccalauréat. [Ibid., p.311]
- Semblant suivre le mouvement du gouvernement de Paris, l'Assemblée de Corse fait elle aussi un pas de plus en 1989 en rédigeant le « guide de l'enseignement de la langue et de la culture corses de la maternelle à l'université », sorte de programme pour chacun des niveaux.

34 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000334174> [15/03]

- A partir du milieu des années 1990, l'Etat se montre plus ouvert vis-à-vis de la Corse et accepte de plus en plus de revendications émanant de l'Assemblée. En 1994, l'Assemblée de Corse et l'Etat conviennent d'un plan de développement de la langue corse pour la période 1994-1998³⁵. Ce plan crée des « classes transplantées », c'est-à-dire des centres qui accueillent des classes à la journée ou à la semaine pour dispenser un enseignement bilingue sur la nature, la géographie ou le patrimoine de l'île. Des « sections méditerranéennes » sont créées au collèges : les élèves y apprennent le corse, une autre langue romane et le latin dès la 6e. En 5e, ils reçoivent l'enseignement d'une autre matière en langue corse.
- Toujours en 1994, l'Assemblée de Corse continue son avancée en solitaire. Elle publie « enseignements du corse en école maternelle et à l'école élémentaire. »³⁶ Il s'agit d'une version retravaillée du « guide » de 1989, publiée et distribuée cette fois en version corse. Le corse doit être enseigné comme une langue seconde et l'accent mis sur la communication orale quotidienne. [Ottavi, 2008, pp.337-338]
- En avril 1995, la circulaire Bayrou met en place l'enseignement du corse comme il est actuellement. Deux formes d'enseignement sont possibles : un enseignement standard de trois heures hebdomadaires et un enseignement bilingue dès l'école primaire. L'option facultative est étendue à tout le second degré et une option de corse est obligatoire pour tous les étudiants de l'université de Corte. Ainsi se concrétise la revendication de voir le corse enseigné à tous les niveaux de la scolarité. De plus, dans les classes bilingues de l'école primaire, au moins une matière autre que le corse doit être enseignée en corse, les enseignants doivent tous être bilingues. Des classes bilingues sont ouvertes aussi dans les collèges, les élèves y ont alors la possibilité de passer le brevet d'histoire-géographie en corse. Cette circulaire ne fait qu'officialiser en grande partie ce qui était déjà pratiqué en Corse. [Ibid., pp.332, 342]

Parallèlement à l'évolution du cadre légal du cours de corse, les choses évoluent aussi sur le plan didactique à partir de l'entrée du corse dans les écoles. Si des ouvrages apparaissent qui sont destinés à un public déjà corsophone (un livre de lecture pour l'école primaire «Mamma o mà » en 1973 ou un livre d'exercices d'orthographe pour tous niveaux en 1982), la didactique du corse de cette époque commence à s'inspirer fortement de la didactique des langues étrangères, prenant en compte l'interruption de la transmission familiale qui implique que de plus en plus d'élèves entrent à l'école avec peu voire pas du tout de connaissances du corse. Le but du cours de corse n'est plus d'enseigner la lecture et l'écriture à des enfants sachant déjà parler le corse, mais de leur apprendre

35 Nous nous pencherons sur le plan actuel p.62

36 « insegnamentu di u corsu in prima scola è à scola elemintaria »

avant tout à s'exprimer oralement dans cette langue. Le premier manuel scolaire apparaît en 1978, « U corsu in liceu » et est destiné aux classes de premières et de terminales. [Ibid., pp.276-285] Enfin, la création de classes bilingues dans lesquelles une autre matière que le corse est enseignée en corse nécessite des modifications didactiques. Les programmes sont adaptés à la réalité corse et de nouveaux documents sont publiés pour servir de matériel aux enseignants, comme par exemple le livre sur la faune de l'île « Animali salvatichi di Corsica ». [Arrighi, 2002, p.107]

La formation des professeurs a elle aussi beaucoup évolué à mesure que le corse se répandait dans les écoles de l'île. Plus le nombre d'élèves augmentait, plus il était nécessaire de former de nouveaux enseignants, et plus le nombre d'enseignants à former augmentait, plus il devenait nécessaire de professionnaliser la formation. La situation initiale de l'enseignement du corse relevait plutôt de l'amateurisme. En effet, lorsque la loi Deixonne a été appliquée au corse en 1974, il n'y avait aucun professeur formé spécifiquement à enseigner cette langue. On recruta des professeurs titulaires dans d'autres matières mais corsophones pour assurer les cours de corse. Pour compliquer la tâche de ces enseignants sans formation, il n'existait à l'époque que très peu de matériel didactique. Petit à petit, et surtout dans les années 1980, un solide système de formation des enseignants se met en place. Cette formation a lieu à l'université et dès 1984, les professeurs de corse sont recrutés sur concours comme « maîtres auxiliaires ». [Comiti in Ottavi, 2012, pp.87-88] La fondation de l'université de Corte a joué un grand rôle dans le développement de cette formation car elle a permis aux professeurs et instituteurs déjà en fonction mais voulant obtenir une titularisation en corse de pouvoir suivre les cours de l'université parallèlement à leur métier. Auparavant, la Corse étant rattachée à l'Académie de Nice, les cours avaient lieu à l'université de Nice et étaient donc difficiles d'accès pour les habitants de l'île. [Ottavi, 2008, p.253]

Le profil de cette première génération de professeurs de corse est intéressant à regarder car il en dit long non seulement sur les difficultés rencontrées par l'enseignement du corse pour s'imposer dans les écoles mais aussi sur le rôle capital qu'a joué la formation professionnelle pour ces jeunes enseignants. Une étude menée en 2005 auprès des enseignants de corse dans le secteur primaire [Ottavi in Ottavi, 2012, pp.135-152] a montré qu'ils avaient une moyenne d'âge comprise entre 35 et 40 ans, soit qu'ils avaient sans doute été formés pour la plupart dans les années 1980 et auraient pu profiter en tant qu'élèves de l'application de la loi Deixonne au corse. Or, moins de la moitié de ces enseignants déclare avoir appris le corse à l'école, preuve du dysfonctionnement de cette matière à ses débuts. La majorité déclare avoir appris le corse au contact de leurs parents (60%) et plus encore de leurs grands-parents ou de personnes âgées (71%). De même, seule une minorité des enseignants a appris à lire et à écrire le corse à l'école. Ces compétences ont été acquises de manière indépendante par un tiers des enseignants, et pour 20% d'entre eux lors de la formation

professionnelle. Ce qui signifie que un enseignant de corse sur 5 ne savait ni lire ni écrire le corse lorsqu'il s'est engagé dans sa formation de professeur de corse. Il est à noter que pour la lecture comme pour l'écriture, la transmission familiale ne joue pratiquement aucun rôle. On voit donc comment la mise en place d'une formation spécifique à l'enseignement du corse a permis non seulement de professionnaliser le métier d'enseignant de corse, de créer de véritables professeurs de corse capables de développer l'enseignement de leur langue, mais en plus de donner l'occasion aux corsophones n'ayant pas pu bénéficier d'un enseignement scolaire faute de système fonctionnel de parfaire leurs connaissances de la langue et de pouvoir l'enseigner malgré tout.

En 1989, le CAPES de corse est institué. Il permet aux enseignants d'avoir le même statut que leurs collègues des autres matières et non plus seulement celui de maître-auxiliaire. Il prévoyait que l'enseignement du corse ne soit possible que combiné avec l'enseignement d'une autre matière, à savoir le français ou l'anglais. Jugé plus difficile que les autres examens, car comportant des épreuves dans deux matières bien différentes, et donc injuste, il provoque une vague de protestations de la part des étudiants. Ceux-ci réclament un CAPES monovalent, c'est-à-dire ne comprenant que le corse. Au printemps 1989, les étudiants se mobilisent contre ce projet, soutenus par l'Assemblée de Corse qui demande son retrait. Ils n'obtiennent pas gain de cause et le premier CAPES est organisé en mars 1990. Les étudiants décident alors de faire grève dès l'automne 1989. Après négociations, les épreuves sont reportées au mois de mai et le CAPES est légèrement modifié : comme les étudiants sont presque tous issus d'un cursus universitaire de langue, littérature et civilisations corses, ils ne sont pas du tout préparés aux épreuves de l'autre matière qu'ils ont du choisir. On décide alors d'abaisser le coefficient de cette option pour lui donner moins de poids dans la note finale. Cela ne suffit cependant pas aux étudiants qui décident de refuser de passer les épreuves écrites, qui sont par conséquent annulées. En juillet 1990, un nouveau CAPES, monovalent cette fois, est défini. Les premiers étudiants le passent en 1991. [Ottavi, 2008, pp.319-324]

A l'automne de cette année 1991, c'est cette fois le concours de recrutement des instituteurs qui fait polémique. Le corse n'est en effet pas inclus dans la liste des options possibles ; ne sont possibles que les langues vivantes proposées comme LV1 dans les collèges. Cette décision provoque des manifestations et occupations de la part des étudiants qui dégénèrent en affrontements violents en décembre. Le ministère décide alors d'autoriser l'option corse qui ne sera officialisée qu'en 1996. [Ibid., p.327]

En 2001, un concours spécial est mis en place pour recruter des instituteurs capables d'enseigner les langues régionales. Cela permet d'augmenter le nombre d'enseignants de corse, en plus des instituteurs ayant passé le concours normal avec le corse comme option, et d'offrir à un

plus grand nombre d'élèves la possibilité d'apprendre le corse dès l'école primaire. De plus, cette même année, 20 postes d'intervenants en langue corse sont créés pour pouvoir introduire la langue corse dans les classes dont les instituteurs n'enseignent pas le corse eux-mêmes et en attendant que plus d'instituteurs soient recrutés sur concours. [Arrighi, 2002, pp.97-98] La capacité des instituteurs à enseigner le corse est encore à l'heure actuelle un problème. Ottavi constate effectivement une grande insécurité des instituteurs dans leur pratique du corse. Ils ont en effet des difficultés à rédiger leur « mémoire professionnel »³⁷ en corse. Ces futurs instituteurs sont préparés pendant leur formation à des épreuves de concours précises en langue corse, mais pas à écrire librement et encore moins dans un domaine aussi spécifique que la didactique des langues. Ceci démontre par ailleurs que même les futurs instituteurs bilingues n'ont pas d'occasion de pratiquer le corse (au moins écrit) en dehors du cadre scolaire. Les professeurs du second degré ne rencontrent pas ce problème car, ayant réalisé tout leur cursus universitaire en corse, ils sont plus habitués à pratiquer l'écrit, même sur des sujets pointus. [Ottavi in Ottavi, 2012, p.126]

Enfin, on ajoutera que même si l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'instituteurs bilingues permet d'élargir l'offre de cours de corse et de professionnaliser l'enseignement du corse en mettant l'accent sur la formation en langue des instituteurs, ce concours a fini par créer une injustice dénoncée par certains syndicats de l'Education Nationale. En effet, pour favoriser le développement des classes bilingues, plus de postes d'instituteurs sont mis à disposition des candidats du concours bilingues qu'à ceux du concours standard. Les candidats au concours bilingues ont donc plus de chances d'obtenir un poste, et en particulier un poste dans les zones urbaines où se développent en priorité les classes bilingues. Ainsi, lorsqu'en 2007, des postes d'instituteurs bilingues ont été ouverts à Bastia, le syndicat SNUIPP-FSU a protesté car il devenait de plus en plus difficile pour les instituteurs non-habilités à l'enseignement bilingue, et encore plus pour ceux qui n'ont aucune habilitation à enseigner le corse, d'obtenir une mutation en ville, même après de nombreuses années dans les zones rurales. [Quenot in Ottavi, 2012, p.209]

37 Il s'agit d'un travail de fin de formation rédigé après un stage et portant sur une question didactique.

3.2. L'enseignement du corse actuellement.

3.2.1. L'enseignement primaire et secondaire.

Le recteur d'académie rappelle dans une lettre du 29 septembre 2015 adressée à tous les chefs d'établissement de l'Académie le dispositif mis en place par l'Académie de Corse pour assurer l'enseignement de la langue corse dans le secteur primaire. Concernant les classes non-bilingues, cet enseignement est prévu pour une durée de 3 heures hebdomadaires dès l'école maternelle. Les activités pédagogiques complémentaires, dont la durée est d'une heure par semaine dans le secteur primaire, doivent aussi intégrer l'usage de la langue corse. Ces activités, qui doivent obligatoirement être proposées par l'enseignant en dehors des horaires de cours réguliers, sont facultatives pour les élèves. A partir du CM1, l'enseignement d'une langue vivante étrangère est introduit au niveau national. Comme la durée totale de l'enseignement des langues ne doit pas excéder 3 heures hebdomadaires, il est prévu en Corse une répartition égale d'une heure et demi chacun entre l'enseignement du corse et celui de la langue étrangère. Pour que l'enseignement du corse atteigne les trois heures prévues à chaque niveau, les professeurs sont tenus d'organiser des activités diverses en langue corse d'une durée d'une heure et demi, par exemple l'enseignement d'une autre discipline comme les mathématiques ou l'histoire.

Les classes bilingues commencent elles aussi dès l'école maternelle. Au CP, l'apprentissage de la lecture se fait simultanément en français et en corse. Dès que possible, d'autres disciplines doivent être enseignées en corse. L'usage de la langue corse ne doit pas être inférieur à 9 heures hebdomadaires. Enfin, chaque élève inscrit en classe bilingue doit fréquenter au moins une fois dans sa scolarité un des quatre centres de séjours linguistiques présents sur l'île. Ces centres, à l'origine prévus pour accueillir les classes bilingues, peuvent aussi accueillir des élèves des classes non-bilingues dans le cadre d'un projet pédagogique développé par l'école.

Le recteur rappelle la nécessité absolue d'assurer la continuité de l'enseignement du corse entre chaque niveau, notamment en prévoyant les futurs besoins d'enseignants dans chaque zone selon le nombre d'élèves nouvellement inscrits à partir de l'école maternelle. L'enseignement du corse doit se faire par un instituteur de l'école, soit celui de la classe concernée, soit celui d'une autre classe si le premier n'est pas habilité à enseigner le corse. Le recours à un intervenant extérieur doit rester une exception.

Enfin, le niveau attendu à la fin de l'école primaire est au minimum A1 pour les classes standard et A2 pour les classes bilingues.

D'après la liste des établissements scolaires maternelles et élémentaires de Corse obtenue par courriel directement auprès de l'Académie de Corse, sur 185 écoles élémentaires, 84 réparties sur 63 communes disposent d'au moins une filière bilingue. En ce qui concerne les écoles maternelles, 52 sur 65 proposent au moins une filière bilingue. Il convient cependant de préciser que dans certaines écoles rurales, le nombre d'élèves est trop bas pour ouvrir une classe de chaque niveau. Certaines écoles comme celles de Viggianello ou de Rupione en Corse-du-Sud n'ont qu'une classe regroupant tous les élèves de la maternelle au CM2. L'instituteur étant bilingue, ces écoles permettent donc un cursus primaire complet en corse. Ce sont en tout 33 communes qui offrent à leurs administrés un enseignement bilingue complet dès la maternelle. Il est à noter que seules 3 communes³⁸ de l'île ont une filière bilingue dans leur école maternelle sans proposer d'enseignement primaire bilingue. La continuité de l'enseignement du corse n'y est donc pas assurée.

Concernant l'enseignement du corse au collège, on trouve les informations quant à son organisation résumées dans une lettre du même recteur d'Académie datée du 10 juillet 2012 adressée aux chefs d'établissement secondaire de l'île. L'enseignement standard est aussi de 3 heures hebdomadaires. Les élèves sont inscrits systématiquement en 6ème. Les familles ont jusqu'au 1er novembre pour communiquer par écrire leur volonté de retirer leur enfant du cours de corse. Un abandon au-delà de cette date n'est possible qu'à la fin de l'année et sur décision du conseil de classe. L'inscription au cours de corse en 6ème vaut aussi pour la classe de 5ème, de même que l'inscription en 4ème vaut aussi pour la classe de 3ème.

Un parcours « langues romanes » est proposé aux élèves s'ils choisissent l'étude du corse en 6ème, du latin en 5ème et d'une langue vivante étrangère romane. Les autres classes à enseignements particuliers (classes sportives, classes à horaire aménagé en musique, classes bilingues ou européennes) doivent être organisées de façon à ce que les élèves puissent aussi étudier le corse s'ils le désirent car la loi prévoit que l'enseignement du corse soit accessible à tous les élèves de tous les niveaux.

Au lycée général, le corse est possible comme Langue Vivante 2 ou 3 ainsi que comme option facultative de 3 heures hebdomadaires. Les élèves peuvent être regroupés indépendamment de leur série, mais il est conseillé de les séparer en classe de Terminale pour pouvoir les préparer à leur épreuve spécifique du baccalauréat. De même, les élèves de série Littéraire doivent obtenir un horaire aménagé pour leur option de spécialité corse.

38 Moca-Croce et Serra-di-Scopamène en Corse-du-Sud ainsi que San-Nicolao en Haute-Corse. Les deux communes de Corse-du-Sud n'ont pas d'écoles primaires bien qu'elles aient une école maternelle, à l'inverse de San-Nicolao qui a une école primaire mais sans classes bilingues.

Les lycées professionnels ne peuvent proposer une option de corse de 3 heures par semaine étant donné la lourdeur des emplois du temps. La solution à envisager est un enseignement bilingue voire complètement en corse dans certaines matières.

L'enseignement bilingue dans le secteur secondaire doit organiser au minimum 9 heures hebdomadaires en corse. La continuité entre le collège et le lycée peut être assurée par des classes bilingues de même type que celles du collège ou bien par le passage en section européenne italien ou espagnol. Dans le premier cas, l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat est passée en langue corse. Dans le second cas, le corse est inclus dans les disciplines non-linguistiques et est enseigné parallèlement à la langue romane choisie. Cela vaut aussi pour les sections préparant l'Esabac (baccalauréat franco-italien) ou le Bachibac (baccalauréat franco-espagnol).

Enfin, il est accordé un rôle important aux enseignants Titulaires sur Zone de Remplacement qui semblent être nombreux dans le secteur secondaire. Si ceux-ci n'ont pas de poste fixe, ils peuvent participer à l'enseignement du corse en intervenant de manière ponctuelle dans les écoles primaires, en formant les enseignants pour les préparer à l'enseignement bilingue, en créant des ressources pédagogiques, notamment multimédia ou encore en dédoublant des classes de collège ou de lycée pour permettre un travail en petits groupes en particulier basé sur l'exercice de la pratique orale.

Le site internet de l'Académie de Corse fournit des statistiques pour l'année scolaire 2014-2015 qui permettent d'avoir un aperçu de l'étendue de l'enseignement du corse.

- 99,16% des élèves du secteur primaire suivent des cours de corse. La moitié environ a moins de 3 heures hebdomadaires de cours de corse.
- Aucun élève n'a refusé l'enseignement du corse. Les élèves qui ne suivent pas de cours de corse fréquentent des établissements qui n'en proposent pas.
- Dans le second degré, 45,54% des élèves ont opté pour le corse. La répartition est inégale entre collège et lycée : 61,04% des collégiens apprennent le corse contre 22,2% des lycéens d'établissements généraux et technologique et 24,81% des lycéens des établissements professionnels.
- L'enseignement bilingue concerne 33,15% des élèves du premier degré contre 9,7% des élèves du second degré (en incluant les sections méditerranéennes).
- 458 instituteurs enseignent en sections bilingues du premier degré (pour 254 établissements accueillant 26.309 enfants) et 251 professeurs sont habilités à l'enseignement bilingue dans le second degré (pour 47 établissements accueillant 22.072 enfants).

Si l'on regarde les chiffres des élèves suivant des cours de corse (toutes filières confondues), on constate une augmentation des effectifs à tous les niveaux mais aussi un fossé entre l'école primaire d'un côté, où les élèves sont inscrits directement en cours de LCC, matière qui est enseignée pendant les horaires réguliers des cours, et le collège et le lycée de l'autre où le corse est une option facultative. Les résultats plutôt forts enregistrés au collège sont dus aux classes de 6ème et de 5ème dans lesquelles les élèves sont inscrits automatiquement en cours de LCC et n'ont pas encore d'autres options qui les incitent à abandonner le corse pour alléger leur emploi du temps. [statistiques dans Arrighi, 2002, pp.101-105 ; Ottavi, 2008, pp.480-482 ; Farrenkopf, 2011, pp.113-116 ; Projet académique, 2012, p.4 ; Site de l'Académie de Corse]

Année scolaire	Enseignement primaire			Collège	Lycée
	En cours de LCC	Pas de LCC proposée	Ne participent pas		
1999-2000	78,72%	21,00%	1,03%	52,51%	16,90%
2002-2003	93,15%	<i>N.C.</i>	<i>N.C.</i>	55,44%	18,36%
2003-2004	92,74%	7,15%	0,11%	<i>N.C.</i>	<i>N.C.</i>
2004-2005	93,98	5,63%	0,39%	<i>N.C.</i>	<i>N.C.</i>
2007-2008	98,02	1,65%	0,33%	50,93%	20,81%
2011-2012	99,00%	<i>N.C.</i>	<i>N.C.</i>	60,00%	20,00%
2014-2015	99,16	0,84%	0,00%	61,04%	22,20%

3.2.2. L'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement supérieur, l'université de Corte proposent trois formations spécialisées en langue corse. La première se fait dans le cadre des études de « langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » et est possible de la licence au doctorat. Les deux autres sont des formations professionnelles menant au métier d'instituteur bilingue ou de professeur de corse dans le secteur secondaire.

La formation de « langues, littératures et civilisations étrangères et régionales » en corse s'articule en 6 semestres menant au diplôme de licence, diplôme qui ouvre la voie à la poursuite du cursus jusqu'au master mais qui permet aussi de basculer vers une des formations à l'enseignement. La première année de la licence est très générale et s'organise en « introductions » ou « initiations » à différentes matières : traduction, ethnologie, latin, linguistique corse etc. Comme il n'existe pas de

descriptifs des différents cours³⁹, il n'est pas possible d'en savoir plus sur leur contenu ou sur la langue dans laquelle ils ont lieu. On peut supposer que les modules de « techniques d'expression » ainsi que de « expression et compréhension » et de « communication en langue corse » ont pour but de parfaire les compétences des étudiants dans la langue corse. Au premier semestre, ces cours représentent un volume horaire de 4 heures par semaine et comptent pour 6 crédits par semestre sur un total semestriel de 30, tandis qu'au deuxième semestre, le volume horaire est de 2 heures hebdomadaire pour 3,5 crédits auxquels on peut ajouter 1h de « commentaire de texte littéraire » (1,5 crédits). En deuxième année, les enseignements se spécialisent un peu : littérature du 19ème siècle ou du 20ème siècle, approche comparée des systèmes éducatifs européens, politique publique et culturelle etc. Les cours de corse représentent au troisième semestre 3 heures hebdomadaires pour 4 crédits et 1,5h au quatrième semestre pour 2 crédits. Lors de ce quatrième semestre, les étudiants doivent valider le cours de « production littéraire en langue corse » à raison d'1,5 heures par semaines pour 2 crédits. Enfin lors de la dernière année, les cours sont beaucoup plus pointus : morphosyntaxe, dialectologie, sociologie de la littérature, anthropologie du musical etc. Lors du cinquième semestre, aucun cours de langue corse n'apparaît. Les étudiants sont cependant confrontés à un « commentaire de littérature » (1,5 par semaine, 2 crédits) et à un « commentaire de civilisation » (2h par semaines, 2,5 crédits). Ces cours se poursuivent lors du sixième et dernier semestre avec le même volume horaire ainsi que le même nombre de crédits. A cela s'ajoute de nouveau la « communication en langue corse » (2h par semaine, 2 crédits). Récapitulons dans un tableau les heures de pratique active du corse par les étudiants tout au long de leurs études de licence. Il est cependant fort probable que, au moins à partir de la deuxième année, une grande partie des cours se fasse en langue corse et que les étudiants y pratiquent aussi la langue, ne serait-ce que par la lecture de documents ou l'écoute du cours magistral.

Semestre	Heures hebdomadaires	Crédits (sur 60)
1	4	6
2	3	5
3	3	4
4	3	4
5	3,5	4,5
6	5,5	6,5

39 Après demandes aux secrétaires pédagogiques des différentes formations.

Le volume horaire ainsi que le nombre de crédits sont plus importants en début de cursus car il faut absolument que les étudiants aient une bonne maîtrise de la langue pour pouvoir suivre les cours plus spécialisés. De même, une fois les premiers cours spécialisés validés, les étudiants sont censés avoir acquis des connaissances en corse scientifique (ethnologie, sociologie, musicologie, linguistique etc.) et doivent prouver à la fin de leur cursus qu'ils le maîtrisent réellement ; ce qui explique que les cours d'expression du corse regagnent en importance lors des deux derniers semestres.

La formation de master correspondante est elle aussi organisée en différents enseignements très spécifiques : « linguistique : la fragmentation de la Romania », « les religiosités populaires », « dynamique territoriale et sociale de la Corse contemporaine » etc. La langue corse étant déjà maîtrisée, aucun cours de langue n'apparaît. Le quatrième semestre est entièrement consacré à la rédaction du mémoire de recherche (il n'est pas précisé s'il doit obligatoirement être rédigé en langue corse) auquel différents cours des semestres précédents préparent les étudiants : « méthodes de la recherche en sciences humaine », « analyse de supports vidéo, littéraires, iconographiques ou audio » etc.

3.2.3. La formation des enseignants.

L'Université de Corte propose deux formations à l'enseignement autour de la langue corse : instituteur bilingue et professeur de « langue et culture corse » dans le secteur secondaire. Il s'agit dans les deux cas de formations de niveau master.

La formation pour instituteur bilingue est proposée sous deux formes différentes : un « parcours alternant » et un « parcours professionnalisant ». Dans les deux cas, les enseignements sont les mêmes, seul le volume horaire change. La fiche détaillant la formation est rédigée entièrement en français et ne donne pas d'information concernant la langue dans laquelle les enseignements sont dispensés. Une place importante est en tout cas accordée à l'enseignement de la langue et de la culture corses lors des deux premiers semestres : « remise à niveau en Langue et Culture Corse » (15 heures totales au premier semestre et 9 au deuxième), « méthodologie de commentaire guidée / connaissances de la littérature corse » (30 heures au premier semestre), « traduction » (24 heures au premier semestre), « méthodologie de documents en LCC : supports, méthodes et contenus » (20 heures au deuxième semestre) et « commentaire guidée et traduction » (24 heures au deuxième semestre). Ces enseignements disparaissent complètement du programme des deux derniers semestres.

Sur le plan didactique, on note que seul le français, les mathématiques et l'éducation physique et sportive font l'objet d'enseignements particuliers lors des deux premiers semestres alors que les étudiants sont amenés à enseigner la langue corse de manière intensive. L'enseignement de la didactique des matières mentionnées disparaît aussi au troisième semestre et laisse place à des modules plus généraux : « planification des enseignements » ou « approfondissement didactique et disciplinaire ».

Malgré la place importante accordée à la matière Langue et Culture Corses au début du cursus, cette formation démontre une certaine faiblesse de la langue corse dans le système éducatif. En insistant sur la langue corse lors des deux premiers semestres, elle permet à tous les étudiants ayant acquis une licence de s'inscrire, et non seulement aux spécialistes détenteurs de licence de LLCER corse décrite plus haut. Cependant, l'université admet du même coup un niveau relativement faible en corse de la part des étudiants qui s'inscrivent en master. De plus, alors que cette formation vise à former des instituteurs bilingues, soit des instituteurs censés mettre l'accent sur l'enseignement du/en corse, la langue corse ne fait pas l'objet de cours de didactique particulier, la reléguant au rang de matière secondaire à l'inverse du français, des mathématiques et même de l'éducation physique et sportive. L'introduction des langues étrangères aux deux derniers semestres de cette formation confirme cette tendance : le volume horaire total de la langue choisie pour les semestres 3 et 4 est de 60 heures en parcours alternant et de 68 heures en parcours professionnalisant, soit largement plus que le volume horaire de langue corse des deux premiers semestres.

La formation de professeur de LCC dans le second degré est elle aussi proposée sous deux formes différentes, « parcours alternant » et « parcours professionnalisant ». Les enseignements ainsi que leur volume horaire sont les mêmes mais le « parcours professionnalisant » comprend en plus un module « d'approfondissement didactique et disciplinaire » de 120 heures réparties sur les troisième et quatrième semestres. Comme pour les autres formations déjà décrites, la fiche est entièrement rédigée en français et ne comporte aucune information quant à la langue dans laquelle se tiennent les cours.

Cette formation étant beaucoup plus spécifique à la langue corse, elle s'adresse à des étudiants déjà spécialisés dans ce domaine ; l'accès y est automatique pour les étudiants sortant d'une licence LLCER corse, il se fait sur dossier pour les étudiants d'autres cursus. Ainsi, cette formation ne dispense aucun cours de langue corse, si ce n'est des cours de traduction lors des deux premiers semestres (60 heures au premier et 36 au deuxième). On note aussi des cours de littérature et de civilisation qui disparaissent, de même que la traduction, au troisième semestre. Le reste de la formation se compose de modules préparant à l'enseignement : « didactique des langues :

connaissance des programmes des collèges et des lycées », « de la didactique du corse au bilinguisme scolaire », « étude et adaptation des programmes », « accompagnement du parcours des élèves » etc.

3.3. L'avenir du corse à l'école.

Entre l'interdiction pure et simple d'utiliser le corse à l'école sous la III^{ème} République et la situation actuelle, on constate le chemin parcouru par la langue corse pour pouvoir s'installer dans les salles de classe et les avancées obtenues petit à petit par les militants. Sur le papier, la situation actuelle semble idéale et fait du corse une langue privilégiée par rapport aux autres langues régionales de France. En effet, les cours de corse sont généralisés à tous les niveaux et dans tous les établissements de l'île, il existe même des classes bilingues et d'autres formules (classes méditerranéennes ou européennes) qui laissent une place de choix à l'enseignement du corse, le corse est utilisé aussi pour l'enseignement d'autres matières, dans les activités périscolaires et dans les centres de séjour linguistiques, du matériel pédagogique est spécifiquement conçu en langue corse pour différentes matières (histoire, géographie, sciences naturelles etc.), les enseignants disposent de formations ciblées pour les former à dispenser leurs enseignements directement en langue corse et une partie des examens nationaux (baccalauréat et brevet) peut être passée en corse dans certaines filières. Grâce à ces avancées, les militants corses ont fait faire un pas de plus à leur langue dans son élaboration. Elle est maintenant reconnue par l'Etat comme langue, comme matière scolaire mais aussi comme langue d'enseignement. L'Etat soutient la création de matériel pédagogique qui fait du corse une langue des sciences exactes, naturelles et humaines.

Malgré ces avancées importantes, un certain nombre de critiques se font entendre de la part des observateurs concernant l'enseignement du corse tel qu'il est organisé actuellement et surtout concernant les résultats qu'il donne. En effet, nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour souligner que tous les efforts entrepris semblent vains étant donné que l'école ne fabrique pas de corsophones : la pratique du corse au quotidien hors de la salle de classe continue de baisser. [Comiti, 2005, pp.80-81 ; Goebel, 2015, p.46 ; De Zerbi in Ottavi, 2012, pp.183-198 ; Di Meglio, 2009, pp.8-9]

Le premier problème qui se pose est le manque d'occasion pour les élèves d'utiliser le corse en dehors de la salle de classe. Aujourd'hui, la société corse charge l'école de transmettre aux générations futures la langue de l'île puisque les familles ont cessé de jouer ce rôle. Or, si l'école peut apprendre la langue aux enfants, elle ne peut pas les forcer à l'utiliser en dehors de ses murs.

Une politique linguistique qui se limite à l'école et ne prend pas en compte le reste de l'espace public est vouée à l'échec. [Comiti, 2005, pp.68-69]

Au problème de l'absence du corse à l'extérieur de l'école s'ajoute le problème du statut de cette langue à l'intérieur du système éducatif. Bien que généralisée, elle est considérée comme une matière mineure, facultative et à faible coefficient. Elle est volontiers abandonnée par les élèves dès la classe de 4ème pour alléger l'emploi du temps lorsque de nouvelles matières apparaissent. Une augmentation des effectifs ne se constate guère avant le cycle terminal du lycée car le corse, pris comme option facultative, peut permettre de récolter quelques points de plus à l'examen du baccalauréat. Le corse est donc souvent choisi par stratégie et non par intérêt. [Ibid., pp.74-75] Par conséquent, les professeurs sont totalement dépendants du bon-vouloir des élèves (ou des parents) car leurs classes peuvent être supprimées faute d'inscrits. De plus, le fait que le corse soit une matière facultative crée des filières d'excellence car certains groupes sociaux ont tendance à opter plus systématiquement pour le corse que d'autres⁴⁰, et à donc se regrouper dans les mêmes classes. [Colonna in Ottavi, 2012, pp.169-170] Enfin, le corse subit les effets d'une « disciplinarisation », c'est-à-dire d'une intégration pleine et entière dans le système éducatif comme matière égale à toutes les autres avec ses méthodes, ses manuels etc. Comme toutes les matières donc, le corse évolue en circuit fermé à l'école ; il ne se développe que dans la salle de classe et n'en sort jamais. Les élèves n'imaginent pas s'en servir ailleurs qu'en cours de corse⁴¹, son enseignement est complètement déconnecté de ce que vivent les élèves au quotidien. Par ailleurs, il est à noter que le principal débouché des études de corse est précisément l'enseignement du corse. [Comiti, 2005, pp.80-84] A cela s'ajoute la mauvaise réputation du corse, langue considérée non seulement comme étrangère, mais en plus comme passéiste voire carrément archaïque aux yeux des élèves ; impression renforcée par les cours sur la civilisation corse qui renvoient une image de la Corse à des années-lumières de la vie des élèves. Le pastoralisme ou la châtaigne sont certes au cœur de la civilisation corse mais paraissent complètement étrangers aux jeunes Corses du XXIème siècle. [De Zerbi in Ottavi, 2012, pp.185, 192]

L'organisation de l'enseignement du corse est aussi remise en cause par certains. Di Meglio considère que la mise en parallèle de classes bilingues et de classes standards mène à des stratégies d'évitement de la part des parents, à savoir que ceux-ci inscrivent leurs enfants dans une classe considérée comme meilleure pour éviter l'autre, moins bonne, et non par intérêt pédagogique. [Di

40 Farrenkopf constate en 2011 3% d'élèves d'origines immigrées dans les filières bilingues des collèges alors que la moyenne sur l'île est de 23%. [Farrenkopf, 2011, p.132-133]

41 C'est sur ce point que l'on remarque la faiblesse du corse comme matière d'enseignement par rapport aux autres langues vivantes et que l'on constate qu'il ne leur est pas égal dans les faits, malgré les textes officiels. Les autres langues vivantes comme l'anglais ou l'espagnol peuvent très bien être utilisées en dehors de l'école, avec des correspondants, en séjour linguistiques ou lors de vacances privées.

Meglio, 2009, p.4] Il voit aussi dans la continuité de l'enseignement d'une classe à l'autre le danger de figer les classes, de créer des groupes fermés qui n'évolueraient pas, ce qui pose la question de la mixité sociale que l'enseignement du corse ne garantirait donc pas étant donné que certaines classes (en particulier les bilingues) sont plus souvent choisies par les familles corses d'origine. Ottavi, quant à lui, s'interroge sur la possibilité d'enseigner le corse et une autre langue vivante parallèlement à l'école primaire : cela pose des difficultés dans la conception des emplois du temps, et fait baisser le nombre d'heures de corses. [Ottavi, 2008, pp.480-484]

Malgré tout, l'enseignement du corse reste une priorité pour tous les militants, qu'ils soient sociolinguistes, militants associatifs ou actifs politiquement. Certains souhaitent développer encore plus l'enseignement du corse, comme Comiti qui propose non seulement d'imposer le bilinguisme dans toutes les écoles, mais aussi de l'imposer dans l'administration des établissements scolaires pour permettre à la langue de faire un premier pas en dehors de la salle de classe. [Comiti, 2005, p.85]

Des résultats positifs de l'enseignement actuel sont notés par Blackwood dans son enquête de 2004. Souhaitant déterminer le succès (ou non) des stratégies de distanciation mises en place pour éloigner le corse du français, il soumet à des corsophones un certain nombre de mots que les personnes interrogées doivent donner en langue corse. Il constate ainsi si les personnes utilisent plutôt des mots de fond lexical corse, et donc distanciés, ou s'ils utilisent plutôt des mots construits à partir du français. Au cours de cette enquête, il remarque que les personnes les plus jeunes, celles qui ont appris le corse à l'école dans les trente années précédentes, soit après l'élargissement de la loi Deixonne au corse, utilisent plus le corse distancié que les personnes des générations précédentes. Il conclut donc que l'enseignement du corse réussit à éloigner un peu l'influence française et que le corse distancié devrait progressivement s'imposer à mesure que les anciennes générations disparaîtront [Blackwood, 2004, p.254]. Durand s'exprime aussi dans ce sens lorsqu'il écrit que le « néocorse », variété développée au sein du système scolaire et transmise par l'école, et non héritée de la famille, est l'avenir du corse, étant la seule variété transmise aux générations futures. Cependant, pour lui, il est essentiel que ce corse réussisse à s'imposer aussi dans la société. [Durand, 2003, p.118]

Farrenkopf est plus nuancé, bien qu'il soutienne aussi l'idée d'une survie du corse dans la société grâce à son enseignement dans les écoles. Pour lui, la jeunesse corse est obligée d'utiliser la langue pour se créer une identité particulière étant donné que d'autres critères habituels comme l'appartenance à un Etat, l'origine ethnique ou même les prénoms et noms de familles n'offrent pas de moyens clairs et nets de se démarquer. Il se développe alors depuis un certain temps déjà un « francorse », soit une variété de français comprenant de nombreux mots ou expressions empruntés

au corse. Comme le corse n'est plus la langue maternelle, seul le français peut servir de base. Il suffit alors de faibles connaissances du corse pour le transformer et permettre de distinguer aisément les Corses des non-Corses. En cela, l'école joue un rôle important car elle permet aux jeunes d'acquérir le minimum de corse nécessaire à la maîtrise de ce « francorse ». Etant donné que le corse n'est enseigné que sur l'île, le « francorse » ne peut être appris que par les Corses et suffit donc aux objectifs identitaires. [Farrenkopf, 2011, pp.129-132]

Malgré les critiques, les interrogations et les doutes exprimés vis-à-vis de l'enseignement actuel du corse dans le système éducatif, la description de la place accordée à la langue corse au sein de l'institution Ecole ne laisse aucun doute sur l'importance de la matière « LCC » dans le processus d'élaboration du corse. Généralisée à tous les niveaux, de la maternelle à l'université, dans toutes les filières de l'enseignement secondaire et supérieur, possible en option comme en matière de spécialisation, elle permet à tous les jeunes corses sans exception d'entrer en contact avec la langue corse à chaque étape de la scolarité. De plus, on aura remarqué la tendance à faire du corse non seulement la langue enseignée mais aussi la langue d'enseignement. Dès la primaire, on encourage les instituteurs à enseigner d'autres matières en corse. De même dans le secondaire où l'on peut noter la volonté d'enseigner certaines matières en corse jusqu'en lycée professionnel. Ceci démontre la volonté de faire du corse une langue de l'enseignement spécialisé, une langue des sciences et des techniques, comme le confirme les formations universitaires où des cours d'anthropologie ou de musicologie sont dispensés dans des cursus de corse. A travers l'imposition du corse à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, même les plus pointues, le corse continue son élaboration conformément au schéma défini par Kloss et décrit au chapitre précédent.

4. L'enseignement du corse : outil de l'élaboration linguistique.

Après avoir expliqué comment se sont développées l'identité corse et l'élaboration linguistique, après avoir rappelé comment avait évolué l'enseignement du corse et dans quel cadre il a lieu actuellement, il est temps de se pencher sur le rôle que joue cet enseignement dans l'élaboration actuelle de la langue corse. Le cours de corse étant le seul moyen d'atteindre la quasi totalité de la population de l'île, il est central dans l'activité linguistique militante. Comme les familles corses ont abandonné la transmission de leur langue, l'école reste le dernier bastion de la pratique de la langue, et donc la dernière possibilité de revivifier le corse en l'enseignant aux générations futures. Ainsi n'est-il pas étonnant de trouver des éléments d'élaboration linguistique dans les documents sur lesquels se base l'enseignement du corse. On y analysera les éléments qui présentent aux futurs corsophones le corse comme étant une véritable langue et qui les incitent à s'engager sur la voie de l'élaboration. Types de texte, domaines de communication, implantation à tous les niveaux de la société, respect de la polynomie (qui permet l'élaboration sans passer par la standardisation), statut au sein de l'école etc. sont autant d'indices d'une élaboration développée à partir de l'institution scolaire. Sont pris en considération les textes officiels définissant la politique linguistique à l'école (plan de développement de la langue et de la culture corses, la charte des filières, sites et classes bilingues, le projet académique et les programmes scolaires) ainsi que différents manuels scolaires de « langue et culture corses » et quelques exemples d'épreuves d'examen du baccalauréat et du CAPES.

4.1. Les textes officiels.

4.1.1. Le plan de développement de la langue et de la culture corses.

La Collectivité Territoriale élabore régulièrement un plan de développement de la langue et de la culture corses. En 2014, l'Assemblée de Corse a voté le plan « Lingua 2020 » dont le sous-titre résume les objectifs : « planification pour une normalisation de la langue corse et pour un progrès vers une société bilingue. »⁴² La revendication centrale de ce document est la coofficalité, exprimée régulièrement depuis les années 1980. Exprimée dès la préface [p.2], répétée dans l'introduction [p.7], elle revient régulièrement dans tout le document. Néanmoins, le plan de développement n'oublie pas l'action à mener dans le système éducatif, loin s'en faut. La politique linguistique de la Collectivité s'articule en 6 pôles, dont 3 concernent l'enseignement :

- « Donner à chacun l'opportunité de développer ses compétences linguistiques ;
- Développer et structurer l'offre d'enseignement et de formation, d'activités culturelles et de loisirs auprès des plus jeunes et des adultes, en particulier certains profils ciblés ;
- Développer et diffuser les outils pédagogiques, linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins d'une société corse bilingue. » [p.41]

A tous les niveaux, de la petite-enfance à la recherche universitaire, et même pour la formation pour adultes, la Collectivité prévoit des actions en faveur de la langue corse pour en faire à terme non seulement une langue à étudier, mais surtout une langue d'enseignement à parité avec le français, toujours dans l'optique de coofficalité.

La petite-enfance est un secteur important. En effet, selon une étude de la Collectivité, seuls 3% des familles transmettent le corse à leurs enfants [p.11]. Or, selon l'UNESCO, la transmission intergénérationnelle est le premier critère qui détermine la vitalité d'une langue [<http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-FR.pdf>, 01/03/2016, p.9]. Si l'on veut donc que les enfants entrent en contact avec la langue le plus tôt possible, c'est du domaine de la petite-enfance qu'il faut s'occuper en priorité. La Collectivité a déjà mis en place dans le cadre du précédent plan de développement de la langue corse le projet « bagnì linguistichi » aidant à la formation de tout le personnel de la petite-enfance au bilinguisme. La Collectivité, à travers la Direction de la Langue Corse, accompagne les projets pédagogiques et prend en charge une partie des coûts des formations et de l'équipement. En 2014, 66% des structures de la petite-enfance étaient concernées par ce projet. Trois nouveaux objectifs sont définis : atteindre 100% des structures publiques d'ici 2020 et 100% des structures privées d'ici 2025 ; former au corse les

42 « Pianificazione per a normalizzazione di a lingua corsa è u progressu versu una sucetà bislingua » Le titre est en corse mais le reste du document est entièrement rédigé en français.

assistantes maternelles travaillant à domicile et créer des labels permettant de distinguer les crèches bilingues et les crèches pratiquant l'immersion ainsi que d'augmenter leur visibilité. On voit donc que les autorités corses essayent de se substituer aux parents qui ne transmettent plus la langue et, le plus tôt possible, de hisser le corse au même niveau que le français en en faisant la langue de l'école (pour les écoles bilingues) voire de lui donner un avantage sur le français dans les structures d'immersion. De plus, la Collectivité ne se contente pas d'agir dans le domaine public, elle souhaite aussi normaliser la langue corse dans les structures privées et jusque dans les maisons des Corses choisissant de confier leurs enfants à une assistante maternelle.

En ce qui concerne le niveau primaire, la situation de départ n'est pas mauvaise [p23]. 30,6% des élèves de primaire fréquentaient une classe bilingue en 2014 et presque la moitié des établissements de l'île disposaient de telles classes. 98% des élèves de primaire suivaient des cours de corse, mais seul 53% à un rythme d'au moins 3 heures hebdomadaires. Le niveau atteint à la sortie de l'école primaire est par conséquent assez faible : 72,2% des élèves des classes non-bilingues atteignent le niveau A1 en CM2, 76,4% des élèves des classes bilingues le niveau A2. Plus on avance dans les niveaux, plus la situation se dégrade : 15% des élèves de collège sont inscrits en classe bilingue alors que l'objectif du précédent plan de développement était de 30%. L'absence de continuité systématique entre les filières bilingues du primaire et celles du collège ainsi que le faible nombre de professeurs de collège habilités à enseigner le corse (environ 140) expliquent cette situation. Enfin, en lycée, seuls 5 établissements assurent la continuité avec le collège ; le pourcentage d'élèves apprenant le corse y est en recul.

Pour remédier à cette situation, le plan de développement propose toute une batterie de mesures [pp.45-52]. Sur le plan institutionnel, il propose la création d'un Conseil Académique Territorial, permettant d'organiser un suivi de la mise en application de ce plan au sein de l'Education Nationale ainsi qu'une meilleure coordination des actions publiques. Il propose aussi la rédaction d'une charte de qualité pour une éducation bilingue à signer entre la Collectivité Territoriale de Corse et les collectivités locales. Cette charte évaluerait l'application du plan, octroierait des certifications aux écoles bilingues et fixerait un cadre commun de références pour les différentes filières. Le plan de développement propose par ailleurs une modification des programmes pour insérer la langue corse au socle commun de compétences. Le niveau à atteindre serait A2 en CM2 et B2 en 3ème pour les classes non-bilingues (C1 pour les classes bilingues). De plus, les programmes doivent être adaptés à la Corse pour permettre une meilleure connaissance de l'histoire, de la géographie ou de la biologie de l'île. Enfin, la langue corse devrait être une épreuve au brevet des collèges comme au baccalauréat. La Collectivité souhaite aussi complètement revoir l'organisation des cours de corse à tous les niveaux et dans toutes les filières:

- L'immersion serait généralisée dans les écoles maternelles dès 2025.
- Les projets d'éducation territoriaux ainsi que les activités périscolaires prévues dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires doivent pouvoir être organisés en langue corse et représenter ainsi des occasions d'utiliser le corse de manière spontanée et hors du cours de corse.
- Le corse deviendrait une matière obligatoire en collège ; le niveau attendu en fin de scolarité serait alors au minimum B2.
- Des cours de mise à niveau en corse seraient créés pour permettre aux élèves arrivant d'autres régions de suivre le cursus scolaire corse, et même d'intégrer une filière bilingue.
- Il y aurait une obligation de continuité entre les différents niveaux à partir de dix demandes avec un objectif de 35% d'élèves de collège en filière bilingue et 20% en lycée.
- La possibilité d'enseigner le corse dans des Académies du continent sera étudiée.
- Les établissements agricoles, maritimes et privés seraient accompagnés vers le bilinguisme grâce à des conventions avec la Collectivité. A terme est prévu la généralisation du bilinguisme voire de l'immersion.
- L'apprentissage en corse doit être développé grâce à la qualification des maîtres d'apprentissage corsophones dont une liste serait rendue publique, permettant ainsi l'entrée du corse dans les entreprises.

La formation des enseignants est un autre volet essentiel de ce plan. Un « plan exceptionnel de formation des professeurs de corse » serait mis en place. Il prévoit la formation de 30 enseignants remplaçants qui interviendraient dans les classes pour permettre aux enseignants de ces classes de se former. L'objectif est que 60% des enseignants soient habilités à enseigner en corse en primaire et 40% dans le secondaire d'ici 2020. Les conditions de recrutement des enseignants seraient aussi modifiées : le niveau C1 serait obligatoire, dans les 3 ans après l'obtention d'un poste en Corse pour les professeurs venant d'autres régions. En effet, le corse serait une option obligatoire pour tous les concours de l'enseignement. Dès 2019, il ne devrait y avoir qu'un seul concours incluant le corse (et non deux comme actuellement, un bilingue et un monolingue). L'augmentation du nombre d'enseignants habilités à enseigner en corse a pour objectif de pouvoir ouvrir de nouvelles classes bilingues et donc d'augmenter le nombre d'élèves de ces filières. Enfin, pour mettre le corse à égalité avec les autres matières, le plan exige la création d'une agrégation de corse.

A l'université, le plan prévoit la généralisation du Diplôme de Compétences en Langue. Tous les étudiants, quel que soit leur cursus, doivent apprendre le corse et obtenir ce diplôme. Le but est qu'à l'arrivée en licence, la moitié des étudiants ait le niveau B2 et 20% le niveau C1. Un logiciel d'apprentissage en ligne doit être mis au point à cet effet. De plus, la Collectivité s'engage à octroyer des bourses aux études portant sur le corse : grammaire, grammaire contrastive, étymologie, toponymie, sociolinguistique, didactique, politique linguistique, histoire de la langue etc.

Enfin, la formation des adultes n'est pas oubliée. Est prévue la création de « case di a lingua corsa » (maison de la langue corse) distribuée un peu partout sur l'île pour permettre une implantation locale des cours de corse pour adultes. Ces maisons seraient aussi un moyen d'assurer « l'accueil linguistique », c'est à dire la prise en charge par des corsophones d'adultes débutant leur apprentissage de la langue. L'usage d'internet et des réseaux sociaux est aussi prévu pour mettre en contact ces tuteurs volontaires avec les nouveaux apprenants. La Collectivité souhaite en outre soutenir l'édition de méthodes de langue (pour adultes comme pour enfants et adolescents) ainsi que le développement d'activités pour adultes en langue corse, que ce soit au sein d'associations comme au sein d'entreprises. On notera aussi la volonté de promouvoir la langue et son enseignement lors de manifestations et d'événements divers ainsi que sur différents formats dans différents médias, et l'objectif de toucher plus particulièrement les parents en vantant les bienfaits de l'éducation bilingue dans le but de leur faire inscrire leurs enfants dans les filières bilingues mais aussi de leur faire utiliser le corse en famille.

On voit encore une fois comment les autorités tentent de faire de la langue corse la langue d'enseignement hors du cours de corse : dans les manuels scolaires, les activités artistiques et périscolaires en général, mais aussi dans d'autres matières. Ainsi le corse devrait-il s'imposer à l'école comme langue de l'oral lors des diverses activités mais aussi comme langue de l'écrit, de la lecture (grâce à des actions en faveur de la littérature corsophone) et surtout comme langue des nouveaux médias dont elle est pour le moment largement absente ainsi que comme langue de l'entreprise. Le corse irait donc à la conquête de nouveaux domaines de communication, s'imposerait au lycée et même à l'université et dans la formation professionnelle, ce qui correspond à un haut degré d'élaboration selon le schéma de Kloss dont nous parlions en deuxième partie.

4.1.2. La charte des sites, filières et classes bilingues.

Cette courte charte, conçue par l'Académie de Corse, ne prévoit pas de mesures concrètes pour renforcer le bilinguisme. Elle se contente de rappeler les principes et objectifs de l'éducation bilingue telle que développée dans le contexte corse.

Elle se donne cependant un objectif clair dans la continuation de l'élaboration de la langue corse : faire du corse une véritable langue d'enseignement, c'est-à-dire bien au-delà de l'enceinte des cours de corse. La charte se donne en effet comme priorité de faire du corse un « vecteur de la didactique des matières non-linguistiques à côté du français » [p.1], donc une langue d'enseignement à statut et usage égal au français.

Pour aider à cet objectif, on retrouve des outils déjà développés dans le plan « Lingua 2020 » comme une qualification officielle et certifiée des professeurs ainsi qu'une adaptation des programmes au contexte corse. [p.2]

La charte impose le principe « d'un maître, deux langues », soit que chaque enseignant doive maîtriser les deux langues. Ce principe permet de proposer un véritable enseignement bilingue puisque chaque professeur est capable d'enseigner également en français et en corse. Cependant, il semble que l'équilibre entre les langues soit laissé au bon vouloir de l'enseignant. Enfin, ce principe permet d'installer l'image du corse comme langue de l'école car le corse se trouve employé directement au sein de l'école par l'enseignant titulaire, et non par quelque intervenant extérieur. La charte impose d'ailleurs que tous les intervenants extérieurs soient aussi corsophones. [p.2]

Enfin, entre les lignes on lit l'ambition de faire du corse une langue du monde du travail et de la société en général. En effet, la charte voit un grand avantage à l'éducation bilingue pour les jeunes : « leur formation professionnelle et leur future participation active à la vie sociale en seront grandement facilitées » [p.1], ce qui implique que ces deux aspects dépendent en partie de l'usage de la langue corse.

4.1.3. Le projet académique.

Le projet académique est un document publié par l'Académie de Corse définissant les principes d'éducation portés par l'Académie. Le projet actuellement en vigueur vaut pour les années 2012 à 2016. Une petite partie concerne directement l'enseignement de la langue corse. On y retrouve les mêmes objectifs que ceux fixés par la Collectivité Territoriale, à savoir la généralisation de l'enseignement du corse par une offre disponible dans chaque établissement à tous les niveaux et en particulier la généralisation progressive des classes bilingues en partant des écoles maternelles qui doivent toutes accueillir une filière bilingue d'ici à 2016 [p.19]. On trouve aussi le désir d'adapter les programmes des autres matières à la réalité corse ainsi que la volonté d'augmenter le niveau des compétences. En vue de la généralisation de l'enseignement bilingue, un grand plan de formation des professeurs est prévu [p.26]. Il doit se dérouler parallèlement au développement des classes bilingues, soit en commençant par les enseignants de maternelle, puis en continuant avec les enseignants du primaire disposés à être mutés en filière bilingue.

La nouveauté par rapport au texte de la Collectivité Territoriale réside dans le projet de multiplier les sections méditerranéennes ou européennes romanes en collèges et en lycées [p.20]. Il s'agit de sections dans lesquelles une langue romane est apprise parallèlement au corse et au français. Elles se concrétisent en lycée par « l'Esabac » ou le « Bachibac », c'est-à-dire l'obtention simultanée des examens du baccalauréat français et italien dans le premier cas, français et espagnol dans le second. Le but est de rapprocher les régions méditerranéennes, de multiplier les échanges entre la Corse et ces régions pour intégrer l'île dans cet espace culturel [p.20]. Ainsi la langue corse aurait vocation à devenir une langue de la Méditerranée comme l'espagnol ou l'italien, mise sur un pied d'égalité dans le système scolaire et considérée comme un vecteur de culture et d'échanges internationaux.

L'Académie fait donc un pas de plus dans l'élaboration du corse en pensant cette langue non seulement comme une possible langue d'enseignement égale au français, mais aussi comme une langue de portée internationale, inscrite dans un ensemble culturel dépassant largement les frontières de l'île et comprenant des langues d'immense prestige culturel que sont l'espagnol et l'italien.

4.1.4. Les programmes scolaires.

Les programmes scolaires concernant la matière « Langue et Culture Corses » mettent en application les directives de l'Académie et de la Collectivité Territoriale. On tiendra compte des programmes de l'école primaire et des paliers 1 et 2 du collège⁴³. On y retrouve mis en pratique les principes déjà développés plus haut que l'on peut regrouper en cinq catégories.

1- La distanciation. Le cours de corse doit servir à mettre en avant les particularismes de la langue et de la culture corses de manière à faire comprendre aux élèves qu'il s'agit d'une langue et d'une culture à part entière. Dès l'école primaire, les élèves doivent être capables de restituer [EP, p.2] et percevoir [EP, p.7] les phonèmes spécifiques du corse appelés « cambiarine » et « intricciate ». Le programme du collège [C1, pp.7-8] insiste sur la capacité à produire oralement les phonèmes notés /chj/ et /ghj/, eux aussi typiques du corse. On trouve sans doute d'autres compétences grammaticales ou phonologiques mises en avant dans un but de distanciation mais l'absence de maîtrise du corse nous empêche de les débusquer. Sur le plan culturel, les programmes insistent pêle-mêle sur la géographie de l'île [EP, p.3], les objets de la vie traditionnelle [EP, p.4], les animaux de la Corse [C1, p.12], les plantes endémiques [C2, p.3], l'importance du châtaigner [C2, p.3], les patronymes et toponymes [C1, p.8], l'histoire de la Corse pendant la Première Guerre Mondiale [C2, p.12] etc.

2- L'extension du corse à de nouveaux domaines. Les différents programmes mettent tous l'accent sur l'usage du corse dans les différents médias, radio ou télévision [C2, p.2] et surtout sur internet en introduisant le vocabulaire de l'informatique [C2, p.2] mais aussi la lecture de blog [EP, p.27] ou la rédaction de courriels ou de SMS [EP, p.29]. De plus, dès la primaire, les classes bilingues doivent suivre des cours d'autres matières enseignées en langue corse. Pour ce faire, un ample lexique dans différents domaines scientifiques est inscrit au programme : géographie, mathématiques, sciences et technologies ainsi que arts et sports [EP, p.6].

3- L'école assurant la transmission familiale interrompue par les parents, elle poursuit le but de produire des corsophones qui doivent alors utiliser la langue dans la société. Les programmes mettent en avant la présence du corse dans la société pour que les élèves prennent conscience que cette langue est déjà présente dans le quotidien de l'île. Les élèves de primaire doivent par exemple être capables de lire les panneaux d'informations ainsi que les consignes de sécurité rédigés en corse [EP, p.27], les collégiens doivent, eux, comprendre les consignes de sécurité routière [C1, p.18], la signalétique de la ville [C2, p.6] ainsi que les textes publicitaires [C2, p.7].

43 Au cours de ce chapitre, il sont abrégés respectivement en EP, C1 et C2 pour faciliter les références.

4- Dans le but d'une reconnaissance internationale plus importante, l'école cherche à donner une place au corse dans l'espace méditerranéen à travers l'étude de la situation de la Corse en Méditerranée [C2, p.3] ou des relations entre la Corse et la Sardaigne [C1, p.19].

5- Enfin, les programmes souhaitent faire naître une conscience de la diglossie chez les élèves, c'est-à-dire de la situation précaire de la langue corse et de sa relation au français. Les élèves de collège doivent étudier le « français régional de Corse » [C1, p.4 et C2, p.27], se pencher sur « l'humour bilingue » [C2, p.5] et réfléchir aux néologismes notamment par emprunts ainsi qu'aux différents emprunts lexicaux, « de nécessité et de luxe » [C1, p.4 et C2, p.5].

On notera aussi l'introduction de la polynomie au collège. Dès le palier 1, les élèves doivent reconnaître l'origine d'un locuteur selon son dialecte [C1, p.3]. Grâce à une étude des variétés dialectales des trois régions linguistiques principales, les collégiens acquièrent des « connaissances passives des variétés principales de l'île » [C2, p.17].

Concernant le lycée, il n'existe pas de programme ministériel spécifique à l'enseignement du corse. Le programme est commun à toutes les langues vivantes étrangères et régionales. Ce fait est cependant d'importance car il tend à reconnaître de fait le corse comme une langue mais en plus à la mettre sur un pied d'égalité au sein du système scolaire français avec des langues comme l'anglais, l'espagnol ou l'italien. L'Etat français accorde donc au corse un haut degré de reconnaissance puisqu'il lui offre la même place qu'à des grandes langues internationales dans son diplôme sanctionnant la réussite des études secondaires. Toutefois, cette reconnaissance est à double tranchant car mettre le corse sur la même liste que les langues étrangères signifie considérer qu'il n'a pas de lien particulier avec l'île, sa culture et sa population.

Le programme pour les classes de lycée est divisé en deux : un programme pour la classe de seconde et un pour les classes de première et de terminale. Ces programmes ne diffèrent que sur les thèmes à aborder ; méthodes et principes sont identiques pour chaque classe. Le programme permet de mettre en lumière la précarité de la situation du corse au sein du groupe des langues vivantes étrangères. En effet, si le recours aux nouvelles technologies et à la littérature sont tout à fait applicables à l'enseignement du corse, la « mobilité », conseillée elle-aussi par le ministère [p.2], semble irréalisable : les classes de corse ne peuvent organiser d'échanges avec un établissement étranger, ni avoir de contacts avec des correspondants ou travailler avec un assistant de langue. On note aussi que le programme approuve indirectement l'approche polynomique de l'enseignement d'une langue puisqu'il incite les enseignants à confronter les élèves aux différentes variétés d'une langue, voire aux dialectes, et ce de manière passive comme active [p.7].

Pour différencier l'enseignement des différentes langues et pour aider les professeurs dans le traitement des thèmes imposés dans les programmes, le ministère de l'Education Nationale propose

sur son site des fiches thématiques pour certaines langues contenant une « banque d'idées de thèmes d'étude ». Cette fiche n'est actuellement pas disponible pour le corse [<http://eduscol.education.fr/cid56575/banque-d-idees-de-themes-d-etude.html>, 01/03/2016].

4.2. Trois exemples de manuels scolaires.

Il n'est pas possible d'étudier tous les manuels de corse aujourd'hui disponibles. Nous en avons donc choisi trois différents, tous récents, correspondant à trois niveaux différents : maternelle/CP, fin de primaire/début de collège et lycée. L'analyse se porte autant sur les textes de lecture que sur les documents visuels comportant du texte. Elle prend en compte les types de textes, importants dans le processus d'élaboration d'une langue, les tentatives de distanciation ainsi que l'image de la langue corse et de sa place dans la société que les manuels transmettent. Les textes de lecture sont compris à la seule lumière de nos connaissances en italien et ne peuvent donc être analysés en profondeur sur le plan linguistique

La méthode « Lavinia è Andria » est une méthode conçue pour les classes de maternelle et de CP et parue en 2014. Comme à cet âge-là, les élèves ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture, le manuel est essentiellement visuel. Il est accompagné d'un CD utilisé pour la plupart des activités. La méthode suit le quotidien de deux enfants, Lavinia et Andria, du lever au coucher, avec évidemment un long passage par l'école. Etant destiné à des débutants très jeunes, le manuel ne vise pas un niveau très élevé. Il donne les rudiments de la langue corse, essentiellement du vocabulaire du quotidien et de l'environnement des enfants ainsi que quelques expressions et phrases-types. Il est donc difficile d'y déceler les traces d'une volonté des



« Lavinia è Andria » pour le Celavo et la Mezzana.

auteurs de participer grâce à ce livre au processus d'élaboration de la langue corse. On peut éventuellement y voir une volonté d'encourager les enfants à utiliser la langue hors des heures de

corse et d'en faire une langue de communication naturelle et spontanée car les personnages du livre, auxquels les élèves doivent s'identifier, parlent tout le temps en corse : en famille [p.56], entre eux [p.45] et même avec leurs camarades de classe pendant les récréations [p.33] ; représentation sans doute peu réaliste du véritable quotidien des jeunes enfants de Corse.

On note aussi que les auteurs ont cherché à respecter l'approche polynomique de la langue. La méthode existe en effet en deux versions : une pour les dialectes du Celavo et de la Mezzana (régions autour d'Ajaccio en allant vers le centre de l'île) et l'autre pour les dialectes du Nebbio et du Rustinu (régions au sud du Cap Corse sans inclure Bastia).

« U corsu bellu bellu 2.0 » est une méthode parue pour la première fois en 1994, date à laquelle elle a aussi reçu le prix spécial du jury pour la conception de manuels scolaires en langue corse. En 2013 est parue une nouvelle version adaptée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues et aux nouvelles technologies. Ce manuel vise le niveau A2 et est donc pensé pour les classes de primaire ainsi que de 6ème et de 5ème.

La place accordée aux nouvelles technologies est assez importante. Le vocabulaire de ce domaine est en effet introduit rapidement, par exemple dès la leçon 2 apparaissent le lecteur mp3 et le dictionnaire électronique [p.12], ce qui permet au corse de conquérir de nouveaux domaines de communication proches du quotidien des élèves et rend à leurs yeux cette langue capable d'exprimer la modernité.

Dès la leçon 3 est prévu le recours à internet [p.19]. De plus, une première confrontation à la langue des sciences est organisée dans cette même leçon 3 : les élèves doivent lire de courts textes et chercher des informations sur la faune de leur île [p.27]. La flore, elle, est traitée à la leçon 8 [pp.84-86].

La volonté de distanciation est difficile à déterminer, étant donné notre manque de connaissance du corse. On remarque cependant l'insistance dans l'expression de l'heure à n'utiliser



« U corsu bellu bellu 2.0 »

que les nombres de 1 à 12 [p.70], là où le français et l'italien permettent les nombres jusqu'à 24. On remarque aussi que le manuel se distancie au maximum du français en ne se référant pas à cette langue pour expliquer la grammaire ou la prononciation du corse. Ainsi, le manuel consacre une page entière aux voyelles nasales avec trois exercices [p.39], sans jamais proposer de comparaison avec le français, si non langue maternelle au moins langue de communication des élèves à l'école, alors que cette langue possède elle aussi des voyelles nasales identiques. L'insistance sur le traitement des voyelles nasales peut d'ailleurs être considérée comme une marque de distanciation vis-à-vis de l'italien qui ne connaît pas ce type de voyelles.

Les textes authentiques sont très peu nombreux dans ce manuel. Même la leçon 5 portant sur la météo n'utilise pas de bulletin de météo original. Les textes authentiques sont cependant significatifs. Le premier clôt la leçon 6 et est une chanson du groupe *Canta U Populu Corsu*. Ce groupe, acteur majeur du *Riacquistu* dans le domaine musical, est encore en activité actuellement, malgré les changements réguliers de sa composition. Les chansons sont toutes en langue corse et traitent des valeurs et des traditions corses. La chanson présente dans le livre est « *Alegria* » [p.61], dont la date de parution, 1981, ne figure pas dans le paratexte. Les membres du groupe étant actifs dans la défense de la langue et de la culture corse, est-on en droit de lire entre les lignes une revendication indépendantiste lorsque le refrain se termine en disant que « revient, revient, reviendra cette joie commune de la liberté »⁴⁴ ? Le deuxième texte authentique est une invocation à Saint-André [p.156]. Fêté le 30 novembre, il donne lieu à une coutume typiquement corse : faire le tour du quartier, frapper au porte et demander un petit don aux habitants. Les élèves doivent apprendre par cœur cette invocation pour pouvoir l'utiliser lors de la prochaine fête, sans doute dans l'idée de (ré)implanter la langue corse dans les fêtes traditionnelles de l'île. Les documents visuels authentiques sont en très grande partie des photos de monuments, de paysages ou de scènes de la vie quotidienne.

L'approche polynomique est largement respectée. Pour chaque point de grammaire, que ce soit la conjugaison des verbes, les terminaisons du pluriel ou des adjectifs et même la prononciation de certains mots, diverses formes correspondantes aux différents dialectes sont données.

44 « Torna, torne, tornerà / Quell'alegria cumuna di la libertà » p.61

La grande majorité des textes est littéraire, dans la tradition de l'enseignement des langues au lycée en France. Les auteurs sont très variés. Néanmoins, on trouve peu de textes datant d'avant la période du « Riacquistu », soit peu d'auteurs ayant écrit spontanément en corse sans considérer l'usage de cette langue comme un acte militant. On trouve des textes de Martinu Appinzapalu [p.24], Domenicantone Versini [p.38] ou encore Petru Santu Leca [p.76], tous morts dans l'immédiat après-guerre mais la majeure partie des auteurs est l'œuvre de la génération née après-guerre et ayant percé dans les années 1970, âge d'or du militantisme culturel corse. On trouve des textes de Rinatu Coti [pp.50-51], Ghjacumu Fusina [p.73], Marcu Ceccarelli [p.33] ou encore d'écrivains-linguistes que nous connaissons bien : Ghjacumu Thiers [pp.150-151], Pasquale Ottavi [pp.134-135] ou Ghjuvan Maria Comiti [pp.138-139]. La nouvelle génération est aussi bien présente, bien que dans une moindre mesure que celle du Riacquistu, avec de nombreux textes datant de ces 20 dernières années [pp.72, 77, 80, 100-101 etc.]. Ceci montre bien que le corse s'est imposé comme langue littéraire, même si la littérature d'avant les années 1970 se fait plus rare. A travers ce manuel, on constate donc que l'élaboration littéraire du corse est totalement achevée.

Les autres types de textes sont beaucoup moins fréquents. On trouve quelques articles de journaux, ainsi que des articles publiés sur internet. Les auteurs du manuel semblent vouloir indiquer une présence du corse dans les médias en utilisant régulièrement des articles d'informations. Les textes scientifiques et techniques ont aussi une place dans ce manuel, notamment à travers un extrait d'une thèse de doctorat en anthropologie de 1992 [p.34-35], un travail de recherche universitaire de 1999 [p.36] ou un rapport sur un projet d'urbanisation de 2014 [p.99]. Ces textes montrent une véritable progression du corse dans des domaines spécifiques tels que l'anthropologie ou l'urbanisme ainsi que son usage dans la recherche universitaire et au sein des institutions publiques.

Toutefois, on peut, comme pour les textes littéraire, s'interroger sur le militantisme de leurs auteurs : chercheurs à l'université de Corte, Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse (dépendante de la Collectivité Territoriale de Corse), soit des institutions qui s'engagent ouvertement pour la progression du corse à tous les niveaux de la société. Sur le plan scientifique et technique, il semble donc que l'usage du corse soit limité aux militants, un usage non spontané mais intéressé, ayant pour but d'élever d'encore un cran la langue corse. De même, la présence médiatique du corse se réduit comme peau de chagrin à mesure que l'on s'intéresse à la provenance des textes : les articles de journaux sont tous extraits de « Corse Matin » tandis que les articles d'internet sont quasiment tous issus du site « A Piazzetta ». Par ailleurs, les autres textes informatifs, en particulier sur l'histoire, la société ou la civilisation corse, sont tous édités par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Corse, chargé de créer de la documentation

spécialement à l'usage des cours de corse. Affichés ainsi dans un manuel pour apprenants, ces textes nombreux et variés donnent l'impression d'une élaboration complète du corse qui peut alors dissiper tous les doutes des élèves sur une éventuelle absence de la langue dans la société corse. En y regardant de plus près, il est cependant permis d'affirmer que le niveau d'élaboration affiché est un trompe-l'œil, qui se confirme lorsqu'on analyse la présence des documents visuels authentiques. Ceux contenant du texte sont de nature très diverse : publicités, caricatures, couvertures de livre, affiches, bandes-dessinées etc. Or on constate que nombre d'entre eux sont rédigés en français : des caricatures [pp.70 et 123], des publicités pour le salon du livre corse [p.79], de l'eau [p.110] et la fête des voisins [p.131], certaines affiches pour des événements musicaux [p.95] etc. Le fait qu'il ait été inévitable pour les auteurs du manuel d'utiliser des documents authentiques en français dans une méthode de corse montre bien la difficulté de cette langue à s'imposer au quotidien hors des cercles militants.



Exemples de documents visuels dont le texte est en langue française

« Isula Mundi » s'adresse à un public ayant déjà de solides connaissances de la langue et traite par conséquent de thèmes moins quotidiens, moins concrets que les manuels pour débutants. La langue corse elle-même fait l'objet de plusieurs leçons. Dans la partie 3, « lieux et formes de pouvoir », l'unité 3 est intitulée « pouvoir et communication »⁴⁵. La leçon 2 est consacrée au « pouvoir des médias »⁴⁶ et se base sur un texte de 2012 publié en ligne sur le site de « A Piazzetta » [p.158]. Il annonce que la chaîne de télévision sportive BeIN Sport retransmettra le match AC Ajaccio contre SC Bastia avec des commentaires en langue corse. L'article s'interroge sur le fait qu'il faille attendre l'intervention du Qatar, propriétaire de la chaîne, pour obtenir des commentaires

45 « Lochi è forme di putere » ; « putere è cumunicação »

46 « U putere di i media »

sportifs en langue corse. Il livre cependant deux éléments d'élaboration linguistique qui peuvent directement toucher la jeunesse : il explique que ce match sera le premier retransmis en langue corse à la télévision, et que jusqu'à présent, les commentaires sportifs en corse n'avaient été possibles que lors de diffusions sur internet. Le corse fait donc son entrée dans les émissions sportives télévisuelles, domaine d'où il était jusque là absent, et se présente comme une langue des nouvelles technologies, puisque déjà utilisée sur internet. Le second texte de la leçon est un éditorial de la revue littéraire bisannuelle « Bonanova » [p.160]. Rédigé par Dumenica Verdoni, il traite justement de l'élaboration de la langue corse et de sa conquête de nouveaux domaines de communication. Dans un premier temps, la rédactrice en chef de la revue, qui s'adresse à tous les auteurs qui lui envoient des textes, explique que le nombre de textes reçus par la revue est tellement élevé qu'il est malheureusement impossible de tous les publier. Elle officialise ce que nous avons déjà pu constater à la lumière des textes proposés par le manuel : la langue corse est bel et bien devenue une langue littéraire. Verdoni la qualifie de « lingua di creazione », étant utilisée pour la littérature, mais aussi pour des spectacles ou des chansons. La deuxième partie du texte fait un constat moins brillant qui confirme l'impression que l'élaboration est loin d'être encore achevée : le corse ne trouve pas sa place à la radio, à la télévision ou dans la presse écrite, faute de journalistes corsophones.

La quatrième partie du manuel s'articule autour de « l'idée de progrès. »⁴⁷ La première unité est entièrement consacrée à l'élaboration de la langue corse, « une langue en pleine progression. »⁴⁸ Le premier texte, de Francescu Perfettini, date de 1980 et parle de la francisation de la Corse à travers l'école [p.172] : le directeur d'une école demande à un père de famille d'arrêter de parler corse à son fils, sinon il ne pourra rien devenir d'autre que berger. Le père, qui ne maîtrise que très mal le français, fait tout de même des efforts en ce sens. Or, lorsque le fils doit aller au collège, son père l'accompagne le premier jour et est incapable de s'exprimer en français face au surveillant général, refuse même de parler corse alors que le surveillant, corse lui aussi, le lui a permis. Le fils a alors honte de son père, homme jusque là modèle de force et de vertu. Plus tard, le fils comprend cependant que son père était effectivement un homme, alors que le directeur n'était « qu'un gros ventre en cravate et bouffi de prétention. »⁴⁹ Cette fois-ci, il ne s'agit donc pas d'encourager l'emploi du corse dans tel ou tel domaine, mais de critiquer les ambitions hégémoniques du français qui empêchent le corse de se développer, qui souhaitent le réduire à une langue de berger et lui interdire l'accès à l'école. Le français est présenté comme la langue d'une administration bornée tandis que le corse comme la langue de l'homme corse.

47 « l'idea di prugressu »

48 « a lingua in cor di u prugressu »

49 « chè una buscica incravattata è gonfia di prutenzione »

La deuxième leçon de cette même unité propose de travailler à partir d'une poésie de Marcu Ceccarelli, « Sò a lingua corsa » (je suis la langue corse) dans laquelle l'auteur fait s'exprimer la langue corse [p.178]. Elle rappelle ce qu'elle symbolise pour les Corses : les ancêtres, les mères, les héros qui se sont battus contre les différents occupants etc. et se plaint de se voir abandonner par son peuple. Le texte suivant peut être vu comme une réponse à la poésie de Ceccarelli. Il s'agit d'un texte de Ghjuvan Maria Arrighi de 2005 dans lequel il donne des solutions pour faire revivre la langue corse [p.179]. Il considère que le statut de coofficialité demandé par nombre de Corses est nécessaire mais pas suffisant. L'avenir de la langue corse passe selon lui par la décision de chaque individu d'utiliser la langue dans toutes les situations possibles, même dans un corse hésitant. Ces deux textes mis côte-à-côte semblent vouloir inciter les apprenants à diffuser la langue corse dans la société (les exemples donnés par Arrighi sont nombreux : dans les magasins, à la télévision, pendant les activités sportives etc.) après avoir rappelé l'importance identitaire symbolique de la langue et la perte culturelle que représenterait sa disparition.

La troisième et dernière leçon de l'unité présente encore quatre textes sur le thème de la langue. Le premier, de Ghjacumu Fusina est malheureusement trop compliqué pour être compris sans véritables connaissances du corse. Le deuxième, de Paulu Paoli, rédigé en 1987, parle du « francorse », ce français populaire chez les jeunes qui mêle des mots ou expressions corses [p.181]. Si l'auteur met en garde contre un excès de mélange des deux langues, il considère ce francorse comme salubre pour l'avenir du corse car si les jeunes abandonnent le francorse, ils cesseront d'utiliser leurs connaissances du corse et mettront en péril toute la langue corse. Le manuel incite d'ailleurs les élèves à employer le francorse : l'activité proposée après la lecture du texte consiste en la rédaction d'un dialogue en francorse.

Enfin, l'unité se termine par une double-page occupée par un texte littéraire qui résume symboliquement toute la question de l'élaboration du corse. Publié en 1994, le texte est de Santu Casta [pp.184-185]. Il s'agit d'un Corse qui, à Saint-Sébastien, au Pays-Basque espagnol, se rend dans une librairie en quête d'un livre sur la toponymie, ou au moins d'un dictionnaire étymologique du castillan. La librairie lui propose en complément une grammaire du basque, que le client refuse, ne sachant lire cette langue. Il demande alors à tout hasard si elle aurait un dictionnaire du galicien, ce à quoi elle répond que non car le galicien n'est pas une langue. Un dictionnaire du catalan ? Non plus, car ce n'est pas non plus une langue.

« L'anglais est une langue, le castillan est une langue, le basque est une langue. Vous voulez un dictionnaire de basque ?

- Non... Alors, donc... L'espagnol est une langue... le basque est une langue... L'anglais est une langue ?
- Oui !

- Et le catalan, le galicien, ce ne sont pas des langues ?
- Non !
- Et le corse, c'est une langue, le corse ?
- Je ne sais pas. »⁵⁰

Le manuel « Isula mondi » va donc loin dans la mise en scène de l'élaboration du corse, autant sur la forme que sur le fond. A travers des textes très variés (littérature, articles de journaux ou de sites internet, publications universitaires ou institutionnelles, bandes-dessinées etc.), il démontre que la langue corse s'est emparé de tous les types de textes et qu'elle est utilisée dans de nombreux médias différents ainsi que dans de nombreux domaines. Le contenu des textes va plus loin : en invoquant des écrivains, autorités en matière d'usage linguistique, le manuel fait état d'une élaboration achevée dans le domaine littéraire et en progrès dans la société en générale. Ces mêmes écrivains lancent un appel (à la jeunesse puisqu'il s'agit ici d'un manuel scolaire) pour un usage plus systématique du corse dans la vie quotidienne pour sauvegarder la langue, la culture et l'identité corse. Ce manuel transmet donc le message des militants corses développés depuis les années 1970 et espère ainsi former une nouvelle génération non seulement de corsophones, mais surtout de corsophones militants, conscients du rôle de chaque locuteur et de l'importance de l'usage du corse dans toutes les situations pour le réimplanter durablement dans la société, achever par conséquent son élaboration et assurer alors son avenir.

4.3. Quelques exemples d'épreuves d'examens nationaux.

Pour finir, il est intéressant de se pencher sur les épreuves de corse proposées lors des examens nationaux, en l'occurrence le baccalauréat de Langue et Culture Corses ainsi que l'épreuve de composition du CAPES de corse. Les examens sont supposés sanctionner les acquis des étudiants, ce qui, dans le cadre de la langue corse revêt une certaine importance. En effet, nous avons vu à travers les programmes scolaires et les manuels correspondants le rôle que joue l'école dans l'élaboration du corse et surtout la place qu'occupent les élèves et étudiants. C'est à eux que s'adressent ces enseignements, c'est eux qui doivent acquérir une conscience de la pleine existence de la langue corse et c'est à eux que revient la tâche de continuer à faire progresser cette langue, si possible au-delà de l'école. Evaluer une réflexion sur la langue à travers des épreuves d'examens

50 « *Inglés es idioma, castillan es idioma, basco es idioma. ¿ Quiere Usted un vocabulario de basco ? / Nò... Allora cusì... u spagnolu hè una lingua... u bascu hè una lingua...l'inglese hè una lingua ? / ; Si ! / È u catalanu, u galegu, ùn sò micca lingue ? / ; Nò ! / È u corsu, hè una lingua, u corsu ? / No sé. » (les parties en espagnoles sont mises en italique par l'auteur.)*

portant sur cette thématique permet de s'assurer que le message des militants corses, bien placés à tous les niveaux du système scolaire, est bien passé.

A la fin du manuel « Isula Mondì », les auteurs proposent quatre sujets d'examens blancs du baccalauréat. Il n'est pas précisé si ces sujets sont les véritables sujets donnés aux candidats au baccalauréat les années précédentes ou s'ils ont été créés dans un but d'exercice par les auteurs du manuel. Les anciens sujets du baccalauréat ne sont disponibles sur internet que pour les sessions d'examens jusqu'en 2012 inclus. Quoi qu'il en soit, un des sujets proposés dans le manuel porte sur la langue corse [pp.228-229]. Le sujet se compose de trois documents à analyser à l'aide de questions de compréhension. Le premier document est une transcription d'une chronique radiophonique diffusée en corse le 20 janvier 2014 et commentant le vote de l'Assemblée Nationale contre la ratification de la « Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires. » L'auteur y accuse les députés siégeant à Paris de jacobinisme, de mépriser tout ce qui se trouve en dehors de la capitale. Il leur reproche de ne pas respecter la démocratie, passant outre l'opinion majoritaire en Corse qui souhaiterait pouvoir utiliser la langue corse en toute liberté et en toute circonstance. Il s'étonne que soit refusée aux Corses la possibilité de décider eux-mêmes de leurs propres droits. Le deuxième document est une caricature représentant un Corse devant un tableau noir qui essaye d'enseigner des mots corses à un journaliste. Les mots écrits au tableau en corse et en français sont « faiseur de paix », « justice » et « dialogue » et sont donc censés éclairer le journaliste sur la situation politique de l'île. Or, ce journaliste se révèle incapable de lire ces mots et prononce d'autres mots corses bien différents : « omerta » et « vendetta ». Enfin le troisième document est un bref article issu du site « A Piazzetta » qui annonce que le réseau social Facebook a accepté de reconnaître la langue corse et d'ouvrir un espace de traduction pour permettre à l'avenir son utilisation en langue corse. L'article admet cependant que, malgré la forte portée symbolique d'une reconnaissance par une grande marque internationale utilisée par plus d'un milliard de personnes, le travail reste à faire car il revient aux corsophones de préparer la page facebook en langue corse. L'article se termine par une invitation lancée aux lecteurs à participer.

Ces documents participent tous de l'élaboration du corse dans la mesure où ils expliquent aux élèves désormais corsophones ce qui reste à accomplir sur le chemin de l'élaboration : obtenir une reconnaissance de l'Etat pour protéger la langue corse et pouvoir l'utiliser librement, obtenir plus d'autonomie dans le domaine de la politique linguistique, lutter contre les clichés et la mauvaise image dont jouissent la Corse et sa langue sur le continent, imposer le corse sur internet, et en particulier sur les réseaux sociaux à résonance internationale. Nul doute qu'un jeune de 18 ans maîtrisant la langue corse pourrait se montrer intéressé par une participation active au développement de Facebook en corse.

Les questions posées pour tester la compréhension des candidats vont elles aussi dans le sens d'une prise de conscience des jeunes corsophones que le destin de leur nouvelle langue est entre leurs mains. On leur demande dans le premier texte quels types de Corses il y a parmi les habitants de l'île et quel est leur comportement selon l'auteur. Il y a ceux qui attendent une décision de l'Etat pour sauver la langue et ceux qui prennent les choses en main et essayent d'agir eux-mêmes. Concernant la caricature, il est demandé aux candidats de l'expliquer et de dire si selon eux il est possible d'apprendre une langue de la manière représentée. La réponse attendue est évidemment « non » ; la caricature dénonce le fait que les médias ne parlent de la Corse que lorsqu'il s'agit de violence et ne sont pas capables d'évoquer d'autres pans de la société insulaire. Enfin, les dernières questions concernent la caricature et le bref article de « A Piazzetta » conjointement. On demande aux candidats si, d'après ces documents, la langue corse est en bonne santé, ainsi que le lien que l'on peut faire entre ces deux documents. Là encore, il s'agit de faire prendre conscience à la jeune génération du chemin parcourue par la langue corse, désormais acceptée dans la communauté internationale des réseaux sociaux, mais aussi de ce qui reste à faire, en particulier en France, notamment diffuser le corse dans les médias et y véhiculer une autre image de l'île. En écho au premier document, cette question fait remarquer que le corse a toutes ses chances de survie dans un cadre international, grâce à la Charte européenne ou à une présence internationale sur internet, alors que le cadre français lui nuit en l'empêchant de se développer et en la faisant passer pour une langue terroriste.

La deuxième partie de l'épreuve de corse est une épreuve d'expression écrite. Les sujets proposés vont plus loin dans la volonté de faire prendre conscience aux candidats de la situation du corse et de les faire agir pour sa protection. Le premier sujet, obligatoire pour toutes les séries, est particulièrement intéressant. Se référant à la décision de l'Assemblée Nationale de ne pas ratifier la « Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires », il demande aux candidats de se mettre dans la peau d'un député et d'écrire un discours pour convaincre l'auditoire de se prononcer en faveur des langues régionales. L'épreuve ne laisse pas le choix : les candidats doivent défendre les langues régionales et n'ont pas la possibilité d'exprimer un avis contraire. Ils sont donc obligés de réfléchir aux arguments des militants et de les exprimer personnellement, même s'ils ne correspondent pas à leur propre opinion. Les auteurs du manuels imposent donc aux élèves une opinion qu'ils sont forcés de représenter s'ils veulent obtenir une bonne note comptant pour le diplôme essentiel du baccalauréat. Le deuxième sujet, obligatoire seulement pour les candidats de la série littéraire, cherche à faire le lien entre les documents et les notions vues en cours, à la base des différents chapitres du manuel. Ce sujet fait donc uniquement appel aux connaissances acquises par le candidat durant l'année. Enfin, le troisième sujet, obligatoire seulement pour les candidats

présentant l'option de Langue Vivante Approfondie, pose la question de savoir s'il convient de parler le corse correctement ou si des erreurs sont acceptables pour permettre à la langue de continuer à vivre. Cette fois, les élèves peuvent exprimer leur propre opinion librement. Il s'agit encore une fois de les amener à réfléchir à l'avenir de la langue corse et à leur comportement vis-à-vis de la communauté corsophone dont on a vu au début de ce travail qu'elle était de moins en moins nombreuse et que sa maîtrise du corse était parfois imparfaite.

On voit donc très bien comment les concepteurs de ce sujet de baccalauréat essayent de transformer les élèves en militants : tenir un discours en faveur de la langue corse, lutter pour plus de reconnaissance officielle, participer au développement de cette langue dans les médias, améliorer sa réputation hors de l'île, réfléchir à son propre comportement vis-à-vis des autres locuteurs sont autant de devoirs transmis à la nouvelle génération à travers cette épreuve leur permettant d'obtenir le baccalauréat, c'est-à-dire le droit de sortir de l'institution scolaire pour entrer pleinement dans la société. Si les élèves ont bien reçu le message disséminé dans les cours de corse de la maternelle jusqu'à l'épreuve ultime, ils permettront de faire sortir le corse de l'institution scolaire et de le faire entrer en même temps qu'eux dans la société corse.

Concernant l'examen du CAPES, le ministère de l'Education Nationale met à disposition des étudiants une bibliographie d'ouvrages à lire en guise de préparation. La liste de 50 titres se divise en trois parties : « volet linguistique, sociolinguistique et didactique », « volet anthropologique, historique, géographique et artistique » et « volet littéraire ». Hors du volet littéraire, les ouvrages indiqués sont à de rares exceptions près en français. On notera d'ailleurs que trois des ouvrages en corse sont publiés par le CRDP et sont conçus précisément dans le but de développer la langue corse en l'utilisant dans du matériel didactique concernant l'histoire, la géographie ou la biologie. Cette liste démontre au passage encore une fois que le corse n'est pas arrivé au bout de son élaboration puisque il ne semble pas être utilisé dans des ouvrages de références récents sur des thèmes scientifiques et techniques aussi pointus que « L'art de la fresque en Corse de 1450 à 1520 » (Joseph Orsolini, 2003) ou « Les poissons et la pêche en Méditerranée » (Roger Miniconi, 1994). Enfin, cette bibliographie officielle est intéressante du point de vue de l'élaboration linguistique car tous les livres de sociolinguistique présents sur la liste sont l'œuvre de sociolinguistes corses qui représentent l'opinion majoritaire selon laquelle le corse est bel et bien une langue dont il conviendrait de poursuivre l'élaboration et qui s'activent eux-mêmes à ces fins, qui dans la littérature, qui dans l'enseignement. Ces livres nous sont d'ailleurs bien connus puisqu'ils ont contribué à l'élaboration du présent travail⁵¹.

51 Il s'agit des titres suivants : Arrighi (2002), Arrighi/Jehasse (2008), Ottavi (2002), Ottavi (2008) et Thiers (2008).

L'épreuve de composition du CAPES de 2014 traite de l'immigration, en particulier maghrébine, en Corse. L'épreuve propose un corpus de 5 documents (dont un en français) de typologie variée abordant la question de l'immigration sous divers aspects : un extrait de roman décrivant la situation précaire des travailleurs maghrébins non-déclarés, deux poésies sur la condition immigrée et les difficultés d'intégration ainsi que deux extraits d'articles de pédagogie ayant pour thème le plurilinguisme à l'école. C'est sur le premier de ces deux articles qu'il faut s'attarder. Rédigé par Jean-Michel Gea et publié en 2012, il s'intitule « le corse, vecteur d'intégration des populations immigrées ? »⁵². Rappelant que la maîtrise du français est une condition indiscutable à l'intégration, il affirme cependant juste après que « l'acquisition d'une compétence dans la langue locale nourrit le processus d'insertion sociale et culturelle. »⁵³ Il tente ensuite d'expliquer pourquoi les immigrés marocains sont moins enclins à l'apprentissage du corse que les immigrés portugais⁵⁴. Premièrement, les Marocains ont un sentiment de loyauté vis-à-vis de leur culture d'origine plus grand que les Portugais. Deuxièmement, le racisme, très présent en Corse⁵⁵, n'a pour cible que les Maghrébins et s'exprime souvent en langue corse (« Arabi fora », les Arabes dehors) ; refuser le corse est une manière de résister à cette société nationaliste qui ne les accepte pas. Enfin, les Marocains travaillent essentiellement dans l'agriculture, domaine dont les travaux qui leur sont dévolus ne nécessitent pas de communication particulière et ne les incitent donc pas à apprendre et parler le corse bien que cette langue soit fréquemment utilisée dans ce secteur. A l'inverse, les Portugais travaillent le plus souvent dans le secteur du BTP, lui aussi corsophone, où la communication est plus fréquente et le corse par conséquent plus utile.

Ce texte, qui doit servir de point de départ à la réflexion des étudiants, présente la langue corse comme largement présente dans la société insulaire : elle serait indispensable à l'insertion sociale des nouveaux arrivants, et au moins deux secteurs du marché du travail utiliseraient le corse comme langue de communication. Ces éléments dirigent alors les candidats vers une réponse affirmative à la question posée dans le titre de l'article. Le texte s'inscrit dans la droite ligne de ce que nous avons pu constater jusqu'à présent, à savoir que le système scolaire véhicule une image du corse comme langue du quotidien, langue de l'économie, une langue nécessaire à toute personne souhaitant participer à la vie de la société, et donc aux jeunes élève auxquels les candidats au CAPES enseigneront le corse dans un avenir proche.

52 « U corsu, vettore d'integrazione di u pupulazione immigrate ? »

53 « l'acquistera d'une cumpetenza ind'a lingua lucale nutrisce u prucedu d'insersione suciale è culturale »

54 Ces deux communautés représentent ensemble près de 70% des immigrés présents en Corse, d'après l'auteur.

55 Plusieurs auteurs comme Thiers, Quenot, Gea, Durand ou Farrenkopf évoquent incidemment ce problème dans les publications que nous avons lues d'eux pour rédiger ce travail.

Conclusion.

Actuellement, l'élaboration du corse est donc bien visible au sein de l'Ecole. Le fait que le corse soit encore en train de s'élaborer alors que nombre de langues romanes sont déjà considérées comme langues depuis longtemps s'explique par le détachement tardif du corse de sa langue-toit d'origine, l'italien. Malgré l'acquisition de l'île par la France dès le milieu du XVIIIème siècle, il faut attendre presque cent ans pour que la France interdise l'usage de l'italien dans les documents écrits, et un peu plus pour qu'elle impose définitivement et partout le français dans les écoles. La perte de la langue de référence, remplacée par une autre plus distante a encouragé les Corses à développer leur propre idiome à partir de la fin du XIXème siècle. A l'époque, la langue corse étant encore la langue naturelle de la population, elle n'avait pas besoin d'être transmise à l'école. L'élaboration se faisait en dehors, en particulier dans les revues qui publiaient de la littérature mais aussi des articles en corse sur tous les thèmes possibles ainsi que des réflexions sur l'avenir de la langue corse. Après la Deuxième Guerre Mondiale, alors que les familles abandonnent progressivement la langue corse, l'école devient le seul moyen de maintenir le lien entre les Corses et leur langue. C'est à partir de ce moment que l'Ecole devient le lieu central du militantisme corse. L'enseignement du corse est en effet la revendication principale des mouvements culturels et politiques corses de l'après-guerre et jusqu'à aujourd'hui. C'est donc dans cette institution qu'est mise en place une politique linguistique pour faire avancer la langue corse.

Cette politique linguistique émane autant des instances politiques (Collectivité Territoriale de Corse) que de l'administration scolaire (Académie de Corse), des pédagogues (Centre de Documentation Pédagogique) et des enseignants eux-mêmes (en particulier les auteurs de manuels et les rédacteurs de sujets d'examens). Que tous mettent l'accent sur l'Ecole pour faire progresser la langue corse montre bien à quel point cette institution joue un rôle central dans l'avenir du corse. Les jeunes générations doivent acquérir une conscience de la langue corse, et surtout penser que le corse est une véritable langue de manière à ne pas hésiter à la parler en société et à la transmettre à leurs enfants. Cette conscience est importante, car c'est le seul facteur qui permettrait de faire reconnaître le corse comme langue étant donné que la Corse ne dispose ni d'une institution normative, ni d'un pouvoir politique et culturel suffisamment grand pour pouvoir attribuer au corse le statut de langue.

A travers les textes officiels qui organisent l'enseignement du corse et planifient son évolution future, mais aussi à travers les manuels scolaires et les examens, les militants ont trouvé le lieu idéal pour travailler à l'élaboration du corse sur plusieurs points à la fois.

1 - L'enseignement du corse a servi, et sert encore, à des fins de distanciation. C'est dans le cadre du développement de la didactique du corse qu'a été fixée une orthographe propre à cette langue qui ne se basait plus sur l'orthographe italienne. Les manuels continuent à distancier le corse, mais cette fois-ci du français. On a vu que « U Corsu bellu bellu 2.0 » ne s'appuyait jamais sur le français pour expliquer la grammaire ou la phonétique corse, même pour entraîner les voyelles nasales.

2 – Le développement du corse comme matière scolaire est désormais presque achevé. Présentée à tous les niveaux de la maternelle à l'université, la « LCC » est proposée dans une majorité des écoles de l'île, éventuellement en section bilingue. Seul le caractère facultatif de la matière l'empêche de figurer parmi les matières majeures du système scolaire et d'avoir un rôle essentiel dans l'éducation de la jeunesse corse.

3 – Le corse est encouragé à se développer comme langue d'enseignement non seulement à travers l'enseignement d'autres matières comme l'histoire ou les mathématiques en corse, mais aussi à travers l'utilisation de cette langue dans les activités périscolaires. Ce point touche aussi tous les niveaux, les lycées professionnels ou l'université permettent au corse d'enseigner des matières scientifiques et techniques.

4 – Ainsi, le corse continue à conquérir de nouveaux domaines de communication, de plus en plus élevés. La présence de nombreux textes littéraires de toutes les époques dans les manuels montrent que l'étape de la littérature a déjà été franchie. A travers l'école et l'université, la langue corse se frotte aux domaines des sciences, des technologies ou des arts. Elle sert à rédiger du matériel didactique, des travaux universitaires etc. Elle reste cependant de faible importance dans certains médias, en particulier modernes comme la télévision ou internet.

5 – L'Ecole, en tant qu'institution devant préparer les jeunes générations à la vie en société, présente le corse comme une langue de communication sur l'île. On l'a vue dans l'agriculture, le BTP, la sécurité routière, les publicités, l'apprentissage professionnel etc. Les différents acteurs de l'Ecole souhaitent développer encore plus cette tendance et soutiennent l'utilisation du corse dans les associations, les événements culturels ou sportifs etc.

6 – Enfin, le corse est présenté comme une langue de portée internationale. Les programmes scolaires, les manuels mais aussi les objectifs de la Collectivité et de l'Académie présentent tous la langue corse comme composante de l'espace culturel méditerranéen. Elle y est intégrée au même titre que l'italien ou l'espagnol et peut donc servir de langue d'échanges et de communication bien au-delà des frontières de l'île. Le développement international du corse est par ailleurs considéré comme un moyen de sauvegarder la langue indépendamment du soutien des autorités nationales françaises. Celles-ci refusant régulièrement le statut de coofficalité réclamée par les autorités corses, elles sont présentées, notamment à deux reprises dans le manuel « Isula Mondì » comme néfastes à

la langue corse. En revanche, l'Europe, à travers sa Charte des langues régionales et minoritaires, ainsi que les Etats-Unis ou le Qatar qui acceptent la langue corse dans leurs médias (Facebook et BeIn Sport) permettent au corse de trouver protection et reconnaissance.

Malgré la situation très favorable que l'Ecole dépeint de la langue corse, beaucoup reste à faire, comme nous l'avons fait brièvement remarquer ici ou là : manque de présence dans certains médias, statut de la matière LCC au sein du système scolaire, statut de la langue dans la société, baisse du nombre de locuteurs, absence de transmission familiale, faible utilité sur le marché du travail, mauvaise réputation auprès des jeunes insulaires et plus généralement hors de l'île. Autant de facteurs qui empêchent le corse de se développer pleinement, d'obtenir une reconnaissance officielle, une attractivité auprès des nouvelles générations et un prestige culturel comme celui dont jouisse les langues voisines (français, espagnol, italien).

Il conviendrait maintenant de suivre le développement de l'élaboration du corse pour observer si la langue réussit à résoudre ces problèmes et d'étudier sa progression au sein de la société corse pour déterminer si les objectifs exprimés par les autorités corses pour les années à venir ont été atteints et si la politique linguistique menée essentiellement dans le cadre scolaire a porté ses fruits et modifié le comportement linguistique des jeunes générations. Il serait en effet intéressant de voir dans quelle mesure le cours de Langue et Culture Corse influencé par la volonté des militants d'aller plus loin dans l'élaboration de leur langue réussira à faire sortir le corse des salles de classe et à mettre un frein à la baisse du nombre de corsophones ainsi qu'à la pratique quotidienne de la langue sur l'île.

Bibliographie.

Monographies et articles.

- Arrighi, Jean-Marie, 2002, Histoire de la langue corse, Gisserot : Paris.
- Arrighi, Jean-Marie & Jehasse, Olivier, 2008, Histoire de la Corse et des Corses, Perrin : Paris.
- Birken-Silverman, Gabriele, 1997, Korsisch und Schulunterricht. In : Europa Ethnica, 1997, n°1-2, p. 40-56.
- Blackwood, Robert J., 2004, Corsican distancing strategies : language purification or misguided attempts to reverse the gallicisation process ? In : Multilingua n°23, p. 233-255.
- Bulot, Thierry, 1991, Le français est-il une langue polynomique ? In : PULA 3-4, p.52-58.
- Comiti, Jean-Marie, 2005, La langue corse entre chien et loup, L'Harmattan : Paris.
- Di Meglio, Alain, La langue corse dans l'enseignement : données objectives et sens sociétal. In : Tréma, 2009, n°31.
- Durand, Olivier, 2003, La lingua còrsa : una lotta per la lingua. Paideia : Brescia.
- Fabellini, Simona, 2010, Sprachkonkurrenz auf Korsika vom 19. zum 20. Jahrhundert. Peter Lang : Frankfurt am Main.
- Farrenkopf, Ulrich, 2011, Die Entwicklung des Korsischen zur modernen Kultursprache. Eine Fallstudie zu Sprachausbau und Sprachpolitik. Romanistischer Verlag : Bonn.
- Goebel, Hans, 2015, Sprach- und wissenschaftsgeschichtliche Anmerkungen zum Problem der « Entstehung » des Korsischen. In : Quo Vadis, Romania ? N°45, pp. 23-53
- Kloss, Heinz, 1978, 1^{er} éd. 1952, Die Entwicklung neuer germanischer Kultursprachen seit 1800, Schwann : Düsseldorf.
- Kremnitz, Georg (dir.), 2013, Histoire sociale des langues de France. Presses universitaires de Rennes : Rennes.
- Marcellesi, Jean-Baptiste (en collaboration avec Bulot, Thierry et Blanchet, Philippe), 2003, Sociolinguistique – Epistémologie, Langues régionales, Polynomie, L'Harmattan : Paris.
- Ottavi, Pascal, 2008, Le bilinguisme dans l'école de la République ? Le cas de la Corse, Albiana : Ajaccio.
- Ottavi, Pascal (dir.), 2012, La langue corse dans le système éducatif – enjeux sociaux, curriculaires et didactique du bi/plurilinguisme. Albiana : Ajaccio.

- Poche, Bernard, 2000, Les langues minoritaires en Europe, Presses universitaires de Grenoble : Grenoble.
- Thiers, Jacques, 2008, Papiers d'identité(s), Albiana : Ajaccio.

Introductions à la linguistique romane utilisées pp.34-35.

- Bec, Pierre, 1970, Manuel pratique de philologie romane. Picard : Paris.
- Camproux, Charles, 1974, 1979, Les langues romanes. PUF – Que Sais-je ? : Paris.
- Elwert, Wilhelm Theodor, 1979, Die romanischen Sprachen und Literaturen – Ein Überblick. Beck : München.
- Glessgen, Martin, 2007, Linguistique romane – domaine et méthodes en linguistique française et romane. Armand Colin : Paris.
- Holtus, Günter (dir.), 1988, Lexikon der romanistischen Linguistik, Niemeyer: Tübingen.
- Iordan, Iorgu & Manoliu Manea, Maria, 1974, 1^e éd. 1965, Linguistica romanza, Liviana : Padova. (Traduit du roumain).
- Klinkenberg, Jean-Marie, 1994, Des langues romanes. Duculot : Louvain-la-Neuve.
- Lausberg, Heinrich, 1969, Romanische Sprachwissenschaft, Band 1 : Einleitung und Vokalismus. De Gruyter : Berlin.
- Lindenbauer, Petrea et al., 1995, Die romanischen Sprachen – eine einführende Übersicht, Egert: Wilhelmsfeld.
- Pöckl, Wolfgang & Rainer, Franz, 1990, 1993, 2013, Einführung in die romanische Sprachwissenschaft. Niemeyer : Tübingen. Romanistische Arbeitshefte.
- Renzi, Lorenzo & Andreose, Alvise, 1976, 1985, 2003, Manuale di linguistica e filologia romanza. Il Mulino : Bologna.
- Rohr, Rupprecht, 1964, 1980, Einführung in das Studium der Romanistik. Schmidt : Berlin.
- Schlösser, Rainer, 2001, Die romanischen Sprachen. Beck : München.
- Tagliavini, Carlo, 1998, Einführung in die romanische Philologie. Francke : Tübingen/Basel.
- Vidos, Benedek Elemer, 1968, 1975, Handbuch der romanischen Sprachwissenschaft. Hueber : München. (Traduit du néerlandais).

Documents.

- Bibliographie indicative de préparation à l'examen du CAPES de Langue et Culture Corses session 2016. Téléchargée sur le site du ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr.
- Charte des sites, filières et classes bilingues des écoles de l'Académie de Corse, 2004, téléchargée en ligne sur le site de l'Académie de Corse : www.ac-corse.fr.
- Circulaire ministérielle de l'Instruction Publique du 14 août 1925 dite « circulaire de Monzie », citée dans Ottavi, Pascal, 2008, *Le bilinguisme dans l'école de la République ? Le cas de la Corse*, Albiana : Ajaccio, pp.146-149.
- Constitution de la République française, version en vigueur depuis 2008, consultée en ligne sur le site du Conseil Constitutionnel : www.conseil-constitutionnel.fr.
- Descriptifs des formations universitaires offertes par l'Université de Corse en 2015-2016 : « licence langues, littératures et civilisations étrangères, parcours corse », « master langues et cultures, spécialité langue et culture corses », « master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation premier degré, parcours professeur des écoles (spécifique bilingue) » et « master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation second degré, parcours langue et culture corses », téléchargés sur le site de l'université de Corse : www.univ-corse.fr.
- Dispositifs académiques d'enseignement de la langue corse dans le premier degré (2015-2016) et dans le second degré (2012-2013) cités dans des lettres du recteur d'Académie (10/07/2012 et 05/10/2015) téléchargées sur le site de l'Académie de Corse : www.ac-corse.fr.
- Epreuve de composition de l'examen du CAPES de Langue et Culture Corses de 2014, téléchargée sur le site du ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr.
- Liste des écoles maternelles et élémentaires disposant de filières bilingues en Corse-du-Sud et en Haute-Corse, reçues par courriels après demande à l'Académie de Corse.
- Loi relative à la Corse du 22 janvier 2002, consultée en ligne sur www.legifrance.gouv.fr.
- Loi relative à l'éducation du 11 juillet 1975, dite « loi Haby », consultée en ligne sur www.legifrance.gouv.fr.
- Ordonnance dite « de Villers-Cotterêts » sur le fait de Justice, 1539, consultée en ligne sur www.legifrance.gouv.fr.

- Organigramme 2015-2016 de l'Académie de Corse consulté en ligne sur le site de la préfecture régionale de Corse : www.prefectures-regions.gouv.fr/corse.
- « Planification Lingua 2020 » de la Collectivité Territoriale de Corse, 2014, téléchargé sur le site de la Collectivité Territoriale de Corse : www.corse.fr.
- Programmes scolaires de Langue et Culture Corses pour l'école primaire (2007) et le collège (paliers 1, 2007 et 2, 2010) ainsi que programme scolaire des langues vivantes pour le lycée (2010), téléchargés sur le portail Eduscol de l'Education Nationale : eduscol.education.fr.
- Projet académique 2012-2016 de l'Académie de Corse, téléchargé sur le site de l'Académie de Corse : www.ac-corse.fr.
- « Vitalité et disparition des langues », rapport du groupe d'expert spécial de l'UNESCO sur les langues en danger, 2003, consulté en ligne sur le site de l'UNESCO : www.unesco.org.

Sitographie.

- Académie de Corse : www.ac-corse.fr
- ADECEC () : www.adecec.over-blog.net.
- Albiana, maison d'édition : www.albiana.fr.
- Collectivité Territoriale de Corse : www.corse.fr.
- Conseil Constitutionnel : www.conseil-constitutionnel.fr.
- « Educorsica » portail de ressources numériques du CRDP de Corse : educorsica.fr.
- « Eduscol », portail de l'Education Nationale : eduscol.education.fr.
- Interromania, association de soutien du centre culturel de l'université de Corse : www.interromania.com.
- France 3 Corse : france3-regions.francetvinfo.fr/corse.
- Légifrance : www.legifrance.fr
- « Lisa » (Lieux, Identités, eSpaces et Activités), Unité Mixte de Recherche de l'Université de Corse : umrlisa.univ-corse.fr.
- Préfecture régionale de Corse : www.prefectures-regions.gouv.fr/corse.
- Radio France Bleu, Frequenza Mora : www.francebleu.fr/rcfm.
- UNESCO : www.unesco.org.
- Université de Corse : www.univ-corse.fr.
- Wikipedia en corse : co.wikipedia.org.

Manuels scolaires de Langue et Culture Corses.

- Acquaviva, Marcellu, et al., 2013, U corsu bellu bellu 2.0, CRDP de Corse : Ajaccio.
- Colonna, Dumenica et al., 2015, Isula Mondi, Canopé de Corse : Ajaccio.
- Weber, Ghjuvan Micheli, Lavinia è Andria, 2014. CRDP de Corse : Ajaccio.

Korsika befindet sich in einer eigenartigen sprachlichen Situation. Das identitäre und sprachliche Bewusstsein der Korsen steigt immer weiter, obwohl die Verwendung der korsischen Sprache auf der Insel immer weiter zurückgeht. Gegen diese Tendenz wird auf Korsika bis in die höchsten Reihen der Politik gekämpft. Da das Korsische fast nicht mehr innerhalb der Familie an die junge Generationen vermittelt wird, ist das Hauptziel dieses Kampfes die Schule, einzige Institution, die die ganze junge Bevölkerung erreichen kann. Die vorliegende Arbeit untersucht also, wie sich die Korsen die Schule für den weiteren Ausbau der korsischen Sprache bedienen.

Durch die jahrhundert lange Kolonisierung vom römischen Reich entwickelte sich auf der Insel ein romanisches Idiom, das nah am toskanischen Dialekt stand, da Korsika nach dem Zerfall des römischen Reiches von der Toskana aus verwaltet wurde. Die Eroberung durch Genua im 13. Jahrhundert übte nur geringen Einfluss auf der auf der Insel gesprochenen Sprache, weil Genua das Toskanische als Schriftsprache verwendete. Das Toskanische war nämlich der prestigeträchtigste Dialekt der italienischen Halbinsel und diente auch später zur Standardisierung der italienischen Sprache. Somit befestigte sich im Laufe der Jahrhunderte das Bewusstsein der Korsen, eine niedrige Varietät des Toskanischen und später des Italienischen zu sprechen. Erst mit der französischen Herrschaft ab Ende des 18. Jahrhunderts änderte sich die Situation. Da Frankreich langsam, vor allem ab Ende des 19. Jahrhunderts, die französische Sprache auf Korsika durchsetzte und die italienische verdrängte, begannen die Korsen, ein eigenes Sprachbewusstsein zu entwickeln. Sie sprachen nämlich nicht mehr eine niedrige aber sehr nahe Varietät der Amtsprache, die sie in der Schule lernten, sondern eine Sprache, die viel entfernter war von der neuen Amts- und Unterrichtssprache. Also wurde langsam klar, dass das korsische Idiom eigentlich eine eigene Sprache ist. Die intellektuellen Kreise auf der Insel, vor allem die Schriftsteller, begannen, die korsische Sprache auszubauen.

Der Begriff des sprachlichen Ausbaus geht auf Kloss' Theorien aus den 1950er Jahren zurück. Er unterscheidet zwischen « Abstandsprachen », die so unterschiedlich von allen anderen sind, dass man sie unbedingt als Sprachen betrachten muss, und « Ausbausprachen », die Sprachen geworden sind, weil Sprachpolitik betrieben wurde, um ihnen den Rang einer Sprache – durch Verwendung in der Literatur, in den Medien, in den staatlichen oder zumindest regionalen Institutionen, in der Wissenschaft usw. - zu verleihen. Die « Ausbausprachen » sind also nicht das Ergebnis einer natürlichen Entwicklung, sondern einer Sprachpolitik. Laut Kloss muss sich diese Politik als Ziel setzen, die auszubauene Sprache in allen möglichen Textsorten durchzusetzen : von allen Gattungen der Literatur bis zu wissenschaftlichen Veröffentlichungen über Schulbücher,

Übersetzungen für die eigene Kultur relevanter Texte usw.

Ab dem Ende des 19. Jahrhunderts, als die Korsen ihrer eigenen Sprache bewusst geworden sind, fangen sie an, sie in schriftlichen Bereichen anzuwenden, aus denen sie vorher ausgeschlossen war. Die Literatur in korsischer Sprache entwickelt sich und zwar nicht nur in den populären Gattungen, wie es schon vorher der Fall war, sondern auch Tragödien und Romanen werden auf korsisch verfasst. Zu dieser Zeit spielen außerdem Zeitschriften eine bedeutende Rolle im Ausbau des Korsischen: Artikel über die verschiedensten Themen (Politik, Wirtschaft, Wissenschaft, Kultur, Sprache usw.) werden veröffentlicht und beweisen, dass das Korsische eine moderne Sprache ist, mit der man alles ausdrücken kann. Da aber innerhalb eines Jahrhunderts der Sprachwechsel vom Korsischen zum Französischen vollkommen vollzogen wurde, und die Korsen das Lesen und Schreiben nun in französisch lernen, ist die Verwendung des Korsischen in den schriftlichen Bereichen stark zurückgegangen: es wird nur wenig Literatur auf Korsisch veröffentlicht und die Medien (sowohl die Presse als auch das Fernsehen, das Radio und das Internet) geben der korsischen Sprache nur selten das Wort.

In ihrem Ausbauprozess ist die korsische Sprache auf andere Schwierigkeiten gestoßen, wie die Fragen der Standardisierung und des Status. Da es auf Korsika keine normative Sprachinstitution gibt, die eine Norm für das Korsische festlegen könnte, verfügt das Korsische über keine Standardvarietät. Es existiert zwar eine einheitliche Rechtschreibung, die es ermöglicht, alle Varietäten anhand der gleichen Regeln schriftlich niederzulegen, aber es wurde auch der Begriff der « polynomie » entwickelt, damit alle Varietäten gleich betrachtet werden können. Die Polynomie erklärt nämlich, dass die Sprache aus dem Ensemble aller Dialekte besteht, kein Dialekt gilt als hohe Standardvarietät während die anderen als niedrigere lokale Varianten gelten würden. Die Unterschiede zwischen den Dialekten werden als Bestandteil der polynomischen Sprache akzeptiert; die Einheit der Sprache liegt im Bewusstsein der Sprecher, trotz Variationen eine gemeinsame Sprache zu sprechen. Was das Status angeht, das Korsische konnte bisher keine offizielle Anerkennung vom französischen Staat erlangen trotz Förderung nach « coofficialité » (Korsisch soll auf der Insel das gleiche Status bekommen wie Französisch). Dennoch wurde das Korsische 1974 de facto als Regionalsprache anerkannt, als das Gesetz zum Unterrichten der Regionalsprachen in Frankreich auf das Korsische erweitert wurde.

Erst 1974 wurde also die Forderung nach Korsischunterricht vom Staat befriedigt, obwohl sie schon lange im Mittelpunkt der korsischen Regionalbewegungen stand, ob rein kulturelle oder politische, ob nationalistische oder regionalistische, ob Autonomie- oder Unabhängigkeitsfordernde. Gleich am Anfang des 20. Jahrhunderts wurden die ersten Stimmen laut, die nach Korsischunterricht verlangten. Erst aber das Vichy-Regime während des zweiten Weltkrieges

erlaubte in Frankreich das Unterrichten der Regionalsprachen. Nach dem Sturz des Regimes wurden alle seine Gesetze für nichtig erklärt und der Regionalsprachenunterricht abgeschafft. 1951 wurde das « Loi Deixonne », Gesetz für den Unterricht der Regionalsprachen, verabschiedet. Es galt aber zuerst nicht für das Korsische.

Bis zur Erweiterung des Loi Deixonne auf das Korsische, die von vielen Seiten der korsischen Gesellschaft ab Ende der 1950er Jahre verlangt wurde, organisierte sich die ersten Korsischunterrichte im Rahmen von Kulturvereinen. Ab 1968 wurde das Korsische an verschiedenen Universitäten des französischen Festlands unterrichtet, zuerst in Aix-en-Provence, erst nach der Neugründung der Universität in Corte 1981 auch auf Korsika. Am Anfang der 1970er Jahre wurden die ersten Korsischunterrichte an öffentlichen Schulen versuchsweise organisiert und ab 1974 also offiziell gestattet. Die 1970er Jahre sind auch die Jahre, in denen sich die Didaktik des Korsischen entwickelte: Grammatiken und Lehrwerke wurden veröffentlicht. Die Didaktik wird von der Fremdsprachendidaktik stark beeinflusst, da die Korsen das Korsische ja nicht mehr in der Familie erwerben.

Im Laufe der Zeit entwickelte sich der gesetzliche Rahmen des Korsischunterrichts, der heute in zweierlei Formen besteht, und zwar von der Volksschule bis zur Matura: einerseits ein Standardunterricht von 3 Stunden pro Woche als freies Wahlpflichtfach bzw. im Gymnasium als 2. oder 3. lebende Fremdsprache, andererseits ein bilingualer Unterricht mit mindestens 9 Wochenstunden sowie nach Möglichkeit anderen Fächern auf Korsisch.

Die LehrerInnenbildung wurde mit besonderer Achtung im Laufe der Zeit gestaltet, da ein flächendeckendes Korsisch-Angebot von der Verfügbarkeit professioneller LehrerInnen abhängt. In den ersten Jahren gab es keine speziell für den Korsischunterricht ausgebildete LehrerInnen, weil das Fach neu war. Die ersten LehrerInnen waren einfach korsischsprechende LehrerInnen anderer Fächer, die eine Zulassung zum Unterrichten des Korsischen erworben hatte. Ein Studiengang für angehende KorsischlehrerInnen wurde langsam im Gange gesetzt und die ersten ausgebildeten KorsischlehrerInnen gingen in die Klassen als « maitres-auxiliaires ». Erst ab 1991 wurde nämlich ein CAPES für Korsisch bzw. für bilinguale VolksschullehrerInnen kreiert.

Durch die Professionalisierung der LehrerInnenbildung wurden immer mehr LehrerInnen ausgebildet und somit immer mehr Korsischklassen eröffnet. Im Laufe der letzten 15 Jahre zeichnete sich eine deutliche Zunahme an korsischlernenden SchülerInnen ab. Im Schuljahr 2014-2015 lernten 99,16% der VolksschülerInnen Korsisch (in der Volksschule werden die SchülerInnen automatisch für den Korsischunterricht angemeldet und können sich nur in den ersten Wochen des Jahres schriftlich abmelden), 61,04% der SchülerInnen im Collège und 22,20% im Lycée. Der Unterschied zwischen Collège und Lycée lässt sich dadurch erklären, dass Korsisch kein Pflichtfach

ist und die SchülerInnen neigen dazu, dieses Fach abzuwählen, um den Stundenplan zu erleichtern, was in den ersten zwei Jahren des Collège noch nicht nötig ist.

An der Universität Corte ist Korsisch in jedem Studiengang verpflichtend und Teil der Gesamtnote. Drei Studiengänge mit Korsisch als Schwerpunkt werden angeboten : ein kompletter Studiengang (Bachelor, Master, Doktorat) in « Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, parcours corse » sowie zwei Master zur LehrerInnenbildung : als KorsischlehrerIn in der Sekundarstufe oder als bilingualeR VolksschullehrerIn.

Die größte Herausforderung des Korsischunterrichts ist, eine Antwort auf die Frage zu finden, warum das Korsische auf Korsika immer weiter zurückgeht, obwohl die Situation (flächendeckender Unterricht auf allen Stufen) besonders günstig ist. Die LehrerInnengemeinschaft muss also einen Weg finden, um das Korsische aus dem Klassenzimmer herauszulassen, um seinen Rückgang in der Gesellschaft bremsen zu können.

Da das Überleben des Korsischen von der Schule abhängt, ist es nicht erstaunlich, dass diese Institution verwendet wird, um das Korsische weiter auszubauen. Sowohl die Politik durch die « Collectivité Territoriale de Corse », die Schulbehörden durch die « Académie de Corse » als auch die Pädagogen und Didaktiker des « Centre Régional de Documentation Pédagogique » und die LehrerInnen (vor allem die AutorInnen von Lehrwerken) bedienen sich des Faches « Langue et Culture Corse », um die korsische Sprache weiter auszubauen. Dadurch wollen sie ein Bewusstsein der korsischen Sprache bei den jungen Generationen fördern, sowie sie denken lassen, dass Korsisch eine eigenständige Sprache ist, damit sie sie verwenden, wenn sie nach dem Schulabschluss in der korsischen Gesellschaft verkehren, und sie ihren Kindern übermitteln.

In der vorliegenden Arbeit wurden verschiedene Dokumenten analysiert : der Plan für die Entwicklung der korsischen Sprache und Kultur (von der Collectivité Territoriale), die Charta der zweisprachigen Klassen und Schulen (von der Académie), der Plan der Académie für die Jahre 2012-2016, die Lehrpläne, drei Lehrwerke und zwei schriftliche Prüfungen (Matura und CAPES). Die Analyse dieser Dokumente macht den Ausbauprozess der korsischen Sprache im Korsischunterricht sichtbar. Wert wird nämlich stark auf verschiedene Punkte gelegt :

1- Die Distanzierung. Korsisch soll als eine vom Italienischen und vom Französischen entfernte Sprache dargestellt werden, wie zum Beispiel im Lehrwerk « U Corsu Bellu Bellu 2.0 », das sich gar nicht auf das Französische bezieht, um die Grammatik oder die Phonetik des Korsischen zu erläutern, auch nicht im Kapitel über die Nasalvokale.

2 – Korsisch als Schulfach. Dem Korsischen soll ein möglichst großer Platz im Schulsystem zugesprochen werden, um seine Bedeutung in der Ausbildung der jungen Generationen zu erhöhen. Ein generalisierter Unterricht auf allen Niveaus von der Vorschule bis zur Universität wurde schon

erreicht. Gezielt wird jetzt eine Umstellung des Korsischen von einem Wahlfach zu einem Pflichtfach.

3 – Korsisch als Unterrichtssprache. Das Unterrichten anderer Schulfächer auf Korsisch wird gefördert, sowie außerschulische Aktivitäten. Dafür veröffentlichen die Behörden pädagogisches Material auf Korsisch, beispielsweise Geschichte- oder Geographielehrwerke. Durch die Förderung bilingualen Unterrichts in den Berufsschulen soll das Korsische auch technische Fächer auf einen hohen Niveau vermitteln können.

4 – Die Eroberung neuer Kommunikationsbereiche. Das Korsische wird in neuen Bereichen durchgesetzt. In den Lehrplänen wird der Wortschatz aus wissenschaftlichen Bereichen wie Fauna, Flora, Mathematik, neue Technologien usw. betont. Die Korsischstudiengänge auf der Universität Corte beinhalten Vorlesungen über Anthropologie, Musikwissenschaft usw., was Korsisch zu einer Forschungssprache macht.

5 – Alltagssprache auf der Insel. Korsisch wird als Kommunikationssprache der korsischen Gesellschaft dargestellt und gefördert. Die Lehrpläne sehen vor, die Verkehrssicherheit auf Korsisch beizubringen, ein Text aus der CAPES-Prüfung stellt das Korsische als Kommunikationssprache in der Landwirtschaft sowie im Baubereich dar und die Behörden wollen das Korsische in den verschiedenen Vereinen der Insel fördern.

6 – Internationalität. Es wird an einer internationalen Ausstrahlung der korsischen Sprache gearbeitet. Eine Ratifizierung der europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprache wird verlangt, damit Korsisch in einem europäischen Rahmen geschützt wird, ein Text aus der Maturaprüfung erwähnt die Zustimmung Facebooks, sein von über einer Milliarde Benutzern weltweit verwendetes Netzwerk auf Korsisch zu übersetzen. Außerdem wird in den Lehrplänen die Integration Korsikas im westlichen Mittelmeerraum betont und somit Korsisch als Kommunikationssprache dieses internationalen Kulturraums neben anderen romanischen Sprachen riesigen Prestiges wie dem Französischen, dem Italienischen und dem Spanischen dargestellt.

Selbst wenn im Ausbauprozess des Korsischen vieles erreicht wurde, wie die vollendete Entwicklung zu einer Literatursprache, ist der Weg zu einer vollständigen Ausbausprache noch lang : die Seltenheit in bestimmten Medien, der Rückgang der Sprecher und das fast völlige Fehlen der Familienübermittlung, die schwache Nützlichkeit außerhalb der Schule, der schlechte Ruf bei der korsischen Jugend und allgemein außerhalb der Insel sind einige der Faktoren, die es dem Korsischen schwer machen, sich weiter auszubauen, und gegen die die Korsen mit Hilfe des auf einer sprachlichen Ausbaupolitik basierten Korsischunterrichts kämpfen.

Lebenslauf.

Angabe zur Person.

Vor- und Nachname: Gaël Vidal
Geburtsdatum: 21.11.1986
Geburtsort: Paris, Frankreich
Staatsangehörigkeit: Französisch

Ausbildung:

Sept. 1992 – Juni 1997	Ecole Elémentaire Philippe de Girard. (Paris, Frankreich)
Sept. 1997 – Juni 2001	Collège Marx Dormoy. (Paris, Frankreich)
Sept. 2001 – Juni 2004	Lycée Lamartine. (Paris, Frankreich) <i>Section littéraire. Schwerpunkt Fremdsprachen : Deutsch vertiefend und Dänisch als dritte lebende Fremdsprache.</i>
Okt. 2004 – Juni 2007	Université Paris IV – Sorbonne (Paris, Frankreich) : <i>Langues, Littératures et Civilisations Etrangères – Allemand. Dänisch als zweite germanische Sprache.</i>
März 2010 – Sommer 2016	Universität Wien (Österreich) : <i>Lehramt Französisch / Geschichte.</i>
Ab März 2011	<i>Lehramt Französisch / Italienisch</i>
Okt. 2013 – Juli 2014	Università Roma 1 – La Sapienza (Rom, Italien) <i>Einjähriger Erasmusaufenthalt.</i>

Abschlüsse:

- 2001: Brevet des Collèges. *Abschluss des Collège.*
- 2004: Baccalauréat littéraire (mention Bien). *Französische Matura.*
- 2007: Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères – Allemand. (mention assez bien). *Bachelor in deutschen Sprache, Literatur und Landeskunde.*
- 2007: BAFA. *Französisches Befähigungszeugnis für die Arbeit mit Kindern und Jugendlichen.*

Berufliche Erfahrungen

Juli 2006	Praktikum in einem Freizeitzentrum der Stadt Paris mit Kindern von 3 bis 11 Jahren.
Während der ganzen Studienzeit	Diverse Studentenjobs in Paris und Wien.
Okt. 2007 – Mai 2008	Französischer Fremdsprachenassistent im Wallerer-Gymnasium und im Dr-Schauer-Gymnasium (Wels, Österreich).
Okt. 2008 – Mai 2009	Französischer Fremdsprachenassistent im Hamerling-Gymnasium und im Ramsauer-Gymnasium (Linz, Österreich).
Dez. 2009 – Dez. 2014	Nachhilfelehrer für Französisch und Italienisch im Institut « Deine Nachhilfe » (Wien, Österreich).

Sprachkenntnisse.

- Französisch: Muttersprache.
- Deutsch: Fließend. (ÖSD C1 2008).
- Italienisch: Fließend. (Abschluss eines Erasmus-Sprachkurses C1 2014).
- Englisch: solide Kenntnisse (Abschluss eines Sprachkurses B2+ 2009).
- Dänisch: erweiterte Grundkenntnisse (besonders passive).
- Ungarisch: noch bescheidene Anfängerkenntnisse.